



**rapport  
annuel**

**exercice 2009**

en  
Plein  
Cœur

**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**



# 1 Résumé

## 1.1 Présentation de l'établissement

### 1.1.1 Forme juridique

La société est une société anonyme coopérative de Banque Populaire, à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du Livre II du Code de Commerce, le chapitre 1er du titre I du livre V et le livre III du Code Monétaire et Financier, les textes pris pour leur application, ainsi que les présents statuts.

### 1.1.2 Organisation de l'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres au 31 décembre 2009 : Monsieur Michel DOLIGÉ, Président du conseil d'administration, Madame Brigitte MAZARS, Messieurs François BERTRAND, Michel CATAGNÉ, Jean Paul MALRIEU, Alain BRUGUIERE, Jacques CARAYON, Serge CRABIÉ, Philippe JOUGLA, Jean- Alain MARIOTTI, André SAMIER, Patrick VINUALES et l'association des clients et des sociétaires de la Banque Populaire représentée par Madame Michèle RÉMY, Membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale des sociétaires. Les administrateurs sont rééligibles. La durée de leurs fonctions est de cinq ans.

Le président du conseil d'administration, élu par le conseil, représente le conseil d'administration et exerce ses fonctions pendant une durée de trois ans,

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président, parmi des candidats choisis en dehors du conseil d'administration. Il exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans et son mandat est renouvelable.

Assistent également aux réunions du conseil avec voix consultative, un maximum de trois censeurs nommés par l'assemblée générale et obligatoirement choisis parmi les sociétaires. Ils sont nommés pour une durée au plus de cinq ans et sont rééligibles.

### 1.1.3 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

Les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

La Banque Populaire Occitane dispose d'assises financières solides et stables, lui permettant notamment de respecter largement le ratio Européen de Solvabilité (17,5% au 31 décembre 2009 pour un seuil minimum de 8%).

Toutefois, forte de ses valeurs coopératives et mutualistes, elle cherche à élargir sa base de sociétaires, en maintenant à un niveau relativement bas le montant minimum de détention de parts sociales par un sociétaire (à ce jour, 25 parts sociales de 4,20€, soit 105€). Le nombre des sociétaires

s'est ainsi accru de 12% en 2009 pour atteindre 161 431 en fin d'année. Pour accompagner cette dynamique, le Conseil d'Administration a décidé, par deux fois en 2009, d'augmenter la part fixe du capital social, qui s'établit désormais à 208 320 000 € au 31 décembre 2009 (hors Certificats Coopératifs d'Investissement).

L'intérêt versé aux parts sociales vise naturellement à rémunérer l'investissement en capital réalisé par les sociétaires, mais sans s'assimiler à un placement financier classique. C'est pourquoi le niveau de rémunération, voté en Assemblée générale, ne varie pas avec la même volatilité que celle des marchés financiers. A 3,50% en 2008, il sera proposé en légère baisse au titre de 2009, à 3,25%.

## **1.2 Eléments marquants du dernier exercice**

### **1.2.1 Activité et gestion**

Après une fin d'année 2008 très chaotique dans le domaine économique et financier, 2009 a connu à la fois le paroxysme de la crise mais également les premiers signes –certes encore fragiles- de reprise. Dans ce contexte chahuté, la Banque Populaire Occitane a conservé le cap, en maintenant constante sa stratégie dont les axes prioritaires sont parfaitement cohérents avec les valeurs défendues par notre modèle coopératif : la qualité du service rendu aux acteurs économiques de la région, la proximité des lieux de contact commercial et des centres de décision, la responsabilité sociale.

Cette stratégie s'est notamment traduite par l'accroissement de près de 5% des encours de crédit à la clientèle, soit un niveau nettement supérieur à l'objectif fixé aux établissements bancaires par les pouvoirs publics. Ce sont donc aujourd'hui près de 8 Milliards d'€ qui sont prêtés à l'ensemble des acteurs de la région en soutien de leurs projets. Notre banque a ainsi conforté sa part de marché qui, à 14,6% en moyenne sur l'exercice, a de nouveau marqué une augmentation sensible, de plus de 0,20 point, par rapport à 2008. Celle-ci assoit sa première place au sein des Banques Populaires régionales.

La collecte des dépôts a, elle-aussi, progressé en 2009. Nos clients nous ont confié, en moyenne, près de 7Mds€, sous forme de compte à vue, de comptes sur livrets, de Livrets A et Livrets Développement Durable, de produits d'épargne logement ou de dépôts à terme. Avec une part de marché de plus de 11,6% en moyenne, la banque Populaire Occitane présente, là encore, la meilleure performance parmi l'ensemble des Banques Populaires régionales.

Enfin, les dépôts collectés sous forme de placements « financiers » sont restés stables, autour de 4,3 Mds€.

Portés par des performances commerciales très satisfaisantes, nos résultats financiers ont particulièrement bien résisté à la morosité du contexte économique. Notre Produit Net Bancaire a ainsi progressé de 5,3%, grâce notamment à la bonne tenue de la marge d'intérêts clientèle et à la meilleure fortune de notre portefeuille de placements de trésorerie pour compte propre ... alors que, dans le même temps, le dividende en provenance de notre organe central BPCE a, lui, très sensiblement baissé.

Enfin, les commissions perçues au titre de la vente des moyens de paiement ou de la gestion des comptes bancaires, ont elles-aussi bien progressé.

La hausse de nos frais généraux a été contenue à +2,2%, alors même que nous avons intensifié notre démarche de modernisation de notre réseau d'agences. Nos points de vente sont désormais quasiment tous déployés selon un modèle cohérent de Libre Service Bancaire destiné à optimiser la relation avec nos clients. Le coût des sinistres enregistre une forte progression, de près de 40%, qui traduit une montée des risques enregistrée sur la quasi-totalité de nos clientèles : particuliers, professionnels, agriculteurs, ...

Au final, notre Résultat Net marque une baisse de près de 13% (hors variation de provision pour épargne logement), mais il reste très largement bénéficiaire, à plus de 61 M€. La part de ces résultats mise en réserve viendra renforcer nos fonds propres qui, à près de 1,4 Mds€, nous garantissent un haut niveau de stabilité et de sécurité financières.

### **1.2.2 Facteurs de risques**

De par son activité bancaire et financière, la Banque Populaire est exposée à un certain nombre de risques d'exploitation, notamment :

- les risques de crédit : risque dû à l'incapacité de clients ou émetteur à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement,
- les risques de marché : risque lié aux variations des paramètres de marché (prix, cours, taux d'intérêt...) ou à la liquidité de ces marchés,
- les risques opérationnels : risques résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs,
- les risques structurels de bilan : risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change sur l'ensemble des postes du bilan.

La gestion de ces risques repose sur des systèmes de mesure établis par le Groupe BPCE et visant à la conformité avec la réglementation bancaire et financière. Un système de limites de risques est géré par une direction des risques indépendante de toutes les fonctions opérationnelles de la Banque Populaire et placée sous l'autorité de l'organe exécutif.

### 1.2.3 Principaux agrégats financiers (total de bilan, capitaux propres, PNB, RBE, RNPG, ratio de solvabilité)

Agrégats (en M€) – Comptes individuels	2009	2008	Variation
Total de bilan	11 386	11 349	+ 0,3%
Capitaux Propres y compris FRBG	1 392	1 286	+ 8,3%
Produit Net Bancaire	370,2	358,5	+ 3,3%
Résultat Brut d'Exploitation	135,0	128,1	+ 5,4%
Résultat Net	58,1	73,8	- 21,3%
Ratio de Solvabilité	17,5%	14,1%	+ 3,4 points

## 2 Rapport de gestion

### 2.1 Présentation de l'établissement

#### 2.1.1 Dénomination, siège social et administratif

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Siège Social : 33/43 Avenue Georges Pompidou 31115 BALMA Cédex

#### 2.1.2 Forme juridique

La Banque Populaire Occitane est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1er du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

#### 2.1.3 Objet social

La Banque Populaire Occitane a pour objet :

I - de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre

collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre V du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.

II - La Société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance.

III - La Société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

#### 2.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 5 juin 1956, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 560 801 300.

#### 2.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

#### 2.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

La Banque Populaire Occitane est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Banques Populaires. La Banque Populaire Occitane en détient 3,19 %.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banque Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

#### 2.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

***Le périmètre des filiales et des participations n'a pas évolué au cours de l'exercice 2009. Le détail de ces structures est présenté plus bas, au point 3.3***

## 2.2 Capital social de l'établissement

### 2.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital de la Société est variable. Il est divisé en parts sociales d'un montant nominal de 4,20 euros et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 4,20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la Banque Populaire Occitane s'élève à 260 400 000 euros au 31 décembre 2009 et est composé de 49 600 000 parts sociales de 4,20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les sociétaires et de 12 400 000 CCI de 4,20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la BP

Au 31 décembre 2009	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	208 320	80%	100%
CCI détenus par Natixis	52 080	20%	0%
Total	260 400	100%	100%

Au 31 décembre 2008	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	150 700	80%	100%
CCI détenus par Natixis	37 675	20%	0%
Total	188 375	100%	100%

Au 31 décembre 2007	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	150 700	80%	100%
CCI détenus par Natixis	37 675	20%	0%
Total	188 375	100%	100%

### 2.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

La Banque Populaire Occitane dispose d'assises financières solides et stables, lui permettant notamment de respecter largement le ratio Européen de Solvabilité (17,5% au 31 décembre 2009 pour un seuil minimum de 8%).

Toutefois, forte de ses valeurs coopératives et mutualistes, elle cherche à élargir sa base de sociétaires, en maintenant à un niveau relativement bas le montant minimum de détention de parts sociales par un sociétaire (à ce jour, 25 parts sociales de 4,20€, soit 105€). Le nombre des sociétaires s'est ainsi accru de 12% en 2009 pour atteindre 161 431 en fin d'année. Pour accompagner cette dynamique, le Conseil d'Administration a décidé, par deux fois en 2009, d'augmenter la part fixe du capital social, qui s'établit désormais à 208 320 000 € au 31 décembre 2009 (hors Certificats Coopératifs d'Investissement).

L'intérêt versé aux parts sociales vise naturellement à rémunérer l'investissement en capital réalisé par les sociétaires, mais sans s'assimiler à un placement financier classique. C'est pourquoi le niveau de rémunération, voté en Assemblée générale, ne varie pas avec la même volatilité que celle des marchés financiers. A 3,50% en 2008, il sera proposé en légère baisse au titre de 2009, à 3,25%.

#### **Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs:**

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2009, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 5,7 M€, ce qui permet une rémunération des parts sociales à un taux de 3,25%.

Exercice	Montant versé aux parts	Taux de rémunération des parts sociales
2007	5,061 M€	3,50 %
2008	5,274 M€	3,50 %
2009	5,677 M€	3,25 %

#### **Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :**

La rémunération au titre de l'exercice 2009 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 3 M€, soit un taux apparent de 5,7% sur la base de la valeur faciale des CCI.

Nous rappelons que Natixis, pour obtenir le bénéfice des CCI acquis fin 2006, a versé au total un montant de 323 M€, comprenant une part « faciale » de 37,7 M€ et une prime d'acquisition de 285 M€.

Le taux de rémunération est donc présenté dans le tableau ci-après :

- en taux « facial » : rémunération rapportée à la valeur faciale des CCI
- en taux « économique » : rémunération rapportée à la valeur faciale des CCI + la prime d'acquisition initiale.

Exercice	Montant versé aux CCI	Taux de rémunération des CCI – rémunération « faciale »	Taux de rémunération des CCI – rémunération « économique »
2007	5,830 M€	15,47 %	1,81 %
2008	4,754 M€	12,62 %	1,47 %
2009	2,976 M€	5,71 %	0,88 %

## 2.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

### 2.3.1 Conseil d'administration

#### 2.3.1.1 Pouvoirs

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### 2.3.1.2 Composition

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque populaire.

Nom	C.V
<b>Michel Doligé</b>	PDG de CDP Distribution, distribution de produits Le Parfait pour la conserve- Gers.
<b>Michel Castagné</b>	PDG de Castagné SAS, négoce en grain, engrais, aliments pour bétails et produits phytosanitaires, Agroalimentaire - Lot.
<b>Jean Paul Malrieu</b>	Gérant JPM Distribution, commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage - Aveyron.
<b>François Bertrand</b>	Président de Latécoère, aéronautique - Haute-Garonne.
<b>Alain Bruguière</b>	Médecin Radiologue, PDG de la clinique de l'Union - Haute-Garonne.
<b>Jacques Carayon</b>	Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding, distribution de sable et granulats, produits en béton - Tarn.
<b>Serge Crabié</b>	Artisan Carreleur - Lot.
<b>Philippe Jougla</b>	Investisseur privé - Haute-Garonne
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Gérant d'un laboratoire d'analyses médicales - Lot et Garonne.
<b>Brigitte Mazars</b>	Agricultrice - Aveyron.
<b>Michèle Rémy</b>	Directrice SODIFA, distribution de produits alimentaires- Haute-Garonne.
<b>André Samier</b>	PDG de De Sangosse, fabrication et négoce de produits phytosanitaires - Lot et Garonne.
<b>Patrick Vinuales</b>	Gérant d'un groupe d'hôtels - Hautes-Pyrénées.
<b>Eric Beloussouff</b>	PDG de SA Auch Hyperdis, grande distribution - Gers.

Cf plus bas, en point 2.10.6 ; la liste des Administrateurs et de leurs principaux mandats.

### 2.3.1.3 Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni 10 fois. Les principaux sujets traités ont été :

- Augmentation de capital de la Banque ;
- Approbation des modalités de constitution du groupe BPCE, avec la création de BP Participation ;
- Rachat des parts de la SNC Immo-Carso détenues par la BPSO et la BPCA ;
- Signature des conventions d'intégration fiscale entre la BP Occitane, BP Participations et BPCE.

### 2.3.1.4 Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont désignés par le Conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

#### **Le Comité des comptes**

Il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de la Banque fédérale et de la commission bancaire. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes. Le comité des comptes a été réuni deux fois en 2009.

#### **Le Comité d'audit et des risques**

Il assiste le Conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n° 97.02, article 39).  
Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.
- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de la Banque fédérale, de la commission bancaire et des autres régulateurs.
- L'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au Conseil.

En 2009, ce comité s'est réuni quatre fois.

#### **Le Comité des rémunérations**

Il propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine. Il s'est réuni une fois en 2009.

## **Le comité d'information sur les engagements et les contentieux**

La mission du comité d'information sur les engagements et les contentieux est :

- l'information sur l'évolution des engagements et l'application de la politique de crédit,
- le suivi des principaux engagements risqués ou douteux,
- le suivi des principaux dossiers contentieux ou litigieux.

Il s'est réuni deux fois en 2009.

## **Le comité de la politique du sociétariat**

Le comité de la politique du sociétariat émet des propositions au conseil relatives au développement et à l'animation du sociétariat, ainsi qu'à la promotion de l'image coopérative de la banque. Il s'est réuni une fois au cours de l'année 2009.

### **2.3.1.5 Gestion des conflits d'intérêts**

Conformément aux statuts types de la BP, les conventions intervenant entre la société et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

## **2.3.2 Direction générale**

### **2.3.2.1 Mode de désignation**

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

### **2.3.2.2 Pouvoirs**

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

### 2.3.3 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>	<b>Adresse :</b>
Monsieur Robert MOREREAU	ZI Berdoulet 32500 FLEURANCE
SARL FID SUD AUDIT représenté par Monsieur Philippe RIU	5, Rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE
<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>	<b>Adresse :</b>
ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Monsieur Franck ASTOUX	Compans Immeuble B1 Place Alphonse Jourdain 31000 TOULOUSE
FID SUD MONTAUBAN SA représenté par Monsieur Paul POUGET	546 Boulevard Hubert Gouze BP539 82005 MONTAUBAN Cédex

## 2.4 Contexte de l'activité

### 2.4.1 Environnement économique et financier

Dans le contexte de crise que nous connaissons depuis la mi-2007, l'année 2009 aura été celle du paroxysme, mais également celle des premiers indices, certes encore prudents, d'un possible retour à la normalisation.

Rappelons-nous : cette crise avait démarré dans la sphère financière courant 2007 avec l'apparition des premiers défauts sur les crédits dits « subprime » aux Etats-Unis. Elle s'était poursuivie en 2008, et singulièrement aggravée suite à la faillite de Lehman Brothers en septembre. L'économie « réelle » avait alors été touchée, notamment du fait de timidité de la consommation et de l'attentisme de certains investisseurs, relayés parfois par la restriction de l'accès au crédit de la part d'établissements bancaires (dont nous n'avons jamais été).

En 2009, ce processus s'est prolongé, avec pour illustration, en France, le parcours chaotique de l'indice CAC 40 qui s'est établi en mars 2009 au dessous de 2500 points, soit son plus bas niveau depuis 6 ans ... en rappelant tout de même que, pour l'ensemble de l'exercice 2009, le CAC 40 a finalement conclu sur une progression de 23%.

Dans le monde bancaire, de nombreux établissements, y compris parmi les plus importants et les plus prestigieux, ont encore été soutenus par la puissance publique : Bank Of America aux USA, RBS au Royaume-Uni, Commerzbank en Allemagne, ...

Le paysage bancaire français n'a pas connu de telles défaillances, à l'exception notable de Dexia, finalement rachetée par BNP-Paribas avec l'appui des gouvernements Belge et Français. Les banques de financements et d'investissements retrouvent progressivement le chemin de la rentabilité. Ainsi, Natixis, aura –enfin– connu un 2<sup>ème</sup> semestre 2009 bénéficiaire, après 5 trimestres de pertes consécutives. Notre filiale commune avec les Caisses d'Epargne a pris les mesures stratégiques et d'organisation qui devraient lui permettre de retrouver durablement les profits ... et de recouvrer un cours boursier plus convenable.

Presqu'anecdotique dans ce contexte, la libéralisation de la commercialisation du Livret A n'a pas, semble-t-il, fondamentalement bouleversé les équilibres concurrentiels entre les établissements bancaires Français.

Conséquence de la crise économique, les défaillances ont également touché des industries phare et des acteurs économiques de premier plan, comme dans l'automobile avec General Motors ou dans le transport aérien avec Japan Airlines.

En France, certains secteurs ont plus particulièrement souffert, comme l'industrie en particulier, même si le secteur automobile a été largement protégé sur le territoire français par la prime à la casse. La construction et bâtiment ont également été touchés, comme en témoignent la baisse du prix de l'immobilier (-8% dans l'ancien), celle des transactions (encore plus forte qu'en 2008), et la chute de -25% des mises en chantier. Le nombre de défaillances d'entreprises a établi un record depuis 1993, avec 66 000 disparitions de sociétés soit une hausse de +18% en 1 an.

Aussi, et comme en 2008, le chômage a continué de croître en 2009, pour s'établir en fin d'année à presque 10%, soit son plus haut niveau depuis 10 ans.

Assorties à l'ampleur sans précédent des plans de relance, ces difficultés ont conduit à des déséquilibres jusque là inconnus des comptes publics : alourdissement de l'endettement de l'Etat, déficit public s'établissant à 7,9% du PIB (et attendu à plus de 8% en 2010), soit bien loin des limites prévues par le pacte de stabilité de l'Union Européenne.

Au total, la richesse nationale s'est contractée : la récession, entamée courant 2008, s'est confirmée en 2009 avec une réduction du PIB de l'ordre de 2,5%. Cette situation, exceptionnelle depuis la guerre, a également touché les USA (-2,5%), le Royaume-Uni (-4,7%), le Japon (-5,4%) ou l'Allemagne (-4,8%). Un retour à la croissance, très modéré (+1,5%), est cependant attendu pour 2010.

Enfin, notre région n'a bien sûr pas été épargnée par cette crise. Elle a connu en 2009 une chute sévère de sa production industrielle, même si un rebond semble se faire jour depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Dans le domaine, traditionnellement porteur, de la construction, est apparu un fort contraste entre, d'une part, la reprise (modeste mais confirmée sur deux trimestres) des constructions individuelles et de l'activité de second œuvre et, d'autre part, l'atonie persistante des chantiers de travaux publics.

Enfin, les performances commerciales et industrielles d'Airbus se sont une nouvelles fois révélées supérieures à celle de Boeing, tant en nombre de commandes que de livraisons... mais elles restent ternies par les très lourdes incertitudes qui pèsent sur le programme du gros porteur militaire, l'A400M.

#### 2.4.2 Faits majeurs de l'exercice

##### *a. Faits majeurs du Groupe BPCE*

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, sous la conduite de François Pérol, nommé directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), pour se concrétiser au terme d'un calendrier ambitieux.

Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédé, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet dernier et par la constitution du Groupe BPCE.

Depuis le 3 août 2009, BPCE SA est détenue à parité par les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne après apport à une coquille commune des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE. Le nouveau groupe bénéficie par ailleurs d'un apport en fonds propres de l'Etat français, avec :

- 4,05 milliards d'euros de titres super subordonnés émis par la CNCE et la BFBP entre le quatrième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 et apportés à BPCE SA,
- 3 milliards d'euros d'actions de préférence sans droit de vote émises le 31 juillet 2009 par BPCE SA.

##### *b. Faits majeurs de la BP Occitane*

La BP Occitane n'a pas connu d'événement majeur au cours de l'exercice 2009. Au plan de l'organisation, elle a poursuivi la mise à niveau de ses agences, qui sont désormais presque toutes équipées de moyens de Libre Service Bancaire complets et conviviaux.

Pour accompagner sa dynamique de sociétariat, le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé deux augmentations de la part fixe du capital social, désormais porté à 208 M€ au 31 décembre 2009 (hors CCI).

## 2.5 Activités et résultats du Groupe BP Occitane

### 2.5.1 Résultats financiers consolidés

Agrégats (en M€) – Comptes consolidés	2009	2008	Variation
Total de bilan	11 422	11 381	+ 0,4%
Capitaux Propres <i>y compris FRBG</i>	1 408	1 305	+ 7,9%
Produit Net Bancaire	370,2	358,0	+ 3,4%
Résultat Brut d'Exploitation	134,9	127,6	+ 5,7%
Résultat Net	61,7	72,1	- 14,4%
Ratio de Solvabilité	17,5%	14,1%	+ 3,4 points

### 2.5.2 Présentation des secteurs opérationnels

L'activité de la banque est quasi-exclusivement orientée sur la banque de détail.

### 2.5.3 Activités et résultats par secteur opérationnel

en milliers d'euros	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Produit net bancaire</b>	<b>370 150</b>	357 992	<b>346 897</b>	324 889

### 2.5.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 515 335	1 711 963
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 883 788	7 762 257
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	1 123 915	1 031 100
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	588 359	583 798
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	149 050	106 470
ECARTS D'ACQUISITION	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	162 015	185 640
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 422 462</b>	<b>11 381 228</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 302 795	2 056 425
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 067 292	6 806 539
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 287 887	917 098
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	217 488	179 147
ECARTS D'ACQUISITION	0	0
PROVISIONS	137 756	115 922
DETTES SUBORDONNEES	1 525	1 528
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	181 631	194 680
INTERETS MINORITAIRES	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>1 226 088</b>	<b>1 109 889</b>
Capital souscrit	239 254	175 123
Primes d'émission	481 326	481 326
Réserves consolidées et autres	443 844	381 319
Résultat de l'exercice	61 664	72 121
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 422 462</b>	<b>11 381 228</b>

En milliers d'euros

	<b>Capital</b>	<b>Primes d'émission</b>	<b>Réserves consolidées et autres</b>	<b>Autres</b>	<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/07 (après affectation)</b>	<b>174 953</b>	<b>481 326</b>	<b>371 124</b>	<b>0</b>	<b>1 027 403</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital		0	0		0	0
Ecart de conversion	0	0	0		0	
Changements de méthode	0	0	0		0	
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	170	0	10 195		10 365	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	170					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>			9 877	9 877		
<i>Autres</i>			318	317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 avant affectation</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>381 319</b>	<b>0</b>	<b>1 037 768</b>	<b>0</b>
Résultat de la période			72 121		72 121	
Distribution			(9 597)		(9 597)	
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 (après affectation)</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>443 843</b>	<b>0</b>	<b>1 100 292</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	72 025	0	0	0	72 025	0
Ecart de conversion	0	0	0		0	
Changements de méthode	0	0	0		0	
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	(7 894)	0	0	10 194	(7 894)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(7 894)					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>			0	9 877		
<i>Autres</i>				317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultats</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 844</b>	<b>10 194</b>	<b>1 164 424</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de la période</b>			<b>61 664</b>		<b>61 664</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 508</b>	<b>10 194</b>	<b>1 226 088</b>	<b>0</b>

## 2.6 Activités et résultats de l'entité

### 2.6.1 Résultats financiers de l'entité

en milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	426 691	412 784
Intérêts et charges assimilées	-227 337	-223 255
Revenus des titres à revenu variable	17 555	30 628
Commissions (produits)	168 764	167 794
Commissions (charges)	-18 773	-19 194
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	219	272
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 048	-11 098
Autres produits d'exploitation bancaire	2 267	1 882
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 197	-1 340
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>370 237</b>	<b>358 473</b>
Charges générales d'exploitation	-223 213	-220 384
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-12 062	-10 020
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>134 962</b>	<b>128 069</b>
Coût du risque	-37 466	-26 235
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>97 496</b>	<b>101 834</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-16 418	594
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>81 078</b>	<b>102 428</b>
Résultat exceptionnel	-26	-916
Impôt sur les bénéfices	-36 493	-19 896
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	13 539	-7 838
<b>RESULTAT NET</b>	<b>58 098</b>	<b>73 778</b>

### 2.6.2 Analyse du bilan de l'entité

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
CAISSES, BANQUES CENTRALES	179 306	161 105
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	99
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 336 029	1 550 759
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 883 792	7 762 257
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 079 006	984 983
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	44 909	46 117
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	581 284	577 721
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	7 112	6 114
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	910	526
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 140	105 944
AUTRES ACTIFS	79 724	87 053
COMPTES DE REGULARISATION	45 986	66 437
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 386 198</b>	<b>11 349 115</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 302 799	2 056 857
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 046 375	6 792 714
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 287 887	917 098
AUTRES PASSIFS	64 583	25 128
COMPTES DE REGULARISATION	152 120	150 578
PROVISIONS	138 499	119 359
DETTES SUBORDONNEES	1 525	1 528
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	181 631	194 680
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>1 210 779</b>	<b>1 091 173</b>
Capital souscrit	260 400	188 375
Primes d'émission	481 326	481 326
Réserves	397 149	333 399
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 806	3 295
Report à nouveau	11 000	11 000
Résultat de l'exercice (+/-)	58 098	73 778
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 386 198</b>	<b>11 349 115</b>

## 2.7 Fonds propres et gestion financière

### a. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est un indicateur international qui vise à garantir que les établissements financiers disposent de fonds propres suffisants pour garantir les risques qu'ils encourent au travers de leurs différents métiers (crédits, activités de marché, ...), mais également au titre des risques opérationnels inhérents à leur activité : risque informatique, risque social, risque de fraude interne ou externe, ...

Il est calculé en rapportant l'ensemble des risques pondérés, au dénominateur, au total des fonds propres, nets des participations financières, au numérateur.

Au minimum, ce ratio doit se placer à 8%.

La Banque Populaire Occitane dispose, au 31 décembre 2009, de fonds propres atteignant 1 394 M€. Après déductions, dont l'essentiel porte sur la participation de 523 M€ détenue dans l'organe central du Groupe, BPCE SA, les risques pondérés (principalement, les risques de crédit et, plus marginalement, les risques opérationnels) sont couverts à hauteur de 17,5% au 31 décembre 2009. Ceci constitue un ratio de solvabilité nettement supérieur au minimum exigé, et qui se situe parmi les plus élevés au sein du groupe BPCE.

Un détail des fonds propres et de leur évolution en 2009 est présenté en point 2.5.4 supra.

### b. Affiliation et mécanisme de solidarité

Il est rappelé que la Banque Populaire Occitane est membre du Groupe BPCE, et à ce titre solidaire de l'ensemble des entités du Groupe au terme du mécanisme de solidarité décrit au point 3.1.2.1.b infra.

## **2.8 Contrôle interne et Gestion des risques 1**

### **2.8.1 Organisation et activité du contrôle interne**

#### **2.8.1.1 Missions dévolues aux filières Risques, Conformité et Audit interne**

Le système de contrôle interne est l'ensemble des processus et moyens décidés par l'organe exécutif et mis en œuvre dans l'établissement par les directions et services pour :

- vérifier la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles,
- s'assurer que les opérations réalisées tant par et pour les clients que celles pour les tiers ou pour la Banque Populaire le sont, dans une optique de saine gestion, conformément aux lois et règlements et selon les orientations et normes de gestion définies par l'organe exécutif,
- apprécier la maîtrise des risques en regard des normes réglementaires et des limites internes.
- et enfin garantir la protection du patrimoine.

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

- premier niveau : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par les collaborateurs dans le cadre des actes qu'ils exécutent dans leur fonction ou mission professionnelle et par leur hiérarchie,
- deuxième niveau : le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, et les contrôles imposés par la réglementation,
- troisième niveau : le contrôle périodique, l'audit interne, qui agit par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées, conformément à la réglementation en vigueur depuis 2005, par les responsables des services de contrôle interne. Ils rendent compte de l'exercice de leur mission à l'exécutif, responsable de la mise en œuvre du système de contrôle interne, au comité d'audit et à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

#### **2.8.1.2 Organisation des filières Risques, Conformité et Audit interne**

##### **Le Contrôle Périodique (Audit interne)**

La responsabilité du contrôle périodique (audit interne) est rattachée directement au Directeur général. Les rapports de contrôle sur place des agences, leurs dossiers d'autocontrôles et les audits réalisés sur les sites centraux font l'objet de constats accompagnés de recommandations d'actions correctives. Ces missions font l'objet de comptes rendus aux directions concernées, au contrôle permanent, au comité d'audit et des risques, à l'organe exécutif et à l'organe délibérant.

##### **Le Contrôle Permanent (Risques et Conformité)**

Il comprend deux entités rattachées directement au Directeur général.

Le service de contrôle permanent regroupe trois filières de risques:

- la filière des risques opérationnels, dont l'activité Plans de continuité d'activités (PCA) est dotée d'un responsable spécifique,
- la filière des risques de non conformité, incluant la lutte contre la délinquance financière et le respect de la réglementation AMF, dotée également d'un responsable spécifique. Le responsable de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de Responsable du Contrôle des Services d'Investissement (RCSI) délivrée par l'AMF,
- la filière des risques financiers, compétente en matière de risque de taux, risque de liquidité et risques globaux de marché.

Le service des Risques de Crédit :

Il recouvre les études contradictoires sur les dossiers de crédit, menant le cas échéant à l'exercice d'un droit de veto, la surveillance générale des risques de crédit (monitoring des risques, contrôle de second niveau des engagements et études sectorielles), et la validation de la notation interne (note « Mac Donough »). En liaison étroite avec la Direction Financière et la Direction des Crédits, le service contribue également à la production des rapports prudentiels destinés aux autorités de tutelle.

Le dispositif de contrôle permanent comprend également :

- un correspondant attitré, au sein de la banque, de la centrale informatique du réseau des Banques Populaires (i-BP). Il s'agit du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) qui est rattaché à la direction de l'informatique,
- une cellule de contrôle comptable qui assure les contrôles comptables permanents de premier et de deuxième niveaux sous la responsabilité du Directeur juridique et financier ; il garantit l'exhaustivité et l'intégrité des écritures passées dans la comptabilité générale et la comptabilité auxiliaire,
- un contrôle des chèques est effectué tant pour les chèques reçus à l'encaissement que pour ceux reçus en qualité de banque tirée, pour les flux domestiques et les flux internationaux. Un contrôle annuel spécifique est également réalisé.

Informations et rapports :

Le système d'information du contrôle interne vers les organes exécutif et délibérant repose sur les informations transmises lors des différents comités spécialisés instaurés au sein de l'établissement : comité d'audit et des risques, comité des comptes, comité de gestion financière, comité d'information sur les engagements et les contentieux et comité des crédits. Ceux-ci sont complétés d'autres comités relevant des filières de risque et notamment le comité de coordination des fonctions de contrôle.

L'organe exécutif

Il s'agit des dirigeants de l'entreprise, le Président du conseil d'administration et le Directeur général. Ils sont responsables de la définition de la politique de contrôle interne et des moyens alloués aux directions et services pour une mise en œuvre efficace. Ils doivent également veiller à l'adéquation du système de contrôle interne retenu avec les objectifs fixés au sein de l'établissement dans le respect des règles et normes professionnelles.

Le rôle du conseil d'administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un comité d'audit et des risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

## 2.8.2 Risques de crédit et de contrepartie

### 2.8.2.1 Organisation du contrôle interne des risques de crédit et de contrepartie

Le Contrôle des Risques de Crédit intervient dans la Surveillance des Risques de Crédit à travers trois axes principaux :

- 1 La prévention des risques :
  - Contrôle des limites,
  - Exercice du droit de veto sur des dossiers repérés,
  - Formation en matière de risque de crédit.

- 2 La surveillance permanente des risques :
  - Contrôle permanent des engagements (tableau de bord des risques),
  - Reporting interne et externe
  
- 3 La validation des notes internes :
  - Révision régulière de la notation des clients Corporate,
  - Fiabilisation des regroupements de clients et des données,
  - Reporting,
  - Maintenance des systèmes de notation (tous segments).

Le Service de Contrôle des Risques de Crédit, indépendant de la ligne d'exploitation et directement rattaché au directeur général, participe à toutes les instances chargées de suivre les engagements, et notamment au Comité d'audit et des risques et au Comité d'information sur les engagements et les contentieux (émanations du conseil d'administration), ainsi qu'à divers comités internes :

- Comité des crédits,
- Comité des nouveaux produits et processus,
- Comité de coordination des fonctions de contrôle,
- Comité contentieux,
- Comité de gestion financière,
- Comité provisions,
- Comité de promotion immobilière.

#### 2.8.2.2 Expositions aux risques de crédit et de contrepartie

La banque octroie des crédits aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales. Ces crédits sont consentis tant à court terme :

- découverts aux particuliers,
- crédits de fonctionnement aux entreprises et collectivités locales, tant à court terme qu'à moyen et long terme :
- crédits consommation et habitat pour les particuliers,
- crédits d'investissement pour les entreprises,
- financement de la transmission.

Le principal risque de crédit est constitué par le risque de perte dû à l'incapacité des clients et autres contreparties à faire face à leur obligation de remboursement. Ce risque de défaillance peut parfois être accentué par la diminution de la valeur des garanties reçues.

Le risque «pays» que nous portons est très faible (financement export et confirmation de crédit documentaire export).

Il existe une Direction des Crédits au sein de la Direction d'Exploitation. La ligne d'exploitation a tout pouvoir pour décider des dossiers de crédits (hors dossiers relevant de la décision du comité des crédits). Toutefois, les dossiers présentant certaines caractéristiques liées soit à la qualité du client, soit à la nature et l'objet du financement, soit au montant de l'opération, soit au secteur d'activité, soit aux garanties proposées, font l'objet d'une analyse contradictoire de la part du Service de Contrôle des Risques de Crédit.

#### **Le suivi de la répartition des engagements**

Nous établissons un suivi de nos engagements par :

- nature d'engagement
- segment de clientèle
- secteur d'activité
- groupe et agence.

## La révision des dossiers

Les dossiers d'autorisation de crédits à court terme sont revus au minimum une fois par an. A cette occasion, une analyse des garanties détenues, de leur valeur et de leur validité est réalisée.

Le classement des clients en « douteux » est automatique ou manuel à partir de la détection des événements intervenus (durée des impayés, des dépassements,...).

## La surveillance permanente des engagements

Réalisée par un service dédié au sein de la Direction des Crédits, qui dispose des outils nécessaires pour mener à bien sa mission. Celle-ci s'articule autour de cinq axes :

- 1 détection quotidienne des situations à risque, préconisation actions à mettre en œuvre et suivi (applicatif VIGIE et outils spécifiques pour le suivi des billets de trésorerie, du Dailly, de l'escompte et des dépassements d'autorisations au quotidien)
- 2 assistance du réseau sur les dossiers «sensibles» et provisionnés.
- 3 édition mensuelle des tableaux de contrôle des engagements par agence et par groupe.
- 4 contrôle des engagements en agence.
- 5 assistance et formation du réseau aux risques de crédit et à la gestion des dysfonctionnements.

## L'analyse de la rentabilité des opérations

Les barèmes de crédit sont différenciés en fonction de la qualité de l'emprunteur déterminée par la note interne Mc Donough.

Pour les dossiers relevant de l'analyse contradictoire, possibilité d'exercer un droit de veto sur la rémunération décidée par la ligne d'exploitation, si celle-ci est jugée insuffisante par rapport au niveau de risque de l'opération.

### 2.8.3 Risques de marché

#### 2.8.3.1 Système de mesure

Les risques de marché de la Banque Populaire Occitane sont suivis notamment par une cartographie détaillée établie trimestriellement couvrant l'ensemble des produits financiers détenus. Ces produits sont répartis dans trois compartiments de gestion : compte propre, refinancement et ALM (Gestion Actif Passif). Les risques mesurés concernent principalement la sensibilité des produits à la variation -de taux d'intérêt, du taux d'inflation et du cours des actions.

Par ailleurs, un reporting de toutes les opérations est effectué à l'aide d'un tableau de bord mensuel de gestion de la trésorerie. Les contrôles sont assurés par :

- le suivi journalier de la Direction Juridique et Financière,
- le contrôle mensuel du contrôle comptable
- le contrôle trimestriel du comité de gestion financière.

Toutes les opérations de marché réalisées pour compte propre font l'objet d'une validation préalable par le comité de gestion financière. La mesure du risque s'exerce dans le cadre de la publication de la valorisation de l'ensemble de ces opérations dans le tableau de bord mensuel de gestion de la trésorerie. Ce tableau de bord est systématiquement adressé à toutes les entités de contrôle de la banque : comité de gestion financière, audit et contrôle permanent.

#### 2.8.3.2 Surveillance des limites des risques de marché

Les risques sont encadrés par une politique de contrepartie (avec un dispositif spécifique pour les contreparties interbancaires), par une politique d'allocation d'actifs et par une politique de délégations. Les limites ont été fixées (en montants) par référence aux limites en matière de crédits (maximum d'engagements sur une même contrepartie).

La surveillance des risques de marché est assurée d'une part, par le comité de gestion financière qui se réunit trimestriellement et d'autre part par la cellule « risques financiers » du service Contrôle Permanent qui rend compte périodiquement de ses travaux au Comité d'Audit et des Risques. Le dispositif de contrôle mis en place vise à s'assurer que les règles de délégations accordées à la Direction Juridique et Financière et au trésorier sont bien respectées. Le contrôle des procédures en vigueur permet de s'assurer que les services opérationnels appliquent l'enregistrement quotidien des opérations et que le principe de séparation des fonctions entre négociateurs, décideurs et comptables est respecté.

#### **2.8.4 Informations financières spécifiques (titrisations, CDO...)**

Les produits comportant un risque accru font l'objet d'un rapport trimestriel spécifique auprès de l'organe central BPCE. Cette enquête conforme aux recommandations du Forum de Stabilisation Financière fait apparaître une exposition brute de notre banque limitée à 5 millions d'euros pour ce qui concerne les produits financiers structurés (titrisations).

#### **2.8.5 Risques de la gestion de bilan**

##### **2.8.5.1 Organisation du contrôle interne des risques de gestion de bilan**

Les risques de gestion de bilan font l'objet d'une mesure et d'un reporting trimestriels qui sont assurés par une cellule spécialisée faisant partie de la Direction juridique et financière. Le reporting est adressé à l'organe central BPCE et est présenté, au sein de l'établissement, au Comité de gestion financière ainsi qu'au Conseil d'administration. La cellule opérationnelle exerce un contrôle de 1er niveau ayant pour objet de valider les résultats et les analyses issus du logiciel spécialisé. Ce contrôle est réalisé au moyen de la check list proposée par la Direction financière du groupe BPCE. La cellule « risques financiers », composante du service Contrôle Permanent procède à un contrôle de 2nd niveau qui fait l'objet également d'un reporting normalisé auprès de la Direction des Risques Groupe.

##### **2.8.5.2 Risque de liquidité**

Conformément au référentiel ALM du Groupe BPCE, les indicateurs et les limites du risque de liquidité sont définis par les impasses de couverture de l'actif par le passif, propres à chaque échéance ou scénario. La mesure du risque de liquidité est, comme celle du risque de taux d'intérêt global, réalisée à partir d'un logiciel spécialisé.

##### **2.8.5.3 Risque structurel de taux d'intérêt global**

Conformément au référentiel ALM (Gestion Actif Passif) du Groupe BPCE, la banque s'est dotée de limites en matière de risque de taux d'intérêt global.

Le risque de taux, en approches opérationnelle et réglementaire, est analysé conformément au référentiel ALM et comparé aux limites et indicateurs définis et validés par le comité de gestion financière et par le conseil d'administration.

##### **2.8.5.4 Risque de change**

La Banque Populaire Occitane n'a pas convenance à supporter d'exposition au risque de change. Le système de contrôle interne veille à s'assurer de l'adossement des opérations clientèle à des opérations symétriques contractées au sein du Groupe BPCE.

#### **2.8.6 Risque lié aux actions**

##### **2.8.6.1 Dispositifs et processus d'investissement**

La banque a défini une politique d'allocation d'actifs : la partie consacrée aux actions est calculée à partir d'un montant de consommation de fonds propres au sens du ratio de solvabilité. Un programme d'investissement basé sur des niveaux des grands indices boursiers est en cours. L'ensemble des règles a été validé par le comité de gestion financière

### 2.8.6.2 Techniques comptables et méthodes de valorisation

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle.

### 2.8.6.3 Exposition de l'entité

La Banque Populaire Occitane est exposée sur des titres de placement comportant un risque lié à des actions pour un montant brut de 18 millions d'euros.

## 2.8.7 Risques opérationnels et autres risques (dont procédures judiciaires et arbitrales)

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : systèmes et processus, fraude et risques externes, juridiques et déontologiques, stratégiques.

La maîtrise des risques opérationnels repose, d'une part, sur le dispositif de contrôle interne présenté précédemment et appliqué à l'ensemble des activités et, d'autre part, sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur leurs risques.

### L'identification et la cartographie des risques opérationnels

La Banque Populaire Occitane applique la méthode retenue par le groupe dans le cadre du projet national de gestion des risques opérationnels. Chacun des macro-processus et processus de la banque a été recensé et répertorié dans ce cadre.

### Les activités externalisées

L'inventaire des sous-traitants et fournisseurs de prestations essentielles a été réalisé et mis à jour périodiquement dans le cadre notamment du PCA. Les contrats ont été modifiés pour intégrer les exigences des articles 37-1 et 37-2 du règlement 97-02 : la clause type issue des travaux de place est insérée dans tous les contrats conclus depuis le 1er janvier 2006.

## 2.8.8 Risques de Conformité

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe.

### 2.8.8.1 Objectifs de la Fonction Conformité

La fonction Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n° 97-02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes de l'établissement aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires, financières et d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4p du règlement 97-02 du CRBF, comme "le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant."

- de préserver l'image et la réputation de l'établissement et du Groupe auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

## 2.8.8.2 Principales missions par domaine d'activité

Les principales missions de la fonction Conformité se répartissent entre les domaines suivants :

### **La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles**

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

### **La Sécurité financière**

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

### **La Conformité Bancaire**

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.

### **Le contrôle permanent de conformité**

Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité.

### **Le fonctionnement coordonné dans la filière Conformité Groupe**

Ce domaine couvre notamment : l'élaboration de reportings réglementaires destinés aux régulateurs et de reportings internes, la préparation des comités pilotés par ou impliquant la fonction Conformité, l'insertion, dans la cartographie des risques pilotée par la filière Risques opérationnels, de la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

En outre, la fonction Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF et des autorités étrangères équivalentes. La fonction Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec la Commission Bancaire et les autorités étrangères équivalentes.

En tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la fonction Conformité entretient par ailleurs des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes : Audit Interne, Direction des Risques, Sécurité des Systèmes d'Information, Contrôle Comptable.

### **La Sécurité Continuité d'Activité**

Rattaché au service Contrôle Permanent, le RPCA (Responsable du Plan de Continuité d'Activité) exerce sa mission de manière indépendante des Directions opérationnelles. Celle-ci consiste à :

- Piloter la Continuité d'Activité
- Mettre en œuvre le Plan de Continuité
- Coordonner la gestion de crise,
- Piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des Plans de Continuité d'Activité (PCA),
- Veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité,
- Participer aux instances internes au Groupe.
- Piloter la sécurité de l'information,

Rattaché à la Direction Organisation, Informatique et Logistique, le RSPB (Responsable de la Sécurité des Personnes et des Biens) a pour mission de :

- Piloter la sécurité des Personnes et des Biens,
- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité des personnes et des biens,
- Participer aux instances internes au Groupe,

### 2.8.8.3 Principes d'organisation de la Fonction Conformité

Pour assurer son indépendance, la fonction Conformité, distincte des autres fonctions de contrôle interne, doit être une fonction indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Les équipes dédiées à la fonction Conformité sont intégrées au service Contrôle Permanent.

Le responsable de la fonction Conformité est rattaché hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent, dont il est l'adjoint.

Sa désignation est notifiée au Secrétariat Général de la Commission Bancaire sous couvert de BPCE et l'organe délibérant, le Conseil d'administration en est informé.

#### 2.8.8.3.1 Rôle dévolu à BPCE par la loi du 18 juin 2009

La loi fondatrice de BPCE confie à l'organe central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne, dans le cadre de son article 1er, qui prévoit notamment que l'organe central est "chargé":

*"7° De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au quatrième alinéa de l'article L. 511-31 ;"*

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité, aux principes d'organisation spécifiques :

- BPCE en tant qu'Organe Central, pour ses activités propres et pour le compte des holdings CE Participations et BP Participations,
- ses affiliés dont ses Sociétés-Mères les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires,
- ses filiales, dont Natixis.

#### 2.8.8.3.2 Principes d'organisation au niveau de l'entreprise

La fonction Conformité comprend deux unités spécialisées sur chacun des domaines (cf. partie 1.2) relatifs à:

- la conformité déontologie, avec le RCSI
- la sécurité financière, avec les correspondants et les déclarants Tracfin

Par ailleurs, des correspondants de la DCSG sont désignés pour les domaines suivants :

- la conformité Bancaire
- le contrôle permanent de conformité

En matière de formation de ses collaborateurs, l'entité en charge de la conformité veille à:

- Contribuer aux actions de formation initiées par BPCE
- Inscrire des collaborateurs aux séminaires de BPCE

- Relayé localement les formations de la filière Conformité

Ainsi qu'il est précisé dans la Charte du Contrôle Interne Groupe, les autres fonctions en charge du contrôle permanent (Révision comptable, RSSI, RPCA) sont amenées à coopérer étroitement avec le responsable de la Conformité.

#### 2.8.8.4 Participation aux instances de gouvernance de l'établissement

##### **Comité d'Audit et des Risques**

Le Responsable de la Conformité est invité à participer aux réunions du Comité d'Audit et des Risques.

##### **Comités d'agrément des nouveaux produits et processus**

Les produits conçus et commercialisés par l'établissement sont de la compétence de ce comité. Le Comité d'agrément statue notamment au vu des avis écrits émis par le Responsable de la Conformité, qui participe audit comité.

Lors du lancement de tout nouveau produit ou processus, la fonction Conformité de l'entreprise reporte simultanément à BPCE.

Par ailleurs, la fonction Conformité est régulièrement informée :

- de toutes les décisions de politique générale modifiant l'organisation ou les procédures
- des projets concernant la mise en place ou la modification de systèmes ou de produits.

## **2.9 Événements postérieurs à la clôture et perspectives**

### **2.9.1 Les événements postérieurs à la clôture**

A la date de clôture de l'exercice, la banque faisait l'objet d'un contrôle fiscal dont les conséquences ne sont pas encore connues à la date de rédaction de ce rapport.

### **2.9.2 Les perspectives et évolutions prévisibles**

L'exercice 2010 s'annonce encore relativement difficile compte-tenu du contexte économique. Les mesures publiques de soutien de l'économie restent d'actualité : maintien des taux d'intervention des banques centrales à un niveau historiquement bas (1% pour la BCE), confirmation des mesures fiscales de soutien à l'immobilier (en France : Loi Sellier, Eco-Prêt à taux zéro, ...) ou à l'automobile (généralisation de la « prime à la casse »), ...

A l'exception notable du chômage, qui devrait continuer de croître en 2010 en France comme dans le reste du monde, la plupart des indicateurs macro-économiques affichent une évolution relativement positive, et la COFACE livre une analyse plutôt confiante sur l'évolution du risque pays, tout en surveillant de très près les mesures prises par certains pays comme la Grèce, notamment.

La Banque Populaire Occitane continuera d'accompagner les projets de ses clients et sociétaires, en réaffirmant avec conviction et fierté ses racines mutualistes.

Cette fidélité à ses valeurs se traduira, une nouvelle fois, par l'attachement porté à la proximité avec ses clients et avec ses territoires, au travers de points de vente toujours plus nombreux et renouvelés. Elle se traduira aussi par les efforts de solidarité qu'elle continuera de déployer : promotion d'une offre de crédit et d'épargne « Vair » pour aider au financement du développement durable, moyens spécifiques mis en œuvre pour l'accompagnement de la clientèle fragilisée par les accidents de la vie, actions de solidarité locale au travers de ses multiples partenariats, création d'une fondation. Le plus emblématique d'entre - eux, l'association Hôpital Sourire, œuvre ainsi depuis 1995 au profit des enfants malades de l'Hôpital régional de Purpan.

## 2.10 Eléments complémentaires

### 2.10.1 Activités et résultats des principales filiales

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane :

- SAS Financière de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % ;
- SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane, société de portage de parts sociales de la Banque populaire occitane, détenue à 100 % par la SAS Financière de la Banque Populaire Occitane.

Ces sociétés ont été créées en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation définies par le Groupe des Banques populaires. Les opérations inter-entreprises sont éliminées.

Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère	61 754	NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	- 1	Intégration globale
SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	- 89	Intégration globale

### 2.10.2 Informations sociales et environnementales.

#### Informations sociales :

##### 1.1 EFFECTIF INSCRIT "CONVENTION COLLECTIVE" AU 31 DECEMBRE

1.11 "TOTAL CONVENTION COLLECTIVE"	2009	2008	2007
Nombre de contrats de travail	2 303	2 367	2 372
<i>Equivalent temps plein</i>	2 249	2 315	2 324

##### 1.12 DONT CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

Hommes	Techniciens	652	675	709
	Cadres	312	320	322
	Total	964	995	1 031
Femmes	Techniciens	1 131	1 135	1 164
	Cadres	101	97	87
	Total	1 232	1 232	1 251
Total	Techniciens	1 783	1 810	1 873
	Cadres	413	417	409
	Total	2 196	2 227	2 282
<i>Equivalent temps plein</i>		2 142	2 175	2 234

##### 1.13 DONT CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Hommes	Nombre de contrats de travail	47	66	46
Femmes	Nombre de contrats de travail	60	74	44
Total	Nombre de contrats de travail	107	140	90
	<i>Equivalent temps plein</i>	107	140	90

#### 1.14 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION ET D'APPRENTISSAGE

Hommes	CDI	-	-	-
	CDD	2	-	7
	Total	2	-	7
Femmes	CDI	1	-	-
	CDD	1	2	9
	Total	2	2	9
Total	CDI	1	-	-
	CDD	3	2	16
	Total	4	2	16

#### 1.2 EFFECTIF PERMANENT TEMPS PLEIN

		2009	2008	2007
Hommes	Techniciens	537	577	589
	Cadres	302	311	307
	Total	839	888	896
Femmes	Techniciens	770	785	789
	Cadres	83	84	73
	Total	853	869	862
Total	Techniciens	1 307	1 362	1 378
	Cadres	385	395	380
	Total	1 692	1 757	1 758

#### 1.3 EFFECTIF MOYEN PAYE

Techniciens	1 895	1 945	1 979
Cadres	415	413	396
Total	2 310	2 358	2 375

#### 1.4a AGE MOYEN

Techniciens	38 ans 7 mois	38 ans 6 mois	38 ans 6 mois
Cadres	50 ans 7 mois	51 ans 0 mois	51 ans 0 mois
Total	40 ans 10 mois	40 ans 10 mois	40 ans 9 mois

#### 1.4b REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT CDI PAR TRANCHES D'AGES

Moins de 25 ans	74	102	132
De 25 à 34 ans	843	827	830
De 35 à 44 ans	414	392	366
De 45 à 54 ans	499	528	551
De 55 à 59 ans	337	346	363
60 ans et plus	29	32	40

### 1.5a ANCIENNETE MOYENNE DANS LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

Techniciens	14 ans 8 mois	14 ans 8 mois	14 ans 9 mois
	25 ans 11 mois		
Cadres		26 ans 7 mois	26 ans 7 mois
		16 ans 11 mois	16 ans 10 mois
Total	16 ans 9 mois		

### 1.5b REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT CDI PAR TRANCHES D'ANCIENNETES

Moins de 5 ans	413	480	578
De 5 à 9 ans	571	528	456
De 10 à 19 ans	384	344	316
De 20 à 29 ans	381	387	426
30 ans et plus	447	488	506

### 1.6a DEPARTS DU GROUPE

		2009	2008	2007
Techniciens	Licenciement	2	4	1
	Démission	29	37	33
	Retraite	39	51	53
	Rupture période d'essai	-	6	3
	Rupture conventionnelle	-	-	-
	Décès	1	4	5
	Fin de CDD	203	187	117
	Total	274	289	212
Cadres	Licenciement	-	2	3
	Démission	2	5	4
	Retraite	35	23	22
	Rupture période d'essai	-	-	-
	Rupture conventionnelle	-	-	-
	Décès	-	1	1
	Fin de CDD	-	-	-
Total	37	31	30	
Total	Licenciement	2	6	4
	Démission	31	42	37
	Retraite	74	74	75
	Rupture période d'essai	-	6	3
	Rupture conventionnelle	-	-	-
	Décès	1	5	6
	Fin de CDD	203	187	117
	Total	311	320	242

### Changements d'entreprises ou de statuts

Techniciens	Mutations	6	5	9
	Transformation CDD en CDI	46	39	114
Cadres	Mutations	-	1	-
	Transformation CDD en CDI	-	-	-

Total	Mutations	6	6	9
	Transformation CDD en CDI	46	39	114

<b>1.6b AGE MOYEN DES DEPARTS A LA RETRAITE</b>	<b>60 ans 5 mois</b>	<b>59 ans 5 mois</b>	<b>59 ans 5 mois</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

<b>1.7 ENTREES DANS LES ENTREPRISES DU GROUPE</b>		<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Techniciens	CDI	25	10	37
	Transformation CDD en CDI	46	39	114
	Transformation alternance en CDI	1	12	20
	CDD	227	297	182
	Total	299	358	353
Cadres	CDI	1	2	3
	Transformation CDD en CDI	-	-	-
	Transformation alternance en CDI	-	-	-
	CDD	-	-	-
	Total	1	2	3
Total	CDI	26	12	40
	Transformation CDD en CDI	46	39	114
	Transformation alternance en CDI	1	12	20
	CDD	227	297	182
	Total	300	360	356

*Dont mobilité entre entreprises du Groupe*

Techniciens	8	6	12
Cadres	1	-	-
Total	9	6	12

<b>1.8 NOMBRE MOYEN MENSUEL D'INTERIMAIRES</b>	<b>0,58</b>	<b>1,99</b>	<b>-</b>
--	-------------	-------------	----------

<b>1.9a NOMBRE DE HANDICAPES</b>	<b>59</b>	<b>43</b>	<b>34</b>
----------------------------------	-----------	-----------	-----------

<b>1.9b NOMBRE DE COLLABORATEURS HANDICAPES RECRUTES</b>				
	CDI	5	2	-
	CDD de moins de 6 mois	8	-	-
	CDD de 6 mois et plus	2	-	-
	Autres contrats	-	11	-

<b>1.10 NOMBRE D'AMELIORATIONS DE SITUATION PAR PROMOTION</b>				
Changement de Niveau	Hommes	154	177	179
	Femmes	196	214	193
	Total	350	391	372
<i>Dont changement de catégorie</i>	Hommes	20	24	19
	Femmes	12	13	9
	Total	32	37	28

<b>2.1 FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'€)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	<b>137 087</b>	135 792	138 838

<b>2.2 TOTAL DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL (en milliers d'€)</b>	<b>72 727</b>	71 168	74 417
---	---------------	--------	--------

<b>2.3 CHARGES SOCIALES (en milliers d'€)</b>			
2.31 COTISATIONS LEGALES	<b>23 399</b>	22 043	22 004
2.32 COTISATIONS CONTRACTUELLES	<b>13 133</b>	15 127	12 923
Total	<b>36 532</b>	37 170	34 927

<b>2.4 EVENTAIL DES REMUNERATIONS</b>	<b>2,72</b>	2,85	2,74
---------------------------------------	-------------	------	------

<b>2.5 MONTANT GLOBAL DES 10 REMUNERATIONS LES MOINS ELEVEES (en €)</b>	<b>188 314</b>	185 651	182 300
---	----------------	---------	---------

<b>2.6 MONTANT GLOBAL DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES (en €)</b>	<b>1 148 827</b>	1 152 654	1 065 603
--	------------------	-----------	-----------

<b>2.7 MOYENNE DES REMUNERATIONS TOTALES ANNUELLES (en €)</b>				
Hommes	Techniciens	<b>28 689</b>	28 482	28 921
	Cadres	<b>49 291</b>	49 573	49 736
	Total	<b>36 104</b>	35 869	36 053
Femmes	Techniciens	<b>27 362</b>	27 050	27 576
	Cadres	<b>42 768</b>	42 245	43 152
	Total	<b>28 861</b>	28 519	28 895
Total	Techniciens	<b>27 907</b>	27 657	28 150
	Cadres	<b>47 884</b>	48 015	48 471
	Total	<b>32 453</b>	32 234	32 543

<b>2.8 NOMBRE D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES</b>				
	Hommes	<b>616</b>	816	599
	Femmes	<b>833</b>	1 098	641
	Total	<b>1 449</b>	1 914	1 240

<b>2.9 GRILLE DE REMUNERATION DE BASE ANNUELLE (en % de l'effectif inscrit CDI hors alternance)</b>				
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	
Moins de 18 000 €	<b>2,0</b>	1,8	3,0	
De 18 000 à 20 999 €	<b>6,2</b>	8,8	15,4	
De 21 000 à 23 999 €	<b>19,6</b>	20,3	19,8	
De 24 000 à 26 999 €	<b>20,1</b>	20,2	18,6	
De 27 000 à 35 999 €	<b>36,1</b>	33,4	29,2	
De 36 000 à 53 999 €	<b>13,4</b>	12,8	11,5	
54 000 € et plus	<b>2,7</b>	2,7	2,5	

**2.10 MONTANT DE LA RESERVE ANNUELLE DE PARTICIPATION ET**

**INTERESSEMENT (en milliers d'€)**

INTERESSEMENT	9 746	11 100	12 381
PARTICIPATION	8 254	5 707	7 408
Total	18 000	16 807	19 789

**2.11 MONTANT DE L'ABONDEMENT**

(en milliers d'€)

1 097	1 391	1 263
-------	-------	-------

**2.12 MONTANT MOYEN D'INTERESSEMENT**

4 219	4 707	5 213
-------	-------	-------

**2.13 MONTANT MOYEN DE PARTICIPATION**

3 573	2 420	3 119
-------	-------	-------

**3.1 NOMBRE D'EXAMENS MEDICAUX**

	2009	2008	2007
Embauche	119	353	153
Surveillance systématique	661	650	780

**3.2 EXAMENS COMPLEMENTAIRES**

Radio & Contrôle	-	2	43
Autres examens	670	866	866

**3.3 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SANTE (en milliers d'€)**

208	201	168
-----	-----	-----

**3.4 NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET DE TRAVAIL**

Nombre d'accidents	19	14	8
Nombre de jours perdus de ce fait	198	48	40

**3.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE TRAVAIL**

Nombre d'accidents	18	20	5
Nombre de jours perdus de ce fait	314	499	20

**3.6 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SECURITE (en milliers d'€)**

2 647	2 130	2 561
-------	-------	-------

**3.7 NOMBRE D'AGRESSIONS**

Physiques	1	-	2
Verbales	10	-	-

**3.8 NOMBRE DE PERSONNES FORMEES A LA SECURITE DANS L'ANNEE**

709	782	668
-----	-----	-----

**4.1 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES**

		2009	2008	2007
Fiscalisées	A 125%	-	2	1 711
	A 150%	-	-	50
Défiscalisées	A 125%	-	118	-
	A 150%	-	-	-
Total	A 125%	-	120	1 711
	A 150%	-	-	50

**4.2 NOMBRE DE POSTES COMPORTANT UN HORAIRE DECALE ET/OU DE NUIT**

4	5	17
---	---	----

**4.3 NOMBRE DE COLLABORATEURS A TEMPS PARTIEL**

Hommes	Moins de 50%	-	-	-
	50%	3	4	3
	De 50 à 80%	3	4	2
	80%	-	-	-
	Plus de 80%	4	3	2
	Total	10	11	7
Femmes	Moins de 50%	4	1	2
	50%	13	16	17
	De 50 à 80%	133	124	105
	80%	5	6	10
	Plus de 80%	73	68	64
	Total	228	215	198
Total	Moins de 50%	4	1	2
	50%	16	20	20
	De 50 à 80%	136	128	107
	80%	5	6	10
	Plus de 80%	77	71	66
	Total	238	226	205

**4.4 NOMBRE DE COLLABORATEURS DISPOSANT D'HORAIRE VARIABLES**

532	615	650
-----	-----	-----

**4.5 BUDGET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
(en milliers d'€)**

29 535	18 401	24 980
--------	--------	--------

**4.6 CONGES EXPRIMES EN NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES**

		2009	2008	2007
Hommes	Congés annuels payés ou non	28 555	30 353	29 371
	Congés Paternité	924	832	543
	Congés maladie	9 286	9 392	9 015
	Autres congés	3 394	2 787	2 246
	Total	42 158	43 363	41 175
Femmes	Congés annuels payés ou non	35 249	33 878	32 685
	Congés maternité	28 315	26 384	21 744
	Congés maladie	19 517	20 674	20 854
	Autres congés	3 233	2 818	2 435
	Total	86 313	83 754	77 718
Total	Congés annuels payés ou non	63 804	64 231	62 056
	Congés maternité/paternité	29 239	27 216	22 287
	Congés maladie	28 802	30 065	29 869
	Autres congés	6 626	5 605	4 681
	Total	128 471	127 117	118 893

**4.7 TAUX D'ABSENTEISME**

Hommes	Congés paternité	0,25	0,22	0,13
	Congés maladie	2,51	2,44	2,23
	Autres congés	0,92	0,72	0,56
	Total	3,68	3,38	2,92
Femmes	Congés maternité	6,41	5,92	4,52
	Congés maladie	4,42	4,64	4,34
	Autres congés	0,73	0,63	0,51
	Total	11,57	11,20	9,37
Total	Congés maternité/paternité	3,61	3,28	2,52
	Congés maladie	3,55	3,62	3,38
	Autres congés	0,82	0,68	0,53
	Total	7,98	7,58	6,43

#### 4.8 NOMBRE D'ENTRETIENS D'APPRECIATION

1 566	1 346	927
-------	-------	-----

#### 5.1 MONTANT LEGAL DE L'OBLIGATION DE FORMATION (en milliers d'€)

	2009	2008	2007
	1 100	1 119	1 134
en % de la Masse salariale	1,60	1,60	1,60

#### 5.2 MONTANT REEL DES DEPENSES DE FORMATION (en €)

Formation interne	539 571	536 427	587 039
Formation externe (convention)	532 239	904 270	492 415
Rémunérations versées	1 771 525	2 110 340	2 092 099
Versements obligatoires (OPCA, Fongecif, ...)	641 234	510 137	521 414
Frais de transport et d'hébergement	702 119	815 246	793 167
Autres versements	142 815	210 830	306 101
Total	4 329 503	5 087 250	4 792 235
en % de la Masse salariale	6,29	7,27	6,76

#### 5.3 NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE D'UNE FORMATION

Hommes	Techniciens	725	654	702
	Cadres	242	260	256
	Total	967	914	958
Femmes	Techniciens	1 103	901	1 055
	Cadres	77	165	62
	Total	1 180	1 066	1 117
Total	Techniciens	1 828	1 555	1 757
	Cadres	319	425	318
	Total	2 147	1 980	2 075

#### 5.4 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

Rémunérées	Techniciens	75 026	85 606	90 354
	Cadres	6 312	10 683	10 720
	Total	81 338	96 289	101 074
Non rémunérées	Techniciens	-	-	-
	Cadres	-	-	-

	Total	-	-	-
Total	Techniciens	75 026	85 909	90 354
	Cadres	6 312	10 683	10 720
	Total	81 338	96 289	101 074

5.5 NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR TYPE DE FORMATION		2009	2008	2007
Adaptation au poste de travail	Techniciens	3 675	2 427	4 428
	Cadres	700	813	1 638
	Total	4 375	3 240	6 066
Maintien ou évolution de l'emploi	Techniciens	1 069	765	2 034
	Cadres	31	17	752
	Total	1 100	782	2 786
Développement des compétences	Techniciens	753	1 194	158
	Cadres	23	24	59
	Total	776	1 218	217
Total	Techniciens	5 497	4 386	6 620
	Cadres	754	854	2 449
	Total	6 251	5 240	9 069

5.6 STAGIAIRES ECOLE	258	256	230
----------------------	-----	-----	-----

#### 5.7 NOMBRE DE DIPLOMES BANCAIRES OBTENUS

Hommes	BP	17	14	19
	BTS Particuliers	4	11	25
	BTS Professionnels	3	4	3
	Autres diplômes enseignement supérieur	8	5	8
	Total	32	34	55
Femmes	BP	27	16	22
	BTS Particuliers	14	15	23
	BTS Professionnels	7	3	5
	Autres diplômes enseignement supérieur	6	5	7
	Total	54	39	57
Total	BP	44	30	41
	BTS Particuliers	18	26	48
	BTS Professionnels	10	7	8
	Autres diplômes enseignement supérieur	14	10	15
	Total	86	73	112

5.8 CONGES INDIVIDUELS DE FORMATIONS		2009	2008	2007
Hommes	Nb de demandes	-	1	1
	Nb d'heures effectuées	-	-	-
Femmes	Nb de demandes	3	1	5
	Nb d'heures effectuées	825	-	556
Total	Nb de demandes	3	2	6
	Nb d'heures effectuées	825	-	556

### 5.9 FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNEE

Hommes	Contrat d'apprentissage	-	-	-
	Contrat de professionnalisation	2	7	-
	Total	2	7	-
Femmes	Contrat d'apprentissage	-	-	-
	Contrat de professionnalisation	3	11	-
	Total	3	11	-
Total	Contrat d'apprentissage	-	-	-
	Contrat de professionnalisation	5	18	-
	Total	5	18	40

### 5.10 DROIT INDIVIDUEL A FORMATION

Techniciens	Droits au 31/12	151 042	95 381	87 563
	Consommé	10 834	19 496	7 283
	Nombre de bénéficiaires	298	275	187
Cadres	Droits au 31/12	40 527	32 413	24 009
	Consommé	610	-	-
	Nombre de bénéficiaires	41	-	-
Total	Droits au 31/12	191 569	127 794	111 572
	Consommé	11 444	19 496	7 283
	Nombre de bénéficiaires	339	275	187

### 6.1 NOMBRE DE REUNIONS

	2009	2008	2007
Comité d'Entreprise	14	12	
Comités d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail	4	4	
Commissions emploi formation	2	2	
Commissions information et aide au logement	1	-	
Commissions économiques	1	1	
Autres commissions	7	11	
avec les Délégués du Personnel	12	12	

### 6.2 VOLUME GLOBAL DES CREDITS D'HEURES DE DELEGATION

Au niveau de l'établissement	20 050	20 290	19 999
Au niveau du Groupe Banque Populaire	2 059	2 034	2 034

### 6.3 VOLUME GLOBAL DES JOURS DE CONGES ACCORDES POUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTERIEURES AU GROUPE

	129	134	
--	-----	-----	--

### 6.4 NOMBRE DE PROCEDURES ENGAGEES

(Institutions Paritaires ou Judiciaires)

	-	1	
--	---	---	--

### 6.5 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS

des Comités d'Entreprise	-	-	79
des Délégués du Personnel	-	-	79

## 6.6 NOMBRE DE JOURS NON TRAVAILLES DU FAIT DE GREVE

113,5	307	
-------	-----	--

## 6.7 NOMBRE D'ACCORDS SIGNES DANS LE GROUPE

Au niveau de l'Entreprise	4	3	
Au niveau du Groupe	1	6	

## 6.8 RELATIONS PROFESSIONNELLES GROUPE - NOMBRE DE REUNIONS

Comité de Groupe	5	2	
Négociations et Suivi d'accords	8	17	
Autres Commissions	2	4	

7.1 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET  
DU COMITE D'ENTREPRISE (en milliers d'€)

2009	2008	2007
934	939	780

7.2 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET  
DU COMITE INTER-ENTREPRISES

145	155	239
-----	-----	-----

## 7.3 MONTANT DES SOMMES CONSACREES AUX AVANTAGES SOCIAUX

Par la Banque	Logement	309 493	313 901	323 308
	Transport	666 874	668 474	676 214
	Restauration	1 946 045	1 775 673	2 190 339
	Sports	-	-	-
	Loisirs	-	-	-
	Vacances	-	-	-
	Mutuelle d'entreprise	831 776	834 700	591 385
	Prévoyance	1 004 997	947 628	1 037 736
	Retraite supplémentaire	8 133 340	7 990 696	8 240 584
	Primes de crèche	324 441	296 026	280 038
	Autres	1 622 483	1 432 838	1 170 180
	Total (en milliers d'€)	14 839	14 260	14 510
	Par le CE sur son budget	Logement	-	-
Transport		-	-	
Restauration		-	-	
Sports		-	-	
Loisirs		305 491	227 021	
Vacances		412 958	372 196	
Mutuelle d'entreprise		-	-	
Prévoyance		-	-	
Retraite supplémentaire		-	-	
Primes de crèche		-	-	
Autres		96 987	133 222	
Total (en milliers d'€)	815	732		

7.4 POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION GLOBALE DE LA BANQUE  
PAR RAPPORT A LA MASSE SALARIALE (en %)

21,89	21,57	20,87
-------	-------	-------

## **Informations environnementales :**

### **Développement durable : Banque Populaire, un patrimoine génétique unique**

La Banque a un double rôle à jouer dans le développement durable.

> En interne : pour son propre compte, Occitane s'engage comme entreprise citoyenne Immobilier, gestion des déchets, consommation énergétique, choix et recyclage de nos consommables, déplacements des collaborateurs, sont autant de sujets sur lesquels nous avons engagé une réflexion globale et des plans d'action pour devenir une entreprise de référence en Midi-Pyrénées. Partout sur notre territoire, nos agences, nos façons de vivre et de consommer devront être le reflet de notre politique en la matière. Dans nos points de vente et sur nos trois sites centraux, le papier usagé est récupéré, recyclé et revendu au profit de l'association Hôpital Sourire. En 2009, plus de 35 tonnes de papier ont ainsi été récoltées.

> En externe : la Banque comme accélérateur du changement

Par son activité de distributeur de crédit, la banque joue un rôle majeur de démultiplicateur et d'accélérateur du changement car il faut investir aujourd'hui pour économiser les ressources dans nos fonctionnements de demain. Elle accompagne ses clients grâce à une offre adaptée de placements et de crédits « Vair » (nom déposé pour qualifier les produits Développement Durable du Groupe Banque Populaire).

### **Épargne – Placements**

CODEVair est un livret d'épargne dont les ressources sont entièrement dédiées aux financements de projets à caractère environnemental. Alors que les encours de certains livrets sont restés stables, ceux du livret CODEVair ont connu une croissance de plus de 20%, ce qui témoigne de la réelle sensibilité de notre clientèle aux aspects environnementaux. L'agrément de CODEVair par FINANSOL est un gage de transparence et de solidarité.

Outre le livret, la Banque Populaire propose une gamme de produits d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Le Groupe Banque Populaire est leader sur ce type de placement. Avec l'ISR, nos clients bénéficient à la fois du potentiel de performance des marchés sur le long terme et d'un engagement en faveur du développement durable :

- Fructi ISR Obli Euro : s'adresse à des souscripteurs intéressés par des investissements à moyen terme.

- Fructi Euro ISR : fonds investis dans des actions de sociétés de la zone Euro alliant rentabilité et mise en œuvre d'une politique active en faveur du développement durable.

- Fructi H<sup>2</sup>O, s'adresse aux investisseurs souhaitant s'investir dans un fond socialement responsable à thématique environnement et santé, répondant aux grands défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Ces 3 fonds ont reçu le label ISR NOVETHIC. Ce label a pour objectif d'encourager la transparence des informations relatives aux analyses environnementales, sociales et de gouvernance.

- Fructifonds valeurs Européennes : fonds actions ISR à thème investi sur les marchés européens. Il intègre dans son processus de sélection une analyse de valeurs sur le critère de gouvernance d'entreprise.

### **Crédits**

La gamme des produits Vair est la meilleure gamme de produits bancaires environnementaux de Midi-Pyrénées. A ce titre PREVair Plus est classé ([www.testepourvous.com](http://www.testepourvous.com)) 2<sup>ème</sup> meilleur produit de financement français pour la construction et la rénovation écologique.

Deux produits sont venus enrichir notre gamme déjà riche de PREVair, PREVair Plus, AUTOVair, PROVair :

- PHOTOVair, prêt d'équipement spécialement dédié aux investissements photovoltaïques jusqu'à 15 ans avec une année de différé d'amortissement en capital pour permettre les délais de raccordement au réseau ERDF : enveloppe de 400 000 euros.

- ECO PTZ, prêt écologique d'état à taux 0% qui est l'une des grandes concrétisations du Grenelle de l'environnement. La banque populaire Occitane a été l'un des premiers réseaux bancaires à lancer concrètement cette offre sur le terrain.

## Services

Depuis mai 2009, les extraits de compte envoyés à nos clients sont imprimés en recto-verso. Cette action est un pas de plus dans notre démarche en faveur du développement durable, réduisant ainsi considérablement la quantité de papier utilisée pour les extraits. Au cours de l'année, le projet de dématérialisation des extraits de compte a été ouvert et verra le jour en 2010.

### 2.10.3 Tableau des cinq derniers exercices

SITUATION FINANCIERE DES 5 DERNIERS EXERCICES 31 décembre (1)	2005	2006	2007	2008	2009
<b>CAPITAL SOCIAL (Euros)</b>	59 257 608	171 250 000	188 375 040	188 375 040	260 400 000
Nombre de parts sociales	7 407 201	34 250 000	35 880 960	35 880 960	49 600 000
Nombre de certificats coopératifs d'investissement	0	8 562 500	8 970 240	8 970 240	12 400 000
Total des titres représentatifs du capital social	7 407 201	42 812 500	44 851 200	44 851 200	62 000 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS (Milliers d'Euros)</b>					
Produit net bancaire	188 035	381 428	384 786	358 473	370 237
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	83 357	157 520	158 013	137 768	130 580
Impôt sur les bénéfices	21 914	36 225	26 891	19 896	36 493
Participation des salariés au titre de l'exercice	3 671	9 255	7 408	5 707	8 254
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	36 254	92 173	91 438	73 778	58 098
Résultat distribué	2 092	4 689	10 892	10 029	8 653
<b>RESULTAT RAMENE A UN TITRE REPRESENTATIF DU CAPITAL SOCIAL (Euros)</b>					
Valeur nominale d'une part sociale ou d'un certificat coopératif d'investissement (2) (3)	8,00	4,00	4,20	4,20	4,20
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	8,30	2,83	2,92	2,63	1,52
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	4,89	2,15	2,04	1,64	0,94
Dividende versé à chaque part sociale	0,29	0,14	0,14	0,15	0,11
Dividende versé à chaque certificat coopératif d'investissement (4)		0,00	0,65	0,53	0,24
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 127	2 222	2 375	2 369	2 315
Masse salariale de l'exercice (Milliers d'Euros)	39 394	79 750	86 797	82 268	82 473
Sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (Milliers d'Euros)	16 040	35 441	35 947	38 196	37 611

- Nota :
- (1) L'exercice 2009 est le quatrième exercice de la Banque Populaire Occitane : l'exercice 2005 concerne la Banque Populaire Toulouse Pyrénées
  - (2) En 2006, par division par 2, la valeur de la part sociale est ramenée à 4 euros, sans réduction de capital, et donc avec multiplication par 2 du nombre de parts émises
  - (3) En 2007, la valeur de la part sociale et celle du certificat coopératif d'investissement sont portées de 4 euros à 4,20 euros par incorporation de réserves
  - (4) Les certificats coopératifs d'investissement portent jouissance au 01/01/2007 et n'ouvrent donc pas droit à dividende au titre de 2006

### 2.10.4 Délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Sous le visa des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de Commerce, ci-après les renseignements requis relatifs au capital.

**L'Assemblée Générale du 31 octobre 2006 avait délégué au conseil d'administration compétence en matière d'augmentation de capital, dans les limites et conditions suivantes :**

Vingt-et-unième résolution :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe, conformément à l'article 8 des statuts de la société, à deux cent millions d'euros (200 000 000 euros) le montant maximum de la partie variable du capital social dans la limite duquel le capital peut librement varier à la hausse par émission de parts sociales nouvelles et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, avec l'autorisation préalable de la Banque Fédérale des Banques Populaires, porter la partie variable du capital social à ce montant maximum en une ou plusieurs fois, selon les modalités et dans les délais qu'il jugera opportun. Ces augmentations de capital pourront se faire, soit par émission de parts sociales nouvelles en numéraire, soit par incorporation de réserves dans les conditions et limites fixées par la réglementation propre aux Banques Populaires, ces opérations pouvant être réalisées par élévation de la valeur nominale des parts sociales ou par création et distribution gratuite de parts sociales nouvelles, ou par emploi simultané et combiné de ces divers procédés.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet. »

Vingt-deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et sous la condition de l'approbation des deuxième, troisième et vingtième résolutions, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50 000 000 euros), soit par voie d'émissions au nominal de CCI, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI, et à souscrire en numéraire, soit par incorporations de réserves au bénéfice des porteurs de CCI, aux fins de maintien du rapport initial CCI / capital.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans le cadre du plafond global ci-dessus mentionné, pour arrêter les modalités et conditions de l'augmentation ou des augmentations de capital par émissions de CCI avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI ou par incorporations de réserves, et, notamment, pour fixer les dates de jouissance des titres, d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée.

Au terme des vingt-et-unième et vingt-deuxième résolutions, le plafond du capital social est ainsi porté à deux cent cinquante millions d'euros (250 000 000 €). »

Lors de sa réunion du 23 avril 2009, le conseil d'administration de la Banque Populaire Occitane a décidé le principe d'une augmentation de capital social et l'émission de CCI.

A cette fin, le conseil d'administration a décidé :

« de relever de capital social d'un montant de 17 299 968 €, à souscrire par la SAS Sociétariat, ce qui portera la part fixe du capital social à 168 M€.

Par ailleurs, le CA décide la création de certificats coopératifs d'investissement pour un montant de 4 324 992 €, à souscrire par Natixis, portant le montant total des CCI à 42 M€. »

**L'Assemblée Générale du 23 avril 2009 avait délégué au conseil d'administration compétence en matière d'augmentation de capital, dans les limites et conditions suivantes :**

Onzième Résolution (modification conformément à l'article 8 des statuts, du montant du plafond du capital social)

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe, conformément à l'article 8 des statuts de la société, à trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 euros) le plafond maximum du capital social et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, avec l'autorisation préalable de la Banque Fédérale des Banques Populaires faire porter, selon les modalités, sous réserve de ce qui est dit ci-après et dans les délais qu'il jugera opportun, ce capital dans cette nouvelle limite .

Il est précisé que le montant maximum de la partie variable du capital social dans la limite duquel le capital peut librement varier à la hausse soit par émission de parts sociales nouvelles soit par incorporation de réserves selon la réglementation en vigueur est fixé à deux cent quatre vingt millions

d'euros (280 000 000 euros) et que le montant maximum à l'intérieur duquel le capital augmentera par voie d'émission au nominal de CCI, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI, et à souscrire en numéraire, soit par incorporations de réserves au bénéfice des porteurs de CCI, aux fins de maintien du rapport initial CCI / capital, est quant à lui fixé à soixante-dix millions d'euros ( 70 000 000 euros ).

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet. »

Lors de sa réunion du 7 septembre 2009, le conseil d'administration de la Banque Populaire Occitane a décidé le principe d'une augmentation de capital social et l'émission de CCI.

A cette fin, le conseil d'administration a décidé :

« de relever de capital social d'un montant de 40 320 000 €, à souscrire par la SAS Sociétariat, ce qui portera la part fixe du capital social à 208 320 000 €.

Par ailleurs, le CA décide la création de CCI pour un montant de 10 080 000 €, à souscrire par Natixis, portant le montant total des CCI à 52 080 000 €.»

Suite à ces augmentations, le capital est au 31 décembre 2009 de 260 400 000 euros dont 52 080 000 euros de CCI.

#### 2.10.5 Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise.

Aucune observation n'a été formulée par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise.

#### 2.10.6 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

Nom	Mandats
<b>Michel Doligé</b>	Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Occitane Administrateur de la Fédération Nationale des Banques Populaires Administrateur de Banques Populaires Participations Président de NATEXIS COFICINE Administrateur de NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Administrateur de NATIXIS PRIVATE EQUITY Représentant de la BP Occitane à la SAS Financière BP Occitane Représentant de la SAS Financière BP Occitane à la SAS Sociétariat BP Occitane Administrateur CCSO (Crédit Commercial du Sud ouest) Président Directeur Général de la SAS CDP DISTRIBUTION Administrateur de SCI Media Consulting Investissement Administrateur de la SAS MULTICROISSANCE Président de la CCI du Gers Vice-Président de la C.R.C.I. Midi Pyrénées Membre du Conseil Economique et Social Régional Midi Pyrénées Président de la SAS GERSINVEST Président du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers Vice Président Union Patronale du Gers
<b>Alain Condaminas</b>	Directeur Général de la Banque Populaire Occitane Administrateur NATIXIS ASSET MANAGEMENT Administrateur NATIXIS SECURITIES Administrateur SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT Président du GIE Carso Matériel
<b>Michel Castagné</b>	Vice- Président délégué et administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance Assurances Banque Populaire IARD Vice Président du Conseil d'Administration MAAF Assurances Représentant permanent de MAAF SA au Conseil de Surveillance de MAAF Vie SA

	Représentant permanent de MAAF SA au Conseil d'Administration de COVEA Membre du Conseil de Surveillance MA BANQUE PDG de CASTAGNÉ SAS
<b>Jean Paul Malrieu</b>	Vice- Président délégué et administrateur de la Banque Populaire Occitane
<b>François Bertrand</b>	Vice- Président délégué et administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Directoire de Latecoere Membre du Conseil d'Administration du GIFAS Président du Groupe Equipement du GIFAS Conseiller Banque de France
<b>Alain Bruguière</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président Directeur Général de la Nouvelle Clinique de l'Union SA et de la SA Le Marquisat Président du Groupe Radiologique RX Toulouse Administrateur de Multicroissance Administrateur de la SIRA
<b>Jacques Carayon</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding SAS
<b>Serge Crabié</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de la Chambre Départementale de Métiers et de l'Artisanat du Lot Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées Vice-Président du Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées Président de la Commission des Finances de l'assemblée permanente des Chambres de Métiers Président du Syndicat des carreleurs du Lot Trésorier de la Maison de l'Artisan
<b>Philippe Jougla</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil d'Administration de Multicroissance
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Administrateur de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE PDG de la SA INFOGER AQUITAINE Directeur Général des Laboratoires Olivot Mariotti Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne 1 <sup>er</sup> Vice Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine Membre du Bureau de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental - Paris Administrateur de la SAOS du Sporting Union Agenais Président de Agropole Entreprises Expert près de la Cour d'Appel d'Agen Membre de la Société des Experts chimistes de France Administrateur MEDEF GPI Agen Conseiller Banque de France Agen
<b>Brigitte Mazars</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Dirigeante de l'EARL de la Roselle
<b>Michèle Rémy</b>	Présidente de l'Association des Clients et des sociétaires de la Banque Populaire Occitane Directrice Financière de la SA SODIFA
<b>André Samier</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane PDG de la SA de SANGOSSE Président de SAS Liphatec Administrateur de SAOS SUA Lot-et-Garonne

	Conseiller Banque de France Agen
<b>Patrick Vinales</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Gérant d'un groupe d'hôtels Vice-Président de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière 65 Conseiller Banque de France
<b>Eric Belousoff</b>	Censeur au Conseil d'Administration de la Banque Populaire Occitane Président Directeur Général de la SA AUCH HYPERDIS Président Directeur Général de PRESTA LAC

### 2.10.7 Candidats au Conseil d'Administration Article L 225-115 3° du Code de Commerce

Madame Anne-Marie BLEUZET

Née le 17 avril 1949

Madame BLEUZET, Présidente de la SAS Meubles Cerezo, est propriétaire de 1000 parts de Banque Populaire Occitane.

Madame Nicole CASTAN

Née le 6 décembre 1955

Madame CASTAN, Directrice Générale de l'entreprise de transport TIT, est propriétaire de 400 parts de Banque Populaire Occitane.

Monsieur Bernard GATIMEL

Né le 9 juin 1954

Monsieur GATIMEL est propriétaire de 120 parts de Banque Populaire Occitane.

Monsieur Jean-Louis MARTY

Né le 16 mars 1952

Monsieur MARTY, Directeur de l'entreprise Macard Peugeot, est propriétaire de 20 parts de Banque Populaire Occitane.

### 2.10.8 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2009 1,9 millions. Leur date d'échéance était inférieure à trois mois.

## 3 Etats financiers

### 3.1 Comptes consolidés

#### 3.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009 (avec comparatif au 31 décembre 2008)

##### 3.1.1.1 Bilan

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	1 515 335	1 711 963
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	7 883 788	7 762 257
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES		0	0
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	4.3	1 123 915	1 031 100
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4.4	588 359	583 798
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.5	149 050	106 470
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.6	162 015	185 640
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11 422 462</b>	<b>11 381 228</b>

En milliers d'euros

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	5.1	1 056 719	1 103 917
Engagements de garantie	5.1	751 290	782 577
Engagements sur titres		2 175	1 461

En milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	1 302 795	2 056 425
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	7 067 292	6 806 539
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4.7	1 287 887	917 098
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVER	4.8	217 488	179 147
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
PROVISIONS	4.9	137 756	115 922
DETTES SUBORDONNEES	4.10	1 525	1 528
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	4.11	181 631	194 680
INTERETS MINORITAIRES		0	0
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	4.12	<b>1 226 088</b>	<b>1 109 889</b>
Capital souscrit		239 254	175 123
Primes d'émission		481 326	481 326
Réserves consolidées et autres		443 844	381 319
Résultat de l'exercice		61 664	72 121
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>11 422 462</b>	<b>11 381 228</b>

En milliers d'euros

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement	5.1	985	985
Engagements de garantie	5.1	2 365 809	2 311 669
Engagements sur titres		2 175	1 461

### 3.1.1.2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	6.1	426 736	412 784
Intérêts et charges assimilés	6.1	-227 469	-223 736
Revenus des titres à revenu variable	6.2	17 555	30 628
Commissions nettes	6.3	149 991	148 600
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	219	272
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	2 048	-11 098
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	684	542
Produits nets des autres activités		386	0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>370 150</b>	<b>357 992</b>
Charges générales d'exploitation	6.7	-223 216	-220 336
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 062	-10 071
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>134 872</b>	<b>127 585</b>
Coût du risque	6.8	-37 466	-26 235
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>97 406</b>	<b>101 350</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.9	-16 418	594
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>80 988</b>	<b>101 944</b>
Résultat exceptionnel	6.10	-26	-916
Impôts sur le résultat	6.11	-32 347	-22 370
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Dotations et reprises de FRBG		13 049	-6 537
Intérêts minoritaires		0	0
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>61 664</b>	<b>72 121</b>

### 3.1.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 31/12/07 (après affectation)</b>	<b>174 953</b>	<b>481 326</b>	<b>371 124</b>		<b>1 027 403</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital						
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	170		10 195		10 365	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	170					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>			9 877	9 877		
<i>Autres</i>			318	317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 avant affectation</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>381 319</b>		<b>1 037 768</b>	<b>0</b>
Résultat de la période			72 121		72 121	
Distribution			(9 597)		(9 597)	
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 (après affectation)</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>443 843</b>		<b>1 100 292</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	72 025				72 025	
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	(7 894)			10 194	(7 894)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(7 894)					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>				9 877		
<i>Autres</i>				317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultats</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 844</b>	<b>10 194</b>	<b>1 164 424</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de la période</b>			<b>61 664</b>		<b>61 664</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 508</b>	<b>10 194</b>	<b>1 226 088</b>	<b>0</b>

## 3.1.2 Annexe aux comptes consolidés

### 3.1.2.1 Cadre général

#### a. Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a officiellement vu le jour le 31 juillet 2009. Il comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales, BP Participations (anciennement BFBP) et ses filiales, CE Participations (anciennement CNCE) et ses filiales.

#### • Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif avec des sociétaires propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de l'organe central du groupe appelé BPCE.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et la société de participations du réseau des Banques Populaires.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et la société de participations du réseau des Caisses d'épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les sociétés locales d'épargne à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées, d'animer le sociétariat. Elles ne peuvent pas effectuer des opérations de banque.

- **BPCE**

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Les principales filiales de BPCE sont :

- Natixis, détenu à 72 %, regroupant les activités de marché et de services financiers,
- GCE Covered Bonds, programme de Covered bonds des Caisses d'Épargne,
- BP Covered Bonds, programme de Covered bonds des Banques Populaires,
- Financière Océor, banque du développement régional et l'outre-mer et international,
- Banque BCP (France) et Banque BCP (Luxembourg), banques commerciales issues de la fusion d'établissements financiers portugais,
- Société Marseillaise de Crédit (SMC), banque commerciale régionale,
- BCI et BICEC et BIAT, banques commerciales basées respectivement au Congo, au Cameroun et en Tunisie,
- CNP Assurances (services à la personne) et GCE Assurances (assurance IARD),
- GCE Technologies, centre informatique des Caisses d'Épargne,
- i-BP, plate-forme informatique unique des Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

- **BP Participations et CE Participations**

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne détiennent respectivement également 100 % de leur ancien organe central :

- la BFBP pour les Banques Populaires, renommée Banques Populaires Participations (BP Participations)
- et la CNCE pour les Caisses d'Épargne, renommée Caisses d'Épargne Participations (CE Participations).

BP Participations et CE Participations détiennent les actifs n'ayant pas été apportés à BPCE. Ces holdings sont des sociétés financières agréées en tant qu'établissement de crédit et affiliées à BPCE.

Les deux holdings de participations ont pour objet limité, spécifique et exclusif de gérer et contrôler leurs participations respectives, leur activité de compte propre et d'assurer la continuité des opérations de crédit au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier contractées par BFBP et CNCE qui n'ont pas été transmises à BPCE dans le cadre de l'apport des actifs.

Les filiales du pôle immobilier des deux anciens groupes (notamment le Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MABanque) sont conservées par BP Participations et CE Participations.

#### *b. Mécanisme de garantie*

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des deux fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le nouveau Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds Réseau Banques Populaires correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire en contrepartie d'un FRBG (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt effectué par BP Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par CE Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable. Ce dépôt est lui-même déposé par les Caisses d'Epargne auprès de CE Participations.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est au total de 20 millions d'euros (10 millions d'euros par les Banques Populaires et 10 millions d'euros par les Caisses d'Epargne). Par la suite, le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3 % des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution sera répartie au prorata du capital de BPCE, selon la même clef de répartition décrite ci-dessus.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres.

BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et les Caisses d'Epargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

Si l'établissement défaillant appartient à un des deux réseaux (Caisses d'Epargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'une part, Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,
- lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Epargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,
- lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est à dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,
- si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,
- si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.

Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,
- puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,
- si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutuel ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

### *c. Evénements postérieurs à la clôture*

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

#### **3.1.2.2 Normes applicables et comparabilité**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), notamment le règlement du CRC n° 99-07 modifié relatif aux règles de consolidation.

Le Groupe n'anticipe pas l'application du règlement n° 2009-09 afférent à l'actualisation du règlement n° 99-07 relatif aux comptes consolidés.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Sauf information contraire, les postes du bilan et les notes annexes qui s'y rapportent sont présentés nets d'amortissements et de dépréciations.

### 3.1.2.3 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire Occitane et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable. La note 7.1 détaille le périmètre de consolidation du Groupe.

#### Intégration globale

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la Banque Populaire Occitane et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière, les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### Harmonisation des méthodes comptables

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraitées selon les normes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation du Groupe détaillées en note 3 afin de présenter des comptes consolidés homogènes.

Les comptes des sociétés consolidées ne présentent pas de divergence de méthode comptable.

#### Retraitements de consolidation

Certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment les retraitements suivants :

#### Écritures passées en application de la législation fiscale

Les provisions réglementées passées pour la seule application de législations fiscales sont reprises dans les comptes consolidés par les comptes de réserves et de résultat.

Dans le cas d'un amortissement dérogatoire enregistré en comptabilité individuelle, un retraitement est effectué en consolidation pour les éliminer par les réserves pour le stock à l'ouverture de l'exercice et par le résultat pour le flux de l'année.

#### Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible :

- les **impôts différés** provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation,
- les **impôts latents** provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments de bilan.

Le taux d'impôt exigible dû au titre de l'exercice est 34,43 % se composant du taux d'impôt normal de 33,1/3 % et de la contribution sociale de 3,3 % sur l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 34,43 % mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro et la variation des impôts différés actif et passif.

Le Groupe Banque Populaire Occitane a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Le taux d'impôt pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 34,43 %

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas compensés.

Les sociétés consolidées sont membres du groupe fiscal dont la société BP Participations est tête de groupe. La convention signée entre BP Participations et la Banque Populaire Occitane a pour objet de placer la banque populaire dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait poursuivi son intégration fiscale en tant que société mère. La convention signée entre BP Participations et les autres sociétés consolidées par Banque Populaire Occitane a pour objet de placer la filiale dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale.

Les montants totaux des impositions différées dégagées au bilan et au compte de résultat sont portés en informations complémentaires.

La totalité des impôts différés actifs a été reconnue. Le solde d'impôt différé figure à l'actif et au passif du bilan en compte de régularisation.

### **Elimination des opérations réciproques**

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupes et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

### **Ecarts d'acquisition**

Le périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane est constitué de sociétés créées en 2006, détenues à 100 % et dont le capital a été souscrit à la constitution.

Il n'a de ce fait pas été constaté d'écart d'acquisition.

#### **3.1.2.4 Règles et méthodes comptables**

### **Changements de méthodes comptables**

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

### **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

### **Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

### **Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

## Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que la Banque Populaire Occitane de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

## Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de

l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situation exceptionnelle de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

## Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

## Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par rapport à la valeur de marché.

#### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'utilité</b>
Terrain	Non amortissable
Façades non destructibles	Non amortissable
Façades/couverture / étanchéité	20 à 25 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 à 20 ans
Equipements techniques	5 à 10 ans
Aménagements intérieurs	8-10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Provisions**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

#### **Engagements sociaux**

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissement.

### **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)

Les montants perçus ou payés concernant ces deux catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

### Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du

marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des portefeuilles titres**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ont par ailleurs décidé pour l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

La Banque Populaire Occitane a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

#### **3.1.2.5 Notes relatives au bilan**

##### **Opérations interbancaires**

- Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Caisse, banques centrales		<b>179 306</b>	161 105
Effets publics et valeurs assimilées	4.4		99
Créances sur les établissements de crédit		<b>1 336 029</b>	1 550 759
- Créances saines	(1)	<b>1 314 942</b>	1 534 623
- Créances douteuses nettes			
- Dépréciations pour risques pays affectées			
- Valeurs non imputées		<b>95</b>	59
- Créances rattachées		<b>20 992</b>	16 077
<b>Total</b>		<b>1 515 335</b>	<b>1 711 963</b>

Les créances saines sur les établissements de crédit se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros

	<b>31/12/2009</b>			31/12/2008		
	<b>A vue</b>	<b>A terme</b>	<b>Total</b>	A vue	A terme	Total
Comptes et prêts	361 145	896 802	<b>1 257 947</b>	668 321	814 243	1 482 564
Prêts financiers	//////			//////		
Valeurs et titres reçus en pension						
Prêts subordonnés	//////	56 995	<b>56 995</b>	//////	52 059	52 059
<b>Total</b>	<b>361 145</b>	<b>953 797</b>	<b>1 314 942</b>	<b>668 321</b>	<b>866 302</b>	<b>1 534 623</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 361 145 milliers d'euros à vue et 668 321 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 90 939 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

- Dettes vis-à-vis des établissements de crédit

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales			
Comptes et emprunts	(1)	<b>1 282 839</b>	2 032 125
Autres sommes dues		<b>13 640</b>	11 635
Dettes rattachées		<b>6 316</b>	12 665
<b>Total</b>		<b>1 302 795</b>	<b>2 056 425</b>

(1) Les comptes et emprunts vis-à-vis des établissements de crédit se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2009			31/12/2008		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	31 298	///////	<b>31 298</b>	37 951	///////	37 951
Comptes et emprunts	(4)	1 251 545	<b>1 251 541</b>	(432)	1 982 606	1 982 174
Valeurs et titres donnés en pension					12 000	12 000
<b>Total</b>	<b>31 294</b>	<b>1 251 545</b>	<b>1 282 839</b>	<b>37 519</b>	<b>1 994 606</b>	<b>2 032 125</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 31 298 milliers d'euros à vue et 1 251 545 milliers d'euros à terme.

### Opérations avec la clientèle

- Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs		<b>130 068</b>	290 104
Créances commerciales		<b>125 784</b>	173 023
Autres concours à la clientèle	(1)	<b>7 501 716</b>	7 167 027
Créances rattachées et valeurs non imputées		<b>42 704</b>	62 560
Créances douteuses nettes		<b>83 516</b>	69 543
Dépréciations pour risques pays affectées			
Autres			
<b>Total</b>		<b>7 883 788</b>	<b>7 762 257</b>

Dont:

- créances restructurées

- décote nette

(1) Les autres concours à la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Crédits à l'exportation	141	294
Crédits de trésorerie et de consommation	492 593	475 108
Crédits à l'équipement	2 908 789	2 847 421
Crédits à l'habitat	3 985 679	3 836 582
Autres crédits à la clientèle	114 514	7 622
Valeurs et titres reçus en pension		
Prêts subordonnés		
<b>Total</b>	<b>7 501 716</b>	<b>7 167 027</b>

### Dettes vis-à-vis de la clientèle

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Comptes et emprunts	(1)	6 974 172	6 709 933
Dépôts de garantie		1 357	993
Autres sommes dues		14 912	10 583
Dettes rattachées		76 851	85 030
<b>Total</b>		<b>7 067 292</b>	<b>6 806 539</b>

(1) Les comptes et emprunts auprès de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	3 678 267	3 532 814
- Livret A	90 939	0
- PEL / CEL	1 624 004	1 585 115
- Autres comptes d'épargne à régime spécial	1 963 324	1 947 699
Comptes et emprunts	3 060 051	3 139 666
Emprunts auprès de la clientèle financière	235 854	37 453
Valeurs et titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>6 974 172</b>	<b>6 709 933</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009			Exercice 2008		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 392 415	////	<b>2 392 415</b>	2 363 251	////	<b>2 363 251</b>
Emprunts auprès de la clientèle financière		235 854	<b>235 854</b>		37 453	<b>37 453</b>
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts		667 636	<b>667 636</b>		776 415	<b>776 415</b>
<b>Total</b>	<b>2 392 415</b>	<b>903 490</b>	<b>3 295 905</b>	<b>2 363 251</b>	<b>813 868</b>	<b>3 177 119</b>

- Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Société non financières	3 390 262	145 210	(99 123)	93 010	(78 542)
Entrepreneurs individuels	728 822	56 970	(38 889)	36 490	(30 814)
Particuliers	3 579 863	56 856	(38 811)	36 417	(30 753)
Administrations privées	106 602	974	(665)	624	(527)
Administrations publiques et Sécurité Sociale		3 128	(2 136)	2 004	(1 692)
Autres		0	0	0	0
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>7 805 549</b>	<b>263 139</b>	<b>(179 623)</b>	<b>168 545</b>	<b>(142 328)</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>7 471 311</b>	<b>232 206</b>	<b>(162 663)</b>	<b>142 053</b>	<b>(125 384)</b>

### Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

- Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009					31/12/2008					
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>99</b>
Valeurs brutes	0	0	0	///	0	0	0	100	///	100	
Créances rattachées		0	0	///	0		0	0	///	0	
Dépréciations		0	0	///	0		0	(1)	///	(1)	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>0</b>	<b>936 458</b>	<b>142 548</b>	<b>0</b>	<b>1 079 006</b>	<b>0</b>	<b>855 578</b>	<b>129 405</b>	<b>0</b>	<b>984 983</b>	
Valeurs brutes	0	936 700	147 464	///	1 084 164	0	855 820	135 614	///	991 434	
Créances rattachées				///					///		
Dépréciations	0	(242)	(4 916)	///	(5 158)	0	(242)	(6 209)	///	(6 451)	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>	<b>0</b>	<b>46 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 117</b>	
Montants bruts	0	49 722	///	0	49 722	0	53 199	///	0	53 199	
Créances rattachées	///		///			///		///			
Dépréciations	0	(4 813)	///	0	(4 813)	0	(7 082)	///	0	(7 082)	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>981 367</b>	<b>142 548</b>	<b>0</b>	<b>1 123 915</b>	<b>0</b>	<b>904 174</b>	<b>127 025</b>	<b>0</b>	<b>1 031 199</b>	

### Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009				31/12/2008			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	0	0	92 387	92 387	0	0	70 956	70 956
Titres non cotés	0	88 483	52 208	140 691	0	2 439	62 179	64 618
Titres prêtés	0	846 000	0	846 000	0	846 000	0	846 000
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	248	0	248	0	249	0	249
Créances rattachées	0	1 969	2 869	4 838	0	7 132	2 479	9 611
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>936 700</b>	<b>147 464</b>	<b>1 084 164</b>	<b>0</b>	<b>855 820</b>	<b>135 614</b>	<b>991 434</b>
<i>dont titres subordonnés</i>	0	2 439	8 076	10 515	0	2 439	9 009	11 448

Les titres de placement n'enregistrent aucune moins-value latente au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 102 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 0 au 31 décembre 2008.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2009, montant identique à celui du 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 6 774 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 719 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 0 milliers d'euros.

### Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés	0	49 462	0	49 462	0	52 939	0	52 939
Titres non cotés	0	260	0	260	0	260	0	260
Créances rattachées	0		0	0	0		0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>49 722</b>	<b>0</b>	<b>49 722</b>	<b>0</b>	<b>53 199</b>	<b>0</b>	<b>53 199</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 34 456 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009, contre 35 280 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2008.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 4 814 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 082 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement de cette catégorie (actions et OPCVM) s'élèvent à 16 794 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 14 413 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

- Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2008	Achats	Cessions	Remboursement	Conversion	Décote / surcote	Transferts	Autres variations	31/12/2009
Effets publics	100	0	0	(100)	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	135 614	26 123	(5 000)	(10 274)	0	611	0	390	147 464
<b>Total</b>	<b>135 714</b>	<b>26 123</b>	<b>(5 000)</b>	<b>(10 374)</b>	<b>0</b>	<b>611</b>	<b>0</b>	<b>390</b>	<b>147 464</b>

- Reclassements d'actifs

En application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17 et des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement », la Banque Populaire Occitane a opéré les reclassements d'actifs suivants au cours de l'exercice :

en milliers d'euros	Type de reclassement	Montant reclassé à la date du reclassement		Plus ou moins value latente qui aurait été comptabilisée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Moins value latente qui aurait été provisionnée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Résultat de l'année sur les titres reclassés
		Années précédentes	31/12/2009			
	Titres de transaction à titres d'investissement	0	0	0	0	0
	Titres de transaction à titres de placement	0	0	0	0	0
	Titres de placement à titres d'investissement	116 399	0	-3 056	-3 631	3 534

Pour les titres affectés par l'absence de liquidité du marché, la Banque Populaire Occitane a décidé de modifier sa stratégie de gestion. Elle compte dorénavant les détenir à minima jusqu'au retour de la liquidité sur le marché concerné.

Parmi les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » et cédés en 2009, un seul titre a été sorti du portefeuille avant la date d'échéance. Il a fait l'objet d'un remboursement anticipé de l'émetteur.

## Participations, parts dans les entreprises liées

- Participations, parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières brutes	4.5.2	602 703	584 208
Dépréciations	4.5.2	(16 344)	(410)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	4.5.2	<b>586 359</b>	<b>583 798</b>
Participations mises en équivalence			
Ecarts de conversion			
Créances rattachées et autres		2 000	
<b>Total</b>		<b>588 359</b>	<b>583 798</b>

- Evolution des immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Conversion	variations	31/12/2009
Valeurs brutes	584 119	22 733	(2 149)			604 703
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	577 997	21 743	(2 149)			597 591
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	6 122	990				7 112
Dépréciations	(410)	(16 279)	345			(16 344)
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	(402)	(16 279)	337			(16 344)
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	(8)		8			
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>583 709</b>	<b>6 454</b>	<b>(1 804)</b>			<b>588 359</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 90 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 89 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les dépréciations des titres de participations incluent la dépréciation de la totalité des actions détenues dans la société BP Participations (ex-BFBP), d'un montant de 14,6 millions d'euros.

- Evaluation des participations et autres titres détenus à long terme

En milliers d'euros

	<u>Sociétés cotées</u>		<u>Sociétés non cotées</u>		<b>Total Valeur nette</b>	<u>Valeur estimative des titres</u>		
	<b>31/12/09</b> Valeur brute	Dépréciations	Valeur brute	Dépréciations		Selon le cours de bourse	Autres méthodes	
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Sur établissements de crédit	0	0	538 186	(14 590)	<b>523 596</b>	0	523 596	
Sur autres sociétés à caractère financier	0	0	53 856	(1 510)	<b>52 346</b>	0	67 857	
Sur autres sociétés	0	0	12 652	(244)	<b>12 408</b>	0	14 083	
Autres titres détenus à long terme	0	0	9	0	<b>9</b>	0	9	
<b>Total des participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>604 703</b>	<b>(16 344)</b>	<b>588 359</b>	<b>0</b>	<b>605 545</b>	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>0</b>		<b>588 359</b>		//////	//////	//////	
<b>Rappel 31/12/08</b>								
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Sur établissements de crédit			522 736	0	<b>522 736</b>		759 306	
Sur autres sociétés à caractère financier			50 795	(298)	<b>50 497</b>		70 455	
Sur autres sociétés			10 714	(112)	<b>10 602</b>		12 326	
Autres titres détenus à long terme			0	0	<b>0</b>			
<b>Total des participations</b>			<b>584 245</b>	<b>(410)</b>	<b>583 835</b>		<b>842 087</b>	
<b>Valeurs nettes</b>			<b>583 835</b>		//////	//////	//////	

**Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%)</b>											
Multicroissance	4 762	15 678	99,98%	6 078	6 078	2 000	0	1 576	294	2 000	
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
<b>3. Participations détenues à moins de 10 %</b>											
BPCE	486 407	19 179 163	3,19%	523 451	523 451	0	0	333 107	2 684	0	
BP Participations	5 326	465 187	7,96%	14 590	0	0	0	92 530	-466 106	13 483	
Informatique Banque Populaire	89 733	79 986	6,27%	5 623	5 623	2 863	0	253 945	-478	0	
Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées	40 771	82 729	8,49%	4 688	4 688	0	0	2 758	-5 613	1 166	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises				53 835	52 080					503	
Participations dans les sociétés étrangères											
dont participations dans les sociétés cotées											

## Immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2009
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2009
<b>Valeurs brutes</b>	<b>6 731</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>489</b>	<b>7 205</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	2 563	0	-15	489	3 037
Logiciels	3 565	0	0	0	3 565
Autres	603	0	0	0	603
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-6 205</b>	<b>-105</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-6 295</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	-2 050	-103	15	0	-2 138
Logiciels	-3 565	0	0	0	-3 565
Autres	-590	-2	0	0	-592
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>526</b>	<b>-105</b>	<b>0</b>	<b>489</b>	<b>910</b>

	Valeur brute 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2009
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2009
<b>Valeurs brutes</b>	<b>177 190</b>	<b>54 744</b>	<b>-6 077</b>	<b>-491</b>	<b>225 366</b>
<b><i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i></b>	<b>176 863</b>	<b>54 744</b>	<b>-6 077</b>	<b>-491</b>	<b>225 039</b>
Terrains	4 101	0	-82	168	4 187
Constructions	110 061	129	-4 766	39 857	145 281
Parts de SCI	6 916	0	-8	0	6 908
Autres	55 785	54 615	-1 221	-40 516	68 663
<b><i>Immobilisations hors exploitation</i></b>	<b>327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>327</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-71 246</b>	<b>-11 960</b>	<b>5 980</b>	<b>0</b>	<b>-77 226</b>
<b><i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i></b>	<b>-70 967</b>	<b>-11 954</b>	<b>5 980</b>	<b>0</b>	<b>-76 941</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	-46 857	-8 349	3 636	0	-51 570
Autres	-24 110	-3 605	2 344	0	-25 371
<b><i>Immobilisations hors exploitation</i></b>	<b>-279</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-285</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>105 944</b>	<b>42 784</b>	<b>-97</b>	<b>-491</b>	<b>148 140</b>

## Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs et emplois divers	<b>116 022</b>	119 203
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels achetés		
- Impôts différés actifs	<b>36 298</b>	32 152
- Débiteurs divers	<b>79 724</b>	87 051
Comptes de régularisation	<b>45 993</b>	66 437
- Comptes d'encaissement	<b>11 717</b>	23 850
- Comptes d'ajustement		1 380
- Comptes d'écart		
- Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
- Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués		
- Charges constatées d'avance	<b>16 764</b>	10 662
- Autres comptes de régularisation	<b>17 512</b>	30 545
<b>Total</b>	<b>162 015</b>	<b>185 640</b>

## Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Bons de caisse et bons d'épargne	<b>554</b>	4 625
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	<b>1 284 606</b>	907 978
Obligations émises		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	<b>2 727</b>	4 495
<b>Total</b>	<b>1 287 887</b>	<b>917 098</b>

## Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs	<b>65 326</b>	28 567
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels vendus		
- Impôts différés passifs	<b>743</b>	3 437
- Dettes de titres		
- Crédoeurs divers	<b>64 583</b>	25 130
Comptes de régularisation	<b>152 162</b>	150 580
- Comptes d'encaissement		3
- Comptes d'ajustement	<b>2</b>	52
- Comptes d'écart	<b>4</b>	4
- Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués		
- Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués		
- Produits constatés d'avance	<b>53 969</b>	51 099
- Charges à payer	<b>79 535</b>	83 456
- Autres comptes de régularisation	<b>18 652</b>	15 966
<b>Total</b>	<b>217 488</b>	<b>179 147</b>

## Provisions

- [Tableau de variations des provisions](#)

En milliers d'euros

	31/12/2008	Dotations	Utilisations et reprises	31/12/2009
Provisions pour risques de contrepartie	31 743	12 345	(5 608)	<b>38 480</b>
Provisions pour engagements sociaux	48 938	2 889	(382)	<b>51 445</b>
Provisions pour PEL/CEL	12 416	3 146		<b>15 562</b>
Autres provisions pour risques	22 825	13 459	(4 015)	<b>32 269</b>
- <i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>				
- <i>Immobilisations financières</i>				
- <i>Promotion immobilière</i>				
- <i>Provisions pour impôts</i>	20 558	10 950	(1 748)	<b>29 760</b>
- <i>Autres</i>	2 267	2 509	(2 267)	<b>2 509</b>
Provisions exceptionnelles				
- <i>Provisions pour restructurations informatiques</i>				
- <i>Provisions pour restructurations exceptionnelles</i>				
- <i>Autres provisions exceptionnelles</i>				
<b>Total</b>	<b>115 922</b>	<b>31 839</b>	<b>(10 005)</b>	<b>137 756</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2009
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>					
CAR	34 324	0	(247)	0	34 077
Indemnités de fin de carrière	7 820	2 733	0	0	10 553
Médailles du travail	6 614	0	(134)	0	6 480
FCR	180	156	(1)	0	335
Mutuelles	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
	<b>48 938</b>	<b>2 889</b>	<b>(382)</b>	<b>0</b>	<b>51 445</b>

- Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2009
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>176 607</b>	<b>80 155</b>	<b>(50 822)</b>	<b>0</b>	<b>205 940</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	162 905	62 635	(45 675)	0	179 865
Dépréciations sur autres créances	13 702	17 520	(5 147)	0	26 075
<b>Provisions inscrites au passif</b>	<b>119 359</b>	<b>31 840</b>	<b>(12 700)</b>	<b>0</b>	<b>138 499</b>
Provisions sur engagements hors bilan	7 057	6 837	(2 082)	0	11 812
Provisions pour risques pays	0	0	0	0	0
Provisions sectorielles	0	0	0	0	0
Provisions pour risque de contrepartie clientèle	24 686	5 509	(3 527)	0	26 668
Autres provisions	87 616	19 494	(7 091)	0	100 019
<b>TOTAL</b>	<b>295 966</b>	<b>111 995</b>	<b>(63 522)</b>	<b>0</b>	<b>344 439</b>

- Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les banques populaires. L'engagement de la Banque Populaire Occitane est limité au versement des cotisations (8 103 milliers d'euros en 2009).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire Occitane concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des banques populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2009	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2008
Valeur actualisée des engagements financés (a)	52 300	21 206	6 480	<b>79 986</b>	53 359	20 736	6 614	<b>80 709</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	-13 714	-10 842		<b>-24 556</b>	-12 240	-12 654		<b>-24 894</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)				<b>0</b>				<b>0</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)	-4 509	1 381		<b>-3 128</b>	-6 794	649		<b>-6 145</b>
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)		-857		<b>-857</b>		-731		<b>-731</b>
<b>Solde net au bilan (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>	<b>34 077</b>	<b>10 888</b>	<b>6 480</b>	<b>51 445</b>	<b>34 325</b>	<b>8 000</b>	<b>6 614</b>	<b>48 939</b>
Passif	34 077	10 888	6 480	<b>51 445</b>	34 325	8 000	6 614	<b>48 939</b>
Actif								

La CARBP est au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut change au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'incidence comptable directe pour la Banque Populaire Occitane.

### Ajustements lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaires (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2009, sur l'ensemble des 15 493 M€ écarts actuariels générés, 10 105 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et 5 388 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience.

Au 31 décembre 2009, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 53 % en obligations, 35 % en actions, 0 % en actifs immobiliers et 12 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Analyse de la charge de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/09				31/12/08			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagem nts	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagem ents	Total
Coût des services rendus de la période		1 069	414	<b>1 483</b>	0	735	312	<b>1 047</b>
Coût financier	1 955	790	241	<b>2 986</b>	2 147	754	230	<b>3 131</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	-416	-301	0	<b>-717</b>	-587	-476	0	<b>-1 063</b>
Rendement attendu des droits à remboursement	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>
Ecarts actuariels : amortissement de l'exercice	173	52	-352	<b>-127</b>	0	-124	941	<b>817</b>
Coût des services passés	0	-126	0	<b>-126</b>	0	-126		<b>-126</b>
Autres	0	161	0	<b>161</b>	0	194		<b>194</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 712</b>	<b>1 645</b>	<b>303</b>	<b>3 660</b>	<b>1 560</b>	<b>957</b>	<b>1 483</b>	<b>4 000</b>

### Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régime CARBP		Retraites		Autres engagements	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
Taux d'actualisation	3,82%	3,82%	3,60%	3,70%	3,51%	3,62%
Rendement attendu des actifs de couverture	3,40%	4,30%	2,93%	3,51%	///////	///////

La table de mortalité utilisée est TGH TGF 05

## Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée *in fine* à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 2 199 milliers d'euros. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

- Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	730 240	550 270
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	531 443	656 783
- ancienneté de plus de 10 ans	98 023	110 900
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 359 706</b>	<b>1 317 953</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>234 669</b>	<b>239 924</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 375</b>	<b>1 557 877</b>

### Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Encours de crédits octroyés</b>		
- au titre des plans épargne logement	18 152	18 403
- au titre des comptes épargne logement	44 302	43 696
<b>TOTAL</b>	<b>62 454</b>	<b>62 099</b>

### Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations/ reprises nettes	31/12/2009
Provisions constituées au titre des PEL			
'- ancienneté de moins de 4 ans	17	371	<b>388</b>
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 520	3 425	<b>4 945</b>
- ancienneté de plus de 10 ans	3 006	1 522	<b>4 528</b>
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>4 543</b>	<b>5 318</b>	<b>9 861</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>6 392</b>	<b>-2 309</b>	<b>4 083</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	212	-38	<b>174</b>
Provisions constituées au titre des crédits CEL	1 270	174	<b>1 444</b>
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>1 482</b>	<b>136</b>	<b>1 618</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 417</b>	<b>3 145</b>	<b>15 562</b>

## Dettes subordonnées

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 524	1 524
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	1	4
<b>Total</b>	<b>1 525</b>	<b>1 528</b>

## Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres Variations	31/12/2009
Fonds Régionaux de Solidarité	66 237				66 237
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	128 443	3 296	(16 345)		115 394
<b>Total</b>	<b>194 680</b>	<b>3 296</b>	<b>(16 345)</b>		<b>181 631</b>

Le fonds pour risques bancaires généraux a fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 14 590 milliers d'euros pour compenser la dotation aux dépréciations des titres BP Participations.

## Capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 31/12/07 (après affectation)</b>	<b>174 953</b>	<b>481 326</b>	<b>371 124</b>		<b>1 027 403</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital						
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	170		10 195		10 365	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	170					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>			9 877	9 877		
<i>Autres</i>			318	317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 avant affectation</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>381 319</b>		<b>1 037 768</b>	<b>0</b>
Résultat de la période			72 121		72 121	
Distribution			(9 597)		(9 597)	
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 (après affectation)</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>443 843</b>		<b>1 100 292</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	72 025				72 025	
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	(7 894)			10 194	(7 894)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(7 894)					
<i>Corrections sur impôts différés passifs</i>				9 877		
<i>Autres</i>				317		
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultats</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 844</b>	<b>10 194</b>	<b>1 164 424</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de la période</b>			<b>61 664</b>		<b>61 664</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 508</b>	<b>10 194</b>	<b>1 226 088</b>	<b>0</b>

Le capital social de *la Banque Populaire Occitane* s'élève à 260 400 milliers d'euros et est composé pour 208 320 000 euros de 49 600 000 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et la SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 52 080 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Deux augmentations de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 72 025 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 23/04/2009 et du 07/09/2009, par l'émission au pair :

- De 13 719 040 parts sociales nouvelles de 4,2 euros de valeur nominale chacune,
- De 3 429 760 CCI nouveaux de 4,2 euros de valeur nominale chacun.

### Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

En milliers d'euros

	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	indéterminé	31/12/09
Créances sur établissements de crédit	719 719	308 119	405 173	82 324	0	1 515 335
Opérations avec la clientèle	524 740	985 560	2 936 474	3 437 014	0	7 883 788
Opérations de crédit-bail et de locations assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 056	83 755	168 216	825 979	0	1 079 006
<b>Total des emplois</b>	<b>1 245 515</b>	<b>1 377 434</b>	<b>3 509 863</b>	<b>4 345 317</b>	<b>0</b>	<b>10 478 129</b>
Dettes envers établissements de crédit	51 250	235 000	105 545	911 000	0	1 302 795
Opérations avec la clientèle	5 051 203	133 953	1 306 807	575 329	0	7 067 292
Dettes représentées par un titre	363 236	452 400	422 251	50 000	0	1 287 887
Dettes subordonnés	0	1 525	0	0	0	1 525
<b>Total des ressources</b>	<b>5 465 689</b>	<b>822 878</b>	<b>1 834 603</b>	<b>1 536 329</b>	<b>0</b>	<b>9 659 499</b>

## Engagements reçus et donnés

- Engagements de financement

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	20 451	22 007
en faveur de la clientèle	1 036 268	1 081 910
- Ouverture de crédits documentaires	6 400	8 128
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 021 620	1 062 320
- Autres engagements	8 248	11 462
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 056 719</b>	<b>1 103 917</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	985	985
de la clientèle		
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>985</b>	<b>985</b>

- Engagements de garantie

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	3 594	6 207
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	574	142
- autres garanties	3 020	6 065
D'ordre de la clientèle	747 696	776 370
- cautions immobilières	408	
- cautions administratives et fiscales	28 493	30 113
- autres cautions et avals donnés	693 905	737 501
- autres garanties données	24 890	8 756
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>751 290</b>	<b>782 577</b>
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>2 365 809</b>	<b>2 311 669</b>
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>2 365 809</b>	<b>2 311 669</b>

Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 528 494 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 670 845 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 123 498 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 57 619 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 1 194 823 milliers d'euros de crédits immobiliers cautionnés auprès de BP Covered Bonds contre 976 227 milliers d'euros au 31 décembre 2008,

- 20 520 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 18 750 milliers d'euros au 31 décembre 2008.
- **Autres engagements ne figurant pas au hors bilan**

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire Occitane en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

### Opérations sur instruments financiers à terme

- **Engagements sur instruments financiers et change à terme**

En milliers d'euros

	31/12/2009			31/12/2008		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
<b>Opérations fermes</b>						
<b>Opérations sur marchés organisés</b>						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres contrats						
<b>Opérations de gré à gré</b>						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	1 094 126		1 094 126	113 918		113 918
Swaps cambistes						
Swaps financiers de devises						
Autres contrats de change		16 862	16 862		29 047	29 047
Autres contrats à terme	91	4 103	4 194	273	4 103	4 376
<b>Total opérations fermes</b>	<b>1 094 217</b>	<b>20 965</b>	<b>1 115 182</b>	<b>114 191</b>	<b>33 150</b>	<b>147 341</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<b>Opérations sur marchés organisés</b>						
Options de taux						
Options de change						
Autres options						
<b>Opérations de gré à gré</b>						
Options de taux		388	388	320 000	480	320 480
Options de change						
Autres options		1 641	1 641		1 641	1 641
<b>Total opérations conditionnelles</b>		<b>2 029</b>	<b>2 029</b>	<b>320 000</b>	<b>2 121</b>	<b>322 121</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>1 094 217</b>	<b>22 994</b>	<b>1 117 211</b>	<b>434 191</b>	<b>35 271</b>	<b>469 462</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Groupe Banque Populaire Occitane sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des achats et ventes à terme de devises.

- Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

En milliers d'euros

	31/12/2009					31/12/2008				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>26 229</b>	<b>1 072 000</b>	<b>91</b>		<b>1 098 320</b>	<b>35 103</b>	<b>82 918</b>	<b>273</b>		<b>118 294</b>
Accords de taux futurs										
Swaps de taux	22 126	1 072 000			1 094 126	31 000	82 918			113 918
Swaps financiers de devises										
Autres contrats à terme de taux	4 103		91	////////	4 194	4 103		273	////////	4 376
<b>Opérations conditionnelles</b>			<b>388</b>		<b>388</b>	<b>320 000</b>		<b>480</b>		<b>320 480</b>
Options de taux			388		388	320 000		480		320 480
<b>Total</b>	<b>26 229</b>	<b>1 072 000</b>	<b>479</b>		<b>1 098 708</b>	<b>355 103</b>	<b>82 918</b>	<b>753</b>		<b>438 774</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

- Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2009
<b>OPERATIONS SUR MARCHES ORGANISES</b>				
Opérations fermes				0
Opérations conditionnelles				0
<b>OPERATIONS SUR MARCHES DE GRE A GRE</b>				
Opérations fermes	138 320	860 000	100 000	1 098 320
Opérations conditionnelles		388		388
<b>TOTAL</b>	<b>138 320</b>	<b>860 388</b>	<b>100 000</b>	<b>1 098 708</b>

### 3.1.2.6 Notes relatives au compte de résultat

#### Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	(39 708)	43 854	<b>4 146</b>	(61 305)	43 819	<b>(17 486)</b>
Opérations avec la clientèle	(138 522)	348 146	<b>209 624</b>	(145 815)	353 039	<b>207 224</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	(33 171)	25 575	<b>(7 596)</b>	(16 418)	14 392	<b>(2 026)</b>
Autres (*)	(16 068)	9 161	<b>(6 907)</b>	(198)	1 534	<b>1 336</b>
<b>Total</b>	<b>(227 469)</b>	<b>426 736</b>	<b>199 267</b>	<b>(223 736)</b>	<b>412 784</b>	<b>189 048</b>

(\*) Dont - 6 907 milliers d'euros au titre des opérations de macro-couverture en 2009 et + 1 336 milliers d'euros en 2008

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent 1 477 milliers d'euros (2 149 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La dotation de la provision épargne logement présentée en charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle s'élève à 3 145 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009 (- 3 713 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008).

### Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Actions et autres titres à revenu variable	392	444
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées	17 163	30 184
<b>Total</b>	<b>17 555</b>	<b>30 628</b>

### Commissions

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(878)	959	81	(1 746)	1 285	(461)
Opérations avec la clientèle	(289)	112 493	112 204	(282)	109 990	109 708
Opérations sur titres		4 649	4 649		11 123	11 123
Opérations sur moyens de paiement	(14 917)	41 478	26 561	(16 293)	39 824	23 531
Opérations de change		307	307	(8)	343	335
Engagements hors-bilan	(1 899)	1 537	(362)	(735)	2 397	1 662
Prestations de services financiers	(790)	7 341	6 551	(130)	2 832	2 702
Activités de conseil						
<b>Total</b>	<b>(18 773)</b>	<b>168 764</b>	<b>149 991</b>	<b>(19 194)</b>	<b>167 794</b>	<b>148 600</b>

### Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de transaction		
Opérations de change	219	272
Instruments financiers à terme		
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>272</b>

### Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Placement	Investissement	TAP	Total	Placement	Investissement	TAP	Total
Dépréciations	2 267	1 294	0	<b>3 561</b>	(9 359)	326	0	(9 033)
Dotations	(1 241)	0	0	<b>(1 241)</b>	(11 065)	0	0	(11 065)
Reprises	3 508	1 294	0	<b>4 802</b>	1 706	326	0	2 032
Résultat de cession	(1 513)	0	0	<b>(1 513)</b>	(2 065)	0	0	(2 065)
Autres éléments	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>1 294</b>	<b>0</b>	<b>2 048</b>	<b>(11 424)</b>	<b>326</b>	<b>0</b>	<b>(11 098)</b>

Les reprises sur dépréciations de titres d'investissement sont relatives aux titres de placement transférés en 2008 en titres d'investissement.

### Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	0	581	<b>581</b>	0	387	<b>387</b>
Refacturations de charges et produits bancaires	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Activités immobilières	0	386	<b>386</b>	0	0	<b>0</b>
Prestations et développement de services informatiques	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Autres activités diverses	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Autres produits et charges accessoires	(1 197)	1 300	<b>103</b>	(1 340)	1 495	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>(1 197)</b>	<b>2 267</b>	<b>1 070</b>	<b>(1 340)</b>	<b>1 882</b>	<b>542</b>

La Banque Populaire Occitane a lancé un programme d'immobilier de bureaux (Héliopôle) de cinq bâtiments destinés à la location. Deux de ces bâtiments ont été livrés en juillet et octobre 2009 et sont intégralement loués.

### Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	<b>(70 168)</b>	(70 999)
Charges de retraite et assimilées (1)	<b>(10 599)</b>	(10 844)
Autres charges sociales	<b>(29 520)</b>	(27 586)
Intéressement des salariés	<b>(9 749)</b>	(11 100)
Participation des salariés	<b>(8 254)</b>	(5 707)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	<b>(8 748)</b>	(9 620)
<b>Total 'Frais de personnel'</b>	<b>(137 038)</b>	(135 856)
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	<b>(5 915)</b>	(7 986)
Autres charges générales d'exploitation	<b>(80 263)</b>	(76 494)
<b>Total 'Autres charges d'exploitation'</b>	<b>(86 178)</b>	(84 480)
<b>Total</b>	<b>(223 216)</b>	<b>(220 336)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 4.11.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 415 cadres et 1 900 non cadres, soit un total de 2 315 personnes.

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

## Coût du risque

En milliers d'euros

	Exercice 2009					Exercice 2008				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
<i>Dépréciations</i>										
Interbancaires										
Clientèle	(62 635)	34 764	(5 326)	718	(32 479)	(60 324)	35 088	(3 301)	782	(27 755)
Titres et débiteurs divers	(62 635)	34 764	(5 326)	718	(32 479)	(60 324)	35 088	(3 301)	782	(27 755)
<i>Provisions</i>										
Engagements hors-bilan	(6 837)	2 082	////////	////////	(4 755)	(4 981)	2 994	////////	////////	(1 987)
Provisions pour risques clientèle	(5 509)	5 277	////////	////////	(232)	(2 987)	6 494	////////	////////	3 507
Provisions risques-pays			////////	////////				////////	////////	
	(12 346)	7 359	////////	////////	(4 987)	(7 968)	9 488	////////	////////	1 520
<b>Total</b>	<b>(74 981)</b>	<b>42 123</b>	<b>(5 326)</b>	<b>718</b>	<b>(37 466)</b>	<b>(68 292)</b>	<b>44 576</b>	<b>(3 301)</b>	<b>782</b>	<b>(26 235)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	42 123	44 576
-reprises de dépréciations utilisées	9 816	10 307
total reprises	51 939	54 883
-pertes couvertes par des dépréciations	(9 816)	(10 307)
reprises nettes	42 123	44 576

## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dotations aux dépréciations	(16 279)	0	////////	(16 279)	(19)	0	////////	(19)
Reprises de dépréciations	345	0	////////	345	52	0	////////	52
Résultat de cession	162	0	(646)	(484)	925	0	(364)	561
<b>Total</b>	<b>(15 772)</b>	<b>0</b>	<b>(646)</b>	<b>(16 418)</b>	<b>958</b>	<b>0</b>	<b>(364)</b>	<b>594</b>

	Exercice 2009				Exercice 2008			
Moins-values de cession	(478)	0	(1 257)	(1 735)	0	0	(504)	(504)
Plus-values de cession	640	0	611	1 251	925	0	140	1 065

La dotation aux dépréciations de titres de participation dans BP Participations (ex-BFBP) s'élève à 14 590 milliers d'euros.

## Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de la Banque Populaire Occitane. Ils concernent principalement en 2009 :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2009</b>	Exercice 2008
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>116</b>	<b>674</b>
Dégrèvement fiscal	0	538
Autres produits exceptionnels	116	136
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(142)</b>	<b>(1 590)</b>
Abandons de créances GIE fiscaux et subvention SOCAMA	0	(1 356)
Autres charges exceptionnelles	(142)	(234)

## Impôt sur les bénéfices

La Banque Populaire Occitane est membre du groupe fiscal constitué par BP participations.

- Réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

La réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique du Groupe est la suivante :

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat groupe de l'exercice (avant partage)	61 664	72 121
Résultat Minoritaire	0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Différences permanentes	10 763	(24 010)
- <i>Impôt de la période</i>	30 196	14 060
- <i>Réintégration différences permanentes</i>	36 188	24 288
- <i>Déduction différences permanentes</i>	(55 621)	(62 358)
Déficits de l'exercice reportés en avant		
Déficits antérieurs imputés sur l'exercice		
<b>=</b>	<b>72 427</b>	<b>48 111</b>
<b>x</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
<b>=</b>	<b>24 140</b>	<b>16 035</b>
Avoirs fiscaux		
Effets de l'intégration fiscale	(297)	(165)
Contribution exceptionnelle	940	425
Impôts sur les sociétés - Taux réduit	27	
Charges sur exercices antérieurs		
Redressement fiscal		
Carry-back		
Différences de taux sur filiales étrangères		
Autres	8 998	6 075
<i>Crédit d'impôt PTZ</i>	(1 461)	(1 259)
<i>Régularisation IS antérieur</i>	(197)	(208)
<i>IS différé non comptabilisé</i>	(294)	(579)
<i>Impact des provisions fiscales</i>	10 950	8 121
<b>=</b>	<b>32 347</b>	<b>22 370</b>
<b>dont :</b>		
- <b>impôt exigible</b>	<b>(39 187)</b>	<b>(20 549)</b>
- <b>impôt différé</b>	<b>6 840</b>	<b>(1 821)</b>

- Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
<b>DECALAGES TEMPORAIRES</b>	<b>103 270</b>	<b>83 402</b>
Provisions pour retraite	44 965	42 324
Provision Epargne Logement	15 562	12 416
Provision médaille du travail non déduite		0
Participation des salariés	8 181	5 707
Plus-values latentes sur OPCVM	14 102	13 236
Provisions non déduites	19 869	18 113
Provisions TVA S/OPCVM non déduites		0
CRC 2002-03 (effet tps s/ provisions)	1 950	790
Prêt à taux zéro		0
CRC 2002-10 (amortissements)	0	(282)
Organic	800	800
QP de sociétés de personnes		
ICNE & Coupons à l'achat antérieurs à 1993		
GIE fiscaux	(2 159)	(9 702)
Indemnités PAP		
Charges à répartir fiscalement déduites		
Autres éléments		
<b>AUTRES DECALAGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserve latente sur crédit-bail et location simple	0	0
Décalages bilantiels Long Terme	0	0
Décalages bilantiels Court Terme	0	0
<b>Déficits ordinaires et ARD</b>		
<b>Total des sources brutes d'impôts différés</b>	<b>103 270</b>	<b>83 402</b>
<b>Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence</b>		
<b>Total des sources nettes d'Impôts différés</b>	<b>103 270</b>	<b>83 402</b>
<b>Impôts différés total comptabilisés</b>	<b>35 555</b>	<b>28 715</b>
dont : - impôt différé actif	36 298	32 152
- impôt différé passif	743	3 437

### Répartition de l'activité

en milliers d'euros

	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Produit net bancaire</b>	<b>370 150</b>	357 992	<b>346 897</b>	324 889

### 3.1.2.7 Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane :

- SAS Financière de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % ;
- SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane, société de portage de parts sociales de la Banque populaire occitane, détenue à 100 % par la SAS Financière de la Banque Populaire Occitane.

Ces sociétés ont été créées en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation définies par le Groupe des Banques populaires. Les opérations inter-entreprises sont éliminées.

Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère	61 754	NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	- 1	Intégration globale
SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	- 89	Intégration globale

### 3.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

*FID SUD AUDIT*

*Commissaire aux comptes*

*5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse*

*Robert MOREREAU*

*Commissaire aux comptes*

*10 rue Reyer  
31200 Toulouse*

## **BANQUE POPULAIRE OCCITANE**

~~~~~

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 Décembre 2009

## **Banque Populaire Occitane**

**RCS Toulouse 560 801 300**

**33-43 Avenue Georges Pompidou  
31135 BALMA Cedex**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire Occitane, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ la justification de nos appréciations ;
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.**

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 3.2.2 « opérations avec les établissements de crédit et la clientèle » et 4.2 « Opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuille.

#### Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 3.2.3 « opérations avec les établissements de crédit et la clientèle » et 3.2.9 « instruments financiers à terme » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 3.2.3 « Titres » et 3.2.5 « Dettes représentées par un titre de l'annexe ») :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 3.2.3 « Titres » de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BPCE et BP Participations.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.2.7 « provisions » de l'annexe aux comptes consolidés.

**Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.**

### III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.**

Toulouse, le 3 mai 2010

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**FID SUD AUDIT**  
**Philippe RIU**

**Robert MOREREAU**  
*Commissaire aux comptes*



## 3.2 Comptes individuels

### 3.2.1 Comptes individuels au 31 décembre 2009 (avec comparatif au 31 décembre 2008)

#### 3.2.1.1 Actif

en milliers d'euros

| <b>ACTIF</b>                                         | <b>Notes</b> | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| CAISSES, BANQUES CENTRALES                           |              | 179 306           | 161 105           |
| EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES                 | 3.3          | 0                 | 99                |
| CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT            | 3.1          | 1 336 029         | 1 550 759         |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE                         | 3.2          | 7 883 792         | 7 762 257         |
| OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE           | 3.3          | 1 079 006         | 984 983           |
| ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE           | 3.3          | 44 909            | 46 117            |
| PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME | 3.4          | 581 284           | 577 721           |
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES                     | 3.4          | 7 112             | 6 114             |
| OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES    | 3.5          | 0                 | 0                 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                        | 3.5          | 910               | 526               |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                          | 3.5          | 148 140           | 105 944           |
| AUTRES ACTIFS                                        | 3.8          | 79 724            | 87 053            |
| COMPTES DE REGULARISATION                            | 3.8          | 45 986            | 66 437            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                              |              | <b>11 386 198</b> | <b>11 349 115</b> |
| <b>HORS BILAN</b>                                    | <b>Notes</b> | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
| Engagements donnés                                   |              |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT                           | 4.1          | 1 056 719         | 1 103 917         |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE                              | 4.1          | 751 290           | 782 577           |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                               |              | 2 175             | 1 461             |

### 3.2.1.2 Passif

en milliers d'euros

| <b>PASSIF</b>                                           | <b>Notes</b> | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|---------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| BANQUES CENTRALES                                       |              | 0                 | 0                 |
| DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT              | <b>3.1</b>   | 1 302 799         | 2 056 857         |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE                            | <b>3.2</b>   | 7 046 375         | 6 792 714         |
| DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE                        | <b>3.6</b>   | 1 287 887         | 917 098           |
| AUTRES PASSIFS                                          | <b>3.8</b>   | 64 583            | 25 128            |
| COMPTES DE REGULARISATION                               | <b>3.8</b>   | 152 120           | 150 578           |
| PROVISIONS                                              | <b>3.9</b>   | 138 499           | 119 359           |
| DETTES SUBORDONNÉES                                     | <b>3.10</b>  | 1 525             | 1 528             |
| FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)            | <b>3.11</b>  | 181 631           | 194 680           |
| <b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>                       | <b>3.12</b>  | <b>1 210 779</b>  | <b>1 091 173</b>  |
| Capital souscrit                                        |              | 260 400           | 188 375           |
| Primes d'émission                                       |              | 481 326           | 481 326           |
| Réserves                                                |              | 397 149           | 333 399           |
| Ecart de réévaluation                                   |              | 0                 | 0                 |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement |              | 2 806             | 3 295             |
| Report à nouveau                                        |              | 11 000            | 11 000            |
| Résultat de l'exercice (+/-)                            |              | 58 098            | 73 778            |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                  |              | <b>11 386 198</b> | <b>11 349 115</b> |
| <b>HORS BILAN</b>                                       | <b>Notes</b> | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
| <b>Engagements reçus</b>                                |              |                   |                   |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT                              | <b>4.1</b>   | 985               | 985               |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE                                 | <b>4.1</b>   | 2 365 809         | 2 311 669         |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                                  |              | 2 175             | 1 461             |

### 3.2.1.3 Compte de résultat

en milliers d'euros

|                                                                                                    | Notes | Exercice 2009  | Exercice 2008  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                                     | 5.1   | 426 691        | 412 784        |
| Intérêts et charges assimilées                                                                     | 5.1   | -227 337       | -223 255       |
| Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples                                     | 5.2   | 0              | 0              |
| Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples                                      | 5.2   | 0              | 0              |
| Revenus des titres à revenu variable                                                               | 5.3   | 17 555         | 30 628         |
| Commissions (produits)                                                                             | 5.4   | 168 764        | 167 794        |
| Commissions (charges)                                                                              | 5.4   | -18 773        | -19 194        |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                                    | 5.5   | 219            | 272            |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                         | 5.6   | 2 048          | -11 098        |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                                            | 5.7   | 2 267          | 1 882          |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                                             | 5.7   | -1 197         | -1 340         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                                                                        |       | <b>370 237</b> | <b>358 473</b> |
| Charges générales d'exploitation                                                                   | 5.8   | -223 213       | -220 384       |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles |       | -12 062        | -10 020        |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                                                                |       | <b>134 962</b> | <b>128 069</b> |
| Coût du risque                                                                                     | 5.9   | -37 466        | -26 235        |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                                                     |       | <b>97 496</b>  | <b>101 834</b> |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés                                                             | 5.10  | -16 418        | 594            |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>                                                                |       | <b>81 078</b>  | <b>102 428</b> |
| Résultat exceptionnel                                                                              | 5.11  | -26            | -916           |
| Impôt sur les bénéfices                                                                            | 5.12  | -36 493        | -19 896        |
| Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées                                            |       | 13 539         | -7 838         |
| <b>RESULTAT NET</b>                                                                                |       | <b>58 098</b>  | <b>73 778</b>  |

## 3.2.2 Annexe aux comptes individuels

### 3.2.2.1 Cadre général

#### a. Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a officiellement vu le jour le 31 juillet 2009. Il comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales, BP Participations (anciennement BFBP) et ses filiales, CE Participations (anciennement CNCE) et ses filiales.

#### • Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe présente un fort caractère coopératif avec des sociétaires propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de l'organe central du groupe appelé BPCE.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et la société de participations du réseau des Banques Populaires.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et la société de participations du réseau des Caisses d'épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Les Caisses d'Epargne sont détenues à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les sociétés locales d'épargne à statut coopératif, dont le capital variable est détenu par les coopérateurs, ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées, d'animer le sociétariat. Elles ne peuvent pas effectuer des opérations de banque.

#### • BPCE

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 20 Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Les principales filiales de BPCE sont :

- Natixis, détenu à 72 %, regroupant les activités de marché et de services financiers,
- GCE Covered Bonds, programme de Covered bonds des Caisses d'Epargne,
- BP Covered Bonds, programme de Covered bonds des Banques Populaires,
- Financière Océor, banque du développement régional et l'outre-mer et international,
- Banque BCP (France) et Banque BCP (Luxembourg), banques commerciales issues de la fusion d'établissements financiers portugais,
- Société Marseillaise de Crédit (SMC), banque commerciale régionale,
- BCI et BICEC et BIAT, banques commerciales basées respectivement au Congo, au Cameroun et en Tunisie,
- CNP Assurances (services à la personne) et GCE Assurances (assurance IARD),
- GCE Technologies, centre informatique des Caisses d'Epargne,

- i-BP, plate-forme informatique unique des Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

#### • **BP Participations et CE Participations**

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne détiennent également respectivement 100 % de leur ancien organe central :

- la BFBP pour les Banques Populaires renommée Banques Populaires Participations (BP Participations)
- et la CNCE pour les Caisses d'Epargne renommée Caisses d'Epargne Participations (CE Participations).

BP Participations et CE Participations détiennent les actifs n'ayant pas été apportés à BPCE. Ces holdings sont des sociétés financières agréées en tant qu'établissement de crédit et affiliées à BPCE.

Le fonctionnement des holdings de participations repose sur une gouvernance claire et homogène et sur un contrôle étroit de BPCE. Les deux holdings de participations ont pour objet limité, spécifique et exclusif de gérer et contrôler leurs participations respectives, leur activité de compte propre et d'assurer la continuité des opérations de crédit au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier contracté par BFBP et CNCE qui n'ont pas été transmises à BPCE dans le cadre de l'apport des actifs.

Les filiales du pôle immobilier des deux anciens groupes (notamment le Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MABanque) sont conservées par BP Participations et CE Participations.

#### *b. Mécanisme de garantie*

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6° du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques populaires et des Caisses d'épargne et de prévoyance.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le nouveau Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds Réseau Banques Populaires correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire en contrepartie d'un FRBG (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt effectué

par BP Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par CE Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable. Ce dépôt est lui-même déposé par les Caisses d'Épargne auprès de CE Participations.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est au total de 20 millions d'euros (10 millions d'euros par les Banques Populaires et 10 millions d'euros par les Caisses d'Épargne). Par la suite, le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3 % des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution sera répartie au prorata du capital de BPCE, selon la même clef de répartition décrite ci-dessus.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres.

BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et les Caisses d'Épargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

Si l'établissement défaillant appartient à un des deux réseaux (Caisses d'Épargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'une part, Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,
- lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Épargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,
- lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est à dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,
- si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,
- si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.

Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,
- puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,
- si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutuel ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire.

Le Directoire de BPCE a tous pouvoirs pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

#### **c. Evénements postérieurs à la clôture**

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

#### **3.2.2.2 Principes et méthodes comptables**

##### **Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées**

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

##### **Changements de méthodes comptables**

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de la Banque Populaire Occitane.

La Banque Populaire Occitane n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

##### **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

- Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

- Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que la Banque Populaire Occitane de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une

première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

### Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque Populaire Occitane ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

- Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

#### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situation exceptionnelle de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

#### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que la Banque Populaire Occitane ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- c) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- d) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Populaire Occitane a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- c) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- d) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,

- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par rapport à la valeur de marché.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

| Composants                      | Durée d'utilité  |
|---------------------------------|------------------|
| Terrain                         | Non amortissable |
| Façades non destructibles       | Non amortissable |
| Façades/couverture / étanchéité | 20 à 25 ans      |
| Fondations / ossatures          | 30 ans           |
| Ravalement                      | 15 à 20 ans      |
| Equipements techniques          | 5 à 10 ans       |
| Aménagements intérieurs         | 8-10 ans         |

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Provisions**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;

- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

- **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissement.

- **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### **Opérations fermes**

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

### Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

#### • Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

#### • Revenus des portefeuilles titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

- **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires ont par ailleurs décidé pour l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

La Banque Populaire Occitane a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

### 3.2.2.3 Notes sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

### Opérations interbancaires

en milliers d'euros

| <b>ACTIF</b>                                           | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Créances à vue (1)</b>                              | <b>361 145</b>    | <b>668 321</b>    |
| - Comptes ordinaires                                   | 361 145           | 668 321           |
| - Comptes et prêts au jour le jour                     | 0                 | 0                 |
| - Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour   | 0                 | 0                 |
| <b>Créances à terme (1)</b>                            | <b>953 797</b>    | <b>866 302</b>    |
| - Comptes et prêts à terme                             | 896 802           | 814 243           |
| - Prêts financiers                                     | 0                 | 0                 |
| - Prêts subordonnés et participatifs                   | 56 995            | 52 059            |
| - Valeurs et titres reçus en pension à terme           | 0                 | 0                 |
| <b>Valeurs non imputées</b>                            | <b>95</b>         | <b>59</b>         |
| <b>Créances rattachées</b>                             | <b>20 992</b>     | <b>16 077</b>     |
| <b>Créances douteuses</b>                              | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| - dont créances douteuses compromises                  | 0                 | 0                 |
| <b>Dépréciations sur créances douteuses</b>            | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| - dont dépréciation sur créances douteuses compromises | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>1 336 029</b>  | <b>1 550 759</b>  |

(1) opérations avec le réseau incluses

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 361 145 milliers d'euros à vue et 668 321 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 90 939 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

en milliers d'euros

| <b>PASSIF</b>                                         | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Dettes à vue (1)</b>                               | <b>31 298</b>     | 37 951            |
| - Comptes ordinaires créditeurs                       | 31 298            | 37 951            |
| - Comptes et emprunts au jour le jour                 | 0                 | 0                 |
| - Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour | 0                 | 0                 |
| <b>Dettes à terme (1)</b>                             | <b>1 251 545</b>  | 1 994 606         |
| - Comptes et emprunts à terme                         | 1 251 545         | 1 982 606         |
| - Valeurs et titres donnés en pension à terme         | 0                 | 12 000            |
| <b>Autres sommes dues</b>                             | <b>13 640</b>     | 11 635            |
| <b>Dettes rattachées</b>                              | <b>6 316</b>      | 12 665            |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>1 302 799</b>  | <b>2 056 857</b>  |

(1) opération avec le réseau inclus

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 31 298 milliers d'euros à vue et 1 251 545 milliers d'euros à terme.

#### Détail créances et dettes sur opérations avec le réseau (1)

en milliers d'euros

| <b>ACTIF</b>                                  | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Créances sur opérations avec le réseau</b> | <b>985 474</b>    | <b>1 267 216</b>  |
| A vue                                         | 182 574           | 658 130           |
| A terme                                       | 802 900           | 609 086           |

| <b>PASSIF</b>                               |                |                |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Dettes sur opérations avec le réseau</b> | <b>186 448</b> | <b>593 519</b> |
| A vue                                       | 30 903         | 37 773         |
| A terme                                     | 155 545        | 555 746        |

#### Opérations avec la clientèle

- Opérations avec la clientèle

##### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

| <b>ACTIF</b>                             | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs             | 130 068           | 290 104           |
| Créances commerciales                    | 125 784           | 173 023           |
| Autres concours à la clientèle           | 7 501 720         | 7 167 027         |
| Crédits à l'exportation                  | 141               | 294               |
| Crédits de trésorerie et de consommation | 492 597           | 475 108           |
| Crédits à l'équipement                   | 2 908 789         | 2 847 421         |
| Crédits à l'habitat                      | 3 985 679         | 3 836 582         |
| Autres crédits à la clientèle            | 114 514           | 7 622             |
| Valeurs et titres reçus en pension       | 0                 | 0                 |
| Prêts subordonnés                        | 0                 | 0                 |
| Autres                                   |                   |                   |
| Créances rattachées                      | 42 704            | 62 560            |
| Créances douteuses                       | 263 139           | 232 206           |
| Dépréciations des créances douteuses     | (179 623)         | (162 663)         |
| <b>Total</b>                             | <b>7 883 792</b>  | <b>7 762 257</b>  |

## Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

| <b>PASSIF</b>                                         | <b>31/12/2009</b> | <b>31/12/2008</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial                    | 3 678 267         | 3 532 814         |
| <i>Livret A</i>                                       | 90 939            | 0                 |
| <i>PEL / CEL</i>                                      | 1 624 004         | 1 585 115         |
| <i>Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)</i>  | 1 963 324         | 1 947 699         |
| Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1) | 3 274 988         | 3 163 070         |
| Dépôts de garantie                                    | 1 357             | 993               |
| Autres sommes dues                                    | 14 912            | 10 483            |
| Dettes rattachées                                     | 76 851            | 85 354            |
| <b>Total</b>                                          | <b>7 046 375</b>  | <b>6 792 714</b>  |

(\*) A détailler le cas échéant

### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

| en milliers d'euros                        | 31/12/2009       |                |                  | Exercice 2008    |                |                  |
|--------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
|                                            | A vue            | A terme        | Total            | A vue            | A terme        | Total            |
| Comptes ordinaires créditeurs              | 2 371 498        | ////           | <b>2 371 498</b> | 2 349 202        | ////           | <b>2 349 202</b> |
| Emprunts auprès de la clientèle financière | 0                | 235 854        | <b>235 854</b>   | 0                | 37 453         | <b>37 453</b>    |
| Valeurs et titres donnés en pension livrée | 0                | 0              | <b>0</b>         | 0                | 0              | <b>0</b>         |
| Autres comptes et emprunts                 | 0                | 667 636        | <b>667 636</b>   | 0                | 776 415        | <b>776 415</b>   |
| <b>Total</b>                               | <b>2 371 498</b> | <b>903 490</b> | <b>3 274 988</b> | <b>2 349 202</b> | <b>813 868</b> | <b>3 163 070</b> |

- Répartition des encours de crédit par agent économique

| en milliers d'euros                           | Créances saines  | Créances douteuses |                  | Dont créances douteuses compromises |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|--------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
|                                               |                  | Brut               | Dépréciation     | Brut                                | Dépréciation     |
| Société non financières                       | 3 390 262        | 145 210            | (99 123)         | 93 010                              | (78 542)         |
| Entrepreneurs individuels                     | 728 822          | 56 970             | (38 889)         | 36 490                              | (30 814)         |
| Particuliers                                  | 3 579 863        | 56 856             | (38 811)         | 36 417                              | (30 753)         |
| Administrations privées                       | 106 602          | 974                | (665)            | 624                                 | (527)            |
| Administrations publiques et Sécurité Sociale |                  | 3 128              | (2 136)          | 2 004                               | (1 692)          |
| Autres                                        |                  | 0                  | 0                | 0                                   | 0                |
| <b>Total au 31 décembre 2009</b>              | <b>7 805 549</b> | <b>263 139</b>     | <b>(179 623)</b> | <b>168 545</b>                      | <b>(142 328)</b> |
| <b>Total au 31 décembre 2008</b>              | <b>7 471 311</b> | <b>232 206</b>     | <b>(162 663)</b> | <b>142 053</b>                      | <b>(125 384)</b> |

### Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

- Portefeuille titres

| en milliers d'euros                               | 31/12/2009  |                |                |          |                  | 31/12/2008  |                |                |          |                  |
|---------------------------------------------------|-------------|----------------|----------------|----------|------------------|-------------|----------------|----------------|----------|------------------|
|                                                   | Transaction | Placement      | Investissement | TAP      | Total            | Transaction | Placement      | Investissement | TAP      | Total            |
| <b>Effets publics et valeurs assimilées</b>       | <b>0</b>    | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>    | <b>0</b>       | <b>99</b>      | <b>0</b> | <b>99</b>        |
| Valeurs brutes                                    | 0           | 0              | 0              | ///      | 0                | 0           | 0              | 100            | ///      | 100              |
| Créances rattachées                               |             | 0              | 0              | ///      | 0                |             | 0              | 0              | ///      | 0                |
| Dépréciations                                     |             | 0              | 0              | ///      | 0                |             | 0              | (1)            | ///      | (1)              |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> | <b>0</b>    | <b>936 458</b> | <b>142 548</b> | <b>0</b> | <b>1 079 006</b> | <b>0</b>    | <b>855 578</b> | <b>129 405</b> | <b>0</b> | <b>984 983</b>   |
| Valeurs brutes                                    | 0           | 936 700        | 147 464        | ///      | 1 084 164        | 0           | 855 820        | 135 614        | ///      | 991 434          |
| Créances rattachées                               |             |                |                | ///      |                  |             |                |                | ///      |                  |
| Dépréciations                                     | 0           | (242)          | (4 916)        | ///      | (5 158)          | 0           | (242)          | (6 209)        | ///      | (6 451)          |
| <b>Actions et autres titres à revenu variable</b> | <b>0</b>    | <b>44 909</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>44 909</b>    | <b>0</b>    | <b>46 117</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>46 117</b>    |
| Montants bruts                                    | 0           | 49 722         | ///            | 0        | 49 722           | 0           | 53 199         | ///            | 0        | 53 199           |
| Créances rattachées                               | ///         |                | ///            |          |                  | ///         |                | ///            |          |                  |
| Dépréciations                                     | 0           | (4 813)        | ///            | 0        | (4 813)          | 0           | (7 082)        | ///            | 0        | (7 082)          |
| <b>Total</b>                                      | <b>0</b>    | <b>981 367</b> | <b>142 548</b> | <b>0</b> | <b>1 123 915</b> | <b>0</b>    | <b>904 174</b> | <b>127 025</b> | <b>0</b> | <b>1 031 199</b> |

### Obligations et autres titres à revenu fixe

| en milliers d'euros     | 31/12/2009  |                |                |                  | 31/12/2008  |                |                |                |
|-------------------------|-------------|----------------|----------------|------------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
|                         | Transaction | Placement      | Investissement | Total            | Transaction | Placement      | Investissement | Total          |
| Titres cotés            | 0           | 0              | 92 387         | 92 387           | 0           | 0              | 70 956         | 70 956         |
| Titres non cotés        | 0           | 88 483         | 52 208         | 140 691          | 0           | 2 439          | 62 179         | 64 618         |
| Titres prêtés           | 0           | 846 000        | 0              | 846 000          | 0           | 846 000        | 0              | 846 000        |
| Titres empruntés        | 0           | 0              | 0              | 0                | 0           | 0              | 0              | 0              |
| Créances douteuses      | 0           | 248            | 0              | 248              | 0           | 249            | 0              | 249            |
| Créances rattachées     | 0           | 1 969          | 2 869          | 4 838            | 0           | 7 132          | 2 479          | 9 611          |
| <b>Total</b>            | <b>0</b>    | <b>936 700</b> | <b>147 464</b> | <b>1 084 164</b> | <b>0</b>    | <b>855 820</b> | <b>135 614</b> | <b>991 434</b> |
| dont titres subordonnés | 0           | 2 439          | 8 076          | 10 515           | 0           | 2 439          | 9 009          | 11 448         |

Les titres de placement n'enregistrent aucune moins-value latente au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 102 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 0 au 31 décembre 2008.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2009, montant identique à celui du 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 6 774 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 719 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

### Actions et autres titres à revenu variable

| en milliers d'euros | 31/12/2009  |               |          |               | 31/12/2008  |               |          |               |
|---------------------|-------------|---------------|----------|---------------|-------------|---------------|----------|---------------|
|                     | Transaction | Placement     | TAP      | Total         | Transaction | Placement     | TAP      | Total         |
| Titres cotés        | 0           | 49 462        | 0        | 49 462        | 0           | 52 939        | 0        | 52 939        |
| Titres non cotés    | 0           | 260           | 0        | 260           | 0           | 260           | 0        | 260           |
| Créances rattachées | 0           |               | 0        | 0             | 0           |               | 0        | 0             |
| <b>Total</b>        | <b>0</b>    | <b>49 722</b> | <b>0</b> | <b>49 722</b> | <b>0</b>    | <b>53 199</b> | <b>0</b> | <b>53 199</b> |

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 34 456 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009, contre 35 280 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2008.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 4 814 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 082 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement de cette catégorie (actions et OPCVM) s'élèvent à 16 794 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 14 413 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

- Evolution des titres d'investissement

| <i>en milliers d'euros</i>                 | 31/12/2008     | Achats        | Cessions       | Remboursement   | Conversion | Décote /<br>surcote | Transferts | Autres<br>variations | 31/12/2009     |
|--------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|------------|---------------------|------------|----------------------|----------------|
| Effets publics                             | 100            | 0             | 0              | (100)           | 0          | 0                   | 0          | 0                    | 0              |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 135 614        | 26 123        | (5 000)        | (10 274)        | 0          | 611                 | 0          | 390                  | 147 464        |
| <b>Total</b>                               | <b>135 714</b> | <b>26 123</b> | <b>(5 000)</b> | <b>(10 374)</b> | <b>0</b>   | <b>611</b>          | <b>0</b>   | <b>390</b>           | <b>147 464</b> |

- Reclassements d'actifs

En application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17 et des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement », la Banque Populaire Occitane a opéré les reclassements d'actifs suivants au cours de l'exercice :

| <i>en milliers d'euros</i>                      | Montant reclassé à la date du<br>reclassement |            | Plus ou moins value latente qui<br>aurait été comptabilisée s'il n'y<br>avait pas eu de reclassement | Moins value latente qui<br>aurait été provisionnée s'il<br>n'y avait pas eu de<br>reclassement | Résultat de l'année sur<br>les titres reclassés |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Type de reclassement                            | Années<br>précédentes                         | 31/12/2009 |                                                                                                      |                                                                                                | Revenus et reprises<br>sur dépréciations        |
| Titres de transaction à titres d'investissement | 0                                             | 0          | 0                                                                                                    | 0                                                                                              | 0                                               |
| Titres de transaction à titres de placement     | 0                                             | 0          | 0                                                                                                    | 0                                                                                              | 0                                               |
| Titres de placement à titres d'investissement   | 116 399                                       | 0          | -3 056                                                                                               | -3 631                                                                                         | 3 534                                           |

Pour les titres affectés par l'absence de liquidité du marché, la Banque Populaire Occitane a décidé de modifier sa stratégie de gestion. Elle compte dorénavant les détenir a minima jusqu'au retour de la liquidité sur le marché concerné.

Parmi les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » et cédés en 2009, un seul titre a été sorti du portefeuille avant la date d'échéance. Il a fait l'objet d'un remboursement anticipé de l'émetteur.

## Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

- Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

| <i>en milliers d'euros</i>                           | 31/12/2008     | Augmentation | Diminution     | Conversion | Autres<br>variations | 31/12/2009     |
|------------------------------------------------------|----------------|--------------|----------------|------------|----------------------|----------------|
| Valeurs brutes                                       | 584 156        | 22 733       | (2 149)        | 0          | 0                    | 604 740        |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 578 034        | 21 743       | (2 149)        | 0          | 0                    | 597 628        |
| Parts dans les entreprises liées                     | 6 122          | 990          | 0              | 0          | 0                    | 7 112          |
| Dépréciations                                        | (410)          | (16 279)     | 345            | 0          | 0                    | (16 344)       |
| Participations et autres titres à long terme         | (402)          | (16 279)     | 337            | 0          | 0                    | (16 344)       |
| Parts dans les entreprises liées                     | (8)            | 0            | 8              | 0          | 0                    | 0              |
| <b>Immobilisations financières nettes</b>            | <b>583 746</b> | <b>6 454</b> | <b>(1 804)</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>             | <b>588 396</b> |

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 90 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 89 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les dépréciations des titres de participations incluent la dépréciation de la totalité des actions détenues dans la société BP Participations (ex-BFBP), d'un montant de 14,6 millions d'euros.

• Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

| Filiales et participations                                                                                                                          | Capital | Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant | Quote-part du capital détenue (en %) | Valeur comptable des titres détenus |         | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI | Montants des cautions et avals donnés par la société | CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                                                     |         |                                                                      |                                      | Brute                               | Nette   |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| <b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>             |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| 1. Filiales (détenues à + de 50%)                                                                                                                   |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| Multicroissance                                                                                                                                     | 4 762   | 15 678                                                               | 99,98%                               | 6 078                               | 6 078   | 2 000                                                                      | 0                                                    | 1 576                                   | 294                                                    | 2 000                                                      |              |
| 2. Participations (détenues entre 10 et 50%)                                                                                                        |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| 3. Participations détenues à moins de 10 %                                                                                                          |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| BPCE                                                                                                                                                | 486 407 | 19 179 163                                                           | 3,19%                                | 523 451                             | 523 451 | 0                                                                          | 0                                                    | 333 107                                 | 2 684                                                  | 0                                                          |              |
| BP Participations                                                                                                                                   | 5 326   | 465 187                                                              | 7,96%                                | 14 590                              | 0       | 0                                                                          | 0                                                    | 92 530                                  | -466 106                                               | 13 483                                                     |              |
| Informatique Banque Populaire                                                                                                                       | 89 733  | 79 986                                                               | 6,27%                                | 5 623                               | 5 623   | 2 863                                                                      | 0                                                    | 253 945                                 | -478                                                   | 0                                                          |              |
| Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées                                                                                      | 40 771  | 82 729                                                               | 8,49%                                | 4 688                               | 4 688   | 0                                                                          | 0                                                    | 2 758                                   | -5 613                                                 | 1 166                                                      |              |
| <b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b> |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| Filiales françaises (ensemble)                                                                                                                      |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| Filiales étrangères (ensemble)                                                                                                                      |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| Participations dans les sociétés françaises                                                                                                         |         |                                                                      |                                      | 53 835                              | 52 080  |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            | 503          |
| Participations dans les sociétés étrangères                                                                                                         |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |
| dont participations dans les sociétés cotées                                                                                                        |         |                                                                      |                                      |                                     |         |                                                                            |                                                      |                                         |                                                        |                                                            |              |

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### • Immobilisations incorporelles

|                                        | Valeur brute  | Augmentation | Diminution | Autres mouvements | Valeur brute  |
|----------------------------------------|---------------|--------------|------------|-------------------|---------------|
| <i>en milliers d'euros</i>             | 31/12/2008    |              |            |                   | 31/12/2009    |
| <b>Valeurs brutes</b>                  | <b>6 731</b>  | <b>0</b>     | <b>-15</b> | <b>489</b>        | <b>7 205</b>  |
| Droits au bail et fonds commerciaux    | 2 563         | 0            | -15        | 489               | 3 037         |
| Logiciels                              | 3 565         | 0            | 0          | 0                 | 3 565         |
| Autres                                 | 603           | 0            | 0          | 0                 | 603           |
| <b>Amortissements et dépréciations</b> | <b>-6 205</b> | <b>-105</b>  | <b>15</b>  | <b>0</b>          | <b>-6 295</b> |
| Droits au bail et fonds commerciaux    | -2 050        | -103         | 15         | 0                 | -2 138        |
| Logiciels                              | -3 565        | 0            | 0          | 0                 | -3 565        |
| Autres                                 | -590          | -2           | 0          | 0                 | -592          |
| <b>TOTAL VALEURS NETTES</b>            | <b>526</b>    | <b>-105</b>  | <b>0</b>   | <b>489</b>        | <b>910</b>    |

### • Immobilisations corporelles

|                                                   | Valeur brute   | Augmentation   | Diminution    | Autres mouvements | Valeur brute   |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|-------------------|----------------|
| <i>en milliers d'euros</i>                        | 31/12/2008     |                |               |                   | 31/12/2009     |
| <b>Valeurs brutes</b>                             | <b>177 190</b> | <b>54 744</b>  | <b>-6 077</b> | <b>-491</b>       | <b>225 366</b> |
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> | <b>176 863</b> | <b>54 744</b>  | <b>-6 077</b> | <b>-491</b>       | <b>225 039</b> |
| Terrains                                          | 4 101          | 0              | -82           | 168               | 4 187          |
| Constructions                                     | 110 061        | 129            | -4 766        | 39 857            | 145 281        |
| Parts de SCI                                      | 6 916          | 0              | -8            | 0                 | 6 908          |
| Autres                                            | 55 785         | 54 615         | -1 221        | -40 516           | 68 663         |
| <b>Immobilisations hors exploitation</b>          | <b>327</b>     | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>          | <b>327</b>     |
| <b>Amortissements et dépréciations</b>            | <b>-71 246</b> | <b>-11 960</b> | <b>5 980</b>  | <b>0</b>          | <b>-77 226</b> |
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> | <b>-70 967</b> | <b>-11 954</b> | <b>5 980</b>  | <b>0</b>          | <b>-76 941</b> |
| Terrains                                          | 0              | 0              | 0             | 0                 | 0              |
| Constructions                                     | -46 857        | -8 349         | 3 636         | 0                 | -51 570        |
| Autres                                            | -24 110        | -3 605         | 2 344         | 0                 | -25 371        |
| <b>Immobilisations hors exploitation</b>          | <b>-279</b>    | <b>-6</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>          | <b>-285</b>    |
| <b>TOTAL VALEURS NETTES</b>                       | <b>105 944</b> | <b>42 784</b>  | <b>-97</b>    | <b>-491</b>       | <b>148 140</b> |

## Dettes représentées par un titre

| <i>en milliers d'euros</i>              | 2009             | 2008           |
|-----------------------------------------|------------------|----------------|
| Bons de caisse et bons d'épargne        | 554              | 4 625          |
| Titres du marché interbancaire          | 0                | 0              |
| Titres de créances négociables          | 1 284 606        | 907 978        |
| Emprunts obligataires                   | 0                | 0              |
| Autres dettes représentées par un titre | 0                | 0              |
| Dettes rattachées                       | 2 727            | 4 495          |
| <b>Total</b>                            | <b>1 287 887</b> | <b>917 098</b> |

| <i>en milliers d'euros</i>                   | 2009      | 2008    |
|----------------------------------------------|-----------|---------|
| Titres de créances négociables               | 1 284 606 | 907 978 |
| dont :                                       |           |         |
| - souscrits par des établissements de crédit | 1 114 300 | 567 300 |
| - souscrits par la clientèle financière      | 160 000   | 305 000 |
| - souscrits par la clientèle                 | 10 306    | 35 678  |

## Autres actifs et autres passifs

| en milliers d'euros                                    | 31/12/2009    |               | 31/12/2008    |               |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                        | Actif         | Passif        | Actif         | Passif        |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres         | 0             |               | 0             |               |
| Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus | 0             | 0             | 0             | 0             |
| Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres | ///           | 7 987         | ///           | 8 221         |
| Créances et dettes sociales et fiscales                |               | 0             |               | 0             |
| Dépôts de garantie reçus et versés                     |               | 0             |               | 0             |
| Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers      | 79 724        | 56 596        | 87 053        | 16 907        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>79 724</b> | <b>64 583</b> | <b>87 053</b> | <b>25 128</b> |

## Comptes de régularisation

| en milliers d'euros                                                          | 31/12/2009    |                | 31/12/2008    |                |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
|                                                                              | Actif         | Passif         | Actif         | Passif         |
| Engagements sur devises                                                      | 0             | 2              | 1 380         | 52             |
| Gains et pertes différés sur contrats de couverture d'instruments financiers | 0             | 0              | 0             | 0              |
| Charges et produits constatés d'avance (1)                                   | 16 798        | 53 969         | 10 706        | 51 099         |
| Produits à recevoir/Charges à payer                                          | 11 390        | 79 497         | 13 005        | 83 456         |
| Valeurs à l'encaissement                                                     | 11 717        | 0              | 23 850        | 3              |
| Autres (2)                                                                   | 6081          | 18 652         | 17496         | 15 968         |
| <b>TOTAL</b>                                                                 | <b>45 986</b> | <b>152 120</b> | <b>66 437</b> | <b>150 578</b> |

## Provisions

- Tableau de variations des provisions

| en milliers d'euros                                          | 31/12/2008     | Dotations     | Utilisations    | Reprises | 31/12/2009     |
|--------------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------------|----------|----------------|
| Provisions pour risques de contrepartie                      | 31 743         | 12 345        | (5 608)         | 0        | 38 480         |
| Provisions pour engagements sociaux                          | 48 938         | 2 889         | (382)           | 0        | 51 445         |
| Provisions pour PEL/CEL                                      | 12 416         | 3 146         | 0               | 0        | 15 562         |
| Autres provisions pour risques                               | 26 262         | 13 459        | (6 709)         | 0        | 33 012         |
| <i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i> | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Immobilisations financières</i>                           | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Promotion immobilière</i>                                 | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Provisions pour impôts</i>                                | 23 995         | 10 950        | (4 442)         | 0        | 30 503         |
| <i>Autres</i>                                                | 2 267          | 2 509         | (2 267)         | 0        | 2 509          |
| Provisions exceptionnelles                                   | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Provisions pour restructurations informatiques</i>        | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Provisions pour restructurations exceptionnelles</i>      | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <i>Autres provisions exceptionnelles</i>                     | 0              | 0             | 0               | 0        | 0              |
| <b>Total</b>                                                 | <b>119 359</b> | <b>31 839</b> | <b>(12 699)</b> | <b>0</b> | <b>138 499</b> |

| <i>en milliers d'euros</i>                 | 31/12/2008    | Dotations    | Utilisations | Reprises | 31/12/2009    |
|--------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|----------|---------------|
| <b>Provisions pour engagements sociaux</b> |               |              |              |          |               |
| CAR                                        | 34 324        | 0            | (247)        | 0        | 34 077        |
| Indemnités de fin de carrière              | 7 820         | 2 733        | 0            | 0        | 10 553        |
| Médailles du travail                       | 6 614         | 0            | (134)        | 0        | 6 480         |
| FCR                                        | 180           | 156          | (1)          | 0        | 335           |
| Mutuelles                                  | 0             | 0            | 0            | 0        | 0             |
| Autres                                     | 0             | 0            | 0            | 0        | 0             |
|                                            | <b>48 938</b> | <b>2 889</b> | <b>(382)</b> | <b>0</b> | <b>51 445</b> |

- Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

| <i>en milliers d'euros</i>                                        | 31/12/2008     | Dotations      | Utilisations    | Reprises | 31/12/2009     |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------|----------------|
| <b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b> | <b>176 607</b> | <b>80 155</b>  | <b>(50 822)</b> | <b>0</b> | <b>205 940</b> |
| Dépréciations sur créances sur la clientèle                       | 162 905        | 62 635         | (45 675)        | 0        | 179 865        |
| Dépréciations sur autres créances                                 | 13 702         | 17 520         | (5 147)         | 0        | 26 075         |
| <b>Provisions inscrites au passif</b>                             | <b>119 359</b> | <b>31 840</b>  | <b>(12 700)</b> | <b>0</b> | <b>138 499</b> |
| Provisions sur engagements hors bilan                             | 7 057          | 6 837          | (2 082)         | 0        | 11 812         |
| Provisions pour risques pays                                      | 0              | 0              | 0               | 0        | 0              |
| Provisions sectorielles                                           | 0              | 0              | 0               | 0        | 0              |
| Provisions pour risque de contrepartie clientèle                  | 24 686         | 5 509          | (3 527)         | 0        | 26 668         |
| Autres provisions                                                 | 87 616         | 19 494         | (7 091)         | 0        | 100 019        |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>295 966</b> | <b>111 995</b> | <b>(63 522)</b> | <b>0</b> | <b>344 439</b> |

- Provisions pour engagements sociaux

- Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les banques populaires. L'engagement de la Banque Populaire Occitane est limité au versement des cotisations (8 103 milliers d'euros en 2009).

- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire Occitane concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des banques populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

## Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

| <i>en milliers d'euros</i>                                                        | Régime<br>CARBP | Retraites     | Autres<br>engagts | 31/12/2009     | Régime<br>CARBP | Retraites    | Autres<br>engagts | 31/12/2008     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-------------------|----------------|-----------------|--------------|-------------------|----------------|
| Valeur actualisée des engagements financés (a)                                    | 52 300          | 21 206        | 6 480             | <b>79 986</b>  | 53 359          | 20 736       | 6 614             | <b>80 709</b>  |
| Juste valeur des actifs du régime (b)                                             | -13 714         | -10 842       |                   | <b>-24 556</b> | -12 240         | -12 654      |                   | <b>-24 894</b> |
| Juste valeur des droits à remboursement (c)                                       |                 |               |                   | <b>0</b>       |                 |              |                   | <b>0</b>       |
| Valeur actualisée des engagements non financés (d)                                | -4 509          | 1 381         |                   | <b>-3 128</b>  | -6 794          | 649          |                   | <b>-6 145</b>  |
| Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e) |                 | -857          |                   | <b>-857</b>    |                 | -731         |                   | <b>-731</b>    |
| <b>Solde net au bilan (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>                             | <b>34 077</b>   | <b>10 888</b> | <b>6 480</b>      | <b>51 445</b>  | <b>34 325</b>   | <b>8 000</b> | <b>6 614</b>      | <b>48 939</b>  |
| Passif                                                                            | 34 077          | 10 888        | 6 480             | <b>51 445</b>  | 34 325          | 8 000        | 6 614             | <b>48 939</b>  |
| Actif                                                                             |                 |               |                   |                |                 |              |                   |                |

La CARBP est au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut change au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'incidence comptable directe pour la Banque Populaire Occitane.

### Ajustements lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaires (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2009, sur l'ensemble des 15 493 M€ écarts actuariels générés, 10 105 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et 5 388 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience.

Au 31 décembre 2009, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 53 % en obligations, 35 % en actions, 0 % en actifs immobiliers et 12 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Analyse de la charge de l'exercice

| <i>en milliers d'euros</i>                      | 31/12/09        |              |                          |              | 31/12/08        |            |                           |               |
|-------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------|--------------|-----------------|------------|---------------------------|---------------|
|                                                 | Régime<br>CARBP | Retraites    | Autres<br>engagem<br>nts | Total        | Régime<br>CARBP | Retraites  | Autres<br>engagem<br>ents | Total         |
| Coût des services rendus de la période          |                 | 1 069        | 414                      | <b>1 483</b> | 0               | 735        | 312                       | <b>1 047</b>  |
| Coût financier                                  | 1 955           | 790          | 241                      | <b>2 986</b> | 2 147           | 754        | 230                       | <b>3 131</b>  |
| Rendement attendu des actifs de couverture      | -416            | -301         | 0                        | <b>-717</b>  | -587            | -476       | 0                         | <b>-1 063</b> |
| Rendement attendu des droits à remboursement    | 0               | 0            | 0                        | <b>0</b>     | 0               | 0          | 0                         | <b>0</b>      |
| Écarts actuariels : amortissement de l'exercice | 173             | 52           | -352                     | <b>-127</b>  | 0               | -124       | 941                       | <b>817</b>    |
| Coût des services passés                        | 0               | -126         | 0                        | <b>-126</b>  | 0               | -126       |                           | <b>-126</b>   |
| Autres                                          | 0               | 161          | 0                        | <b>161</b>   | 0               | 194        |                           | <b>194</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 712</b>    | <b>1 645</b> | <b>303</b>               | <b>3 660</b> | <b>1 560</b>    | <b>957</b> | <b>1 483</b>              | <b>4 000</b>  |

### Principales hypothèses actuarielles

| <i>en pourcentage</i>                      | Régime CARBP |          | Retraites |          | Autres engagements |          |
|--------------------------------------------|--------------|----------|-----------|----------|--------------------|----------|
|                                            | 31/12/09     | 31/12/08 | 31/12/09  | 31/12/08 | 31/12/09           | 31/12/08 |
| Taux d'actualisation                       | 3,82%        | 3,82%    | 3,60%     | 3,70%    | 3,51%              | 3,62%    |
| Rendement attendu des actifs de couverture | 3,40%        | 4,30%    | 2,93%     | 3,51%    | ////               | ////     |

La table de mortalité utilisée est TGH TGF 05

## Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée *in fine* à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 2 199 milliers d'euros. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

- Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

| <i>en milliers d'euros</i>                                     | 31/12/2009       | 31/12/2008       |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)  |                  |                  |
| - ancienneté de moins de 4 ans                                 | 730 240          | 550 270          |
| - ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans            | 531 443          | 656 783          |
| - ancienneté de plus de 10 ans                                 | 98 023           | 110 900          |
| <b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>   | <b>1 359 706</b> | <b>1 317 953</b> |
| <b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b> | <b>234 669</b>   | <b>239 924</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>1 594 375</b> | <b>1 557 877</b> |

### Encours des crédits octroyés

| <i>en milliers d'euros</i>              | 31/12/2009    | 31/12/2008    |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Encours de crédits octroyés</b>      |               |               |
| - au titre des plans épargne logement   | 18 152        | 18 403        |
| - au titre des comptes épargne logement | 44 302        | 43 696        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>62 454</b> | <b>62 099</b> |

### Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

| <i>en milliers d'euros</i>                                          | 01/01/2009    | Dotations/<br>reprises<br>nettes | 31/12/2009    |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| Provisions constituées au titre des PEL                             |               |                                  |               |
| - ancienneté de moins de 4 ans                                      | 17            | 371                              | 388           |
| - ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans                 | 1 520         | 3 425                            | 4 945         |
| - ancienneté de plus de 10 ans                                      | 3 006         | 1 522                            | 4 528         |
| <b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>   | <b>4 543</b>  | <b>5 318</b>                     | <b>9 861</b>  |
| <b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b> | <b>6 392</b>  | <b>-2 309</b>                    | <b>4 083</b>  |
| Provisions constituées au titre des crédits PEL                     | 212           | -38                              | 174           |
| Provisions constituées au titre des crédits CEL                     | 1 270         | 174                              | 1 444         |
| <b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b> | <b>1 482</b>  | <b>136</b>                       | <b>1 618</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                        | <b>12 417</b> | <b>3 145</b>                     | <b>15 562</b> |

## Dettes subordonnées

| <i>en milliers d'euros</i>               | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée   | 1 524        | 1 524        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 0            | 0            |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel    | 0            | 0            |
| Dettes rattachées                        | 1            | 4            |
| <b>Total</b>                             | <b>1 525</b> | <b>1 528</b> |

## Fonds pour risques bancaires généraux

| <i>en milliers d'euros</i>            | 31/12/2008     | Augmen-<br>tation | Dimi-<br>nution | Autres<br>Variations | 31/12/2009     |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------------|----------------|
| Fonds Régionaux de Solidarité         | 66 237         | 0                 | 0               | 0                    | 66 237         |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux | 128 443        | 3 296             | (16 345)        | 0                    | 115 394        |
| <b>Total</b>                          | <b>194 680</b> | <b>3 296</b>      | <b>(16 345)</b> | <b>0</b>             | <b>181 631</b> |

Le fonds pour risques bancaires généraux a fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 14 590 milliers d'euros pour compenser la dotation aux dépréciations des titres BP Participations.

## Capitaux propres

| <i>en milliers d'euros</i> | Capital        | Primes<br>d'émission | Réserves/<br>Autres | Résultat      | Total capitaux<br>propres hors<br>FRBG |
|----------------------------|----------------|----------------------|---------------------|---------------|----------------------------------------|
| <b>au 31 décembre 2007</b> | <b>188 375</b> | <b>481 326</b>       | <b>357 286</b>      |               | <b>1 026 987</b>                       |
| Mouvements de l'exercice   | 0              | 0                    | 64 186              |               | 64 186                                 |
| <b>au 31 décembre 2008</b> | <b>188 375</b> | <b>481 326</b>       | <b>421 472</b>      |               | <b>1 091 173</b>                       |
| Variation de capital       | 72 025         | 0                    | 0                   |               | 72 025                                 |
| Résultat de la période     |                |                      |                     | 58 098        | 58 098                                 |
| Distribution de dividendes |                |                      | -10 027             |               | -10 027                                |
| Autres mouvements (1)      | 0              | 0                    | -490                |               | -490                                   |
| <b>au 31 décembre 2009</b> | <b>260 400</b> | <b>481 326</b>       | <b>410 955</b>      | <b>58 098</b> | <b>1 210 779</b>                       |

Le capital social de *la Banque Populaire Occitane* s'élève à 260 400 milliers d'euros et est composé pour 208 320 000 euros de 49 600 000 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et la SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 52 080 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Deux augmentations de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 72 025 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 23/04/2009 et du 07/09/2009, par l'émission au pair :

- De 13 719 040 parts sociales nouvelles de 4,2 euros de valeur nominale chacune,
- De 3 429 760 CCI nouveaux de 4,2 euros de valeur nominale chacun.

### Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

| <i>en milliers d'euros</i>                           | moins de 3<br>mois | de 3 mois à<br>1 an | de 1 an à 5<br>ans | plus de 5<br>ans | Indéterminé | 31/12/2009        |
|------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------|-------------------|
| <b>Total des emplois</b>                             | <b>1 066 213</b>   | <b>1 377 434</b>    | <b>3 509 863</b>   | <b>4 345 317</b> | <b>0</b>    | <b>10 298 827</b> |
| Effets publics et valeurs assimilées                 |                    |                     |                    |                  |             |                   |
| Créances sur les établissements de crédit            | 540 413            | 308 119             | 405 173            | 82 324           | 0           | 1 336 029         |
| Opérations avec la clientèle                         | 524 744            | 985 560             | 2 936 474          | 3 437 014        | 0           | 7 883 792         |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 1 056              | 83 755              | 168 216            | 825 979          | 0           | 1 079 006         |
| Opérations de crédit-bail et de locations assimilées | 0                  | 0                   | 0                  | 0                | 0           | 0                 |
| <b>Total des ressources</b>                          | <b>5 442 049</b>   | <b>822 877</b>      | <b>1 834 603</b>   | <b>1 536 329</b> | <b>0</b>    | <b>9 635 858</b>  |
| Dettes envers les établissements de crédit           | 51 254             | 235 000             | 105 545            | 911 000          | 0           | 1 302 799         |
| Opérations avec la clientèle                         | 5 030 286          | 133 953             | 1 306 807          | 575 329          | 0           | 7 046 375         |
| Dettes représentées par un titre                     | 360 509            | 452 400             | 422 251            | 50 000           | 0           | 1 285 160         |
| Dettes subordonnées                                  | 0                  | 1 524               | 0                  | 0                | 0           | 1 524             |

#### 3.2.2.4 Notes sur le hors bilan

### Engagements reçus et donnés

- Engagements de financement

| <i>en milliers d'euros</i>                         | 31/12/2009       | 31/12/2008       |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement donnés</b>           |                  |                  |
| en faveur des établissements de crédit             | 20 451           | 22 007           |
| en faveur de la clientèle                          | 1 036 268        | 1 081 910        |
| <i>Ouverture de crédits documentaires</i>          | 6 400            | 8 128            |
| <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>      | 1 021 620        | 1 062 320        |
| <i>Autres engagements</i>                          | 8 248            | 11 462           |
| <b>Total des engagements de financement donnés</b> | <b>1 056 719</b> | <b>1 103 917</b> |
| <b>Engagements de financement reçus</b>            |                  |                  |
| d'établissements de crédit                         | 985              | 985              |
| de la clientèle                                    | 0                | 0                |
| <b>Total des engagements de financement reçus</b>  | <b>985</b>       | <b>985</b>       |

- Engagements de garantie

| <i>en milliers d'euros</i>                               | <b>31/12/2009</b> | 31/12/2008 |
|----------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| <b>Engagements de garantie donnés</b>                    |                   |            |
| D'ordre d'établissements de crédit                       | <b>3 594</b>      | 6 207      |
| - confirmation d'ouverture de crédits documentaires      | 574               | 142        |
| - autres garanties                                       | 3 020             | 6 065      |
| D'ordre de la clientèle                                  | <b>747 696</b>    | 776 370    |
| - cautions immobilières                                  | 408               | 0          |
| - cautions administratives et fiscales                   | 28 493            | 30 113     |
| - autres cautions et avals donnés                        | 693 905           | 737 501    |
| - autres garanties données                               | 24 890            | 8 756      |
| <b>Total des engagements de garantie donnés</b>          | <b>751 290</b>    | 782 577    |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit | 2 365 809         | 2 311 669  |
| <b>Total des engagements de garantie reçus</b>           | <b>3 117 099</b>  | 3 094 246  |

Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 528 494 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 670 845 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 123 498 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 57 619 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 1 194 823 milliers d'euros de crédits immobiliers cautionnés auprès de BP Covered Bonds contre 976 227 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 20 520 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 18 750 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

- **Autres engagements ne figurant pas au hors bilan**

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire Occitane en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

### **Opérations sur instruments financiers à terme**

- **Engagements sur instruments financiers et change à terme**

| en milliers d'euros                                   | 31/12/2009       |                   |                  |              | 31/12/2008     |                   |                |                |
|-------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
|                                                       | Couverture       | Autres opérations | Total            | Juste valeur | Couverture     | Autres opérations | Total          | Juste valeur   |
| <b>Opérations fermes</b>                              |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| <b>Opérations sur marchés organisés</b>               |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| Contrats de taux                                      | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Contrats de change                                    | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Autres contrats                                       | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| <b>Opérations de gré à gré</b>                        |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| Accords de taux futurs                                | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Swaps de taux                                         | 1 094 126        | 0                 | 1 094 126        | 0            | 113 918        | 0                 | 113 918        | 0              |
| Swaps cambistes                                       | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Swaps financiers de devises                           | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Autres contrats de change                             | 0                | 16 862            | 16 862           | (158)        | 0              | 29 047            | 29 047         | (260)          |
| Autres contrats à terme                               | 91               | 4 103             | 4 194            | 0            | 273            | 4 103             | 4 376          | 0              |
| <b>Total opérations fermes</b>                        | <b>1 094 217</b> | <b>20 965</b>     | <b>1 115 182</b> | <b>(158)</b> | <b>114 191</b> | <b>33 150</b>     | <b>147 341</b> | <b>(260)</b>   |
| <b>Opérations conditionnelles</b>                     |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| <b>Opérations sur marchés organisés</b>               |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| Options de taux                                       | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Options de change                                     | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Autres options                                        | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| <b>Opérations de gré à gré</b>                        |                  |                   |                  |              |                |                   |                |                |
| Options de taux                                       | 0                | 388               | 388              | 0            | 320 000        | 480               | 320 480        | (3 062)        |
| Options de change                                     | 0                | 0                 | 0                | 0            | 0              | 0                 | 0              | 0              |
| Autres options                                        | 0                | 1 641             | 1 641            | (1)          | 0              | 1 641             | 1 641          | (1 641)        |
| <b>Total opérations conditionnelles</b>               | <b>0</b>         | <b>2 029</b>      | <b>2 029</b>     | <b>(1)</b>   | <b>320 000</b> | <b>2 121</b>      | <b>322 121</b> | <b>(4 703)</b> |
| <b>Total instruments financiers et change à terme</b> | <b>1 094 217</b> | <b>22 994</b>     | <b>1 117 211</b> | <b>(159)</b> | <b>434 191</b> | <b>35 271</b>     | <b>469 462</b> | <b>(4 963)</b> |

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Occitane sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des achats et ventes à terme de devises.

- Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

| en milliers d'euros               | 31/12/2009       |                  |                         |                     |                  | 31/12/2008       |                  |                         |                     |                |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|---------------------|----------------|
|                                   | Micro couverture | Macro couverture | Position ouverte isolée | Gestion spécialisée | Total            | Micro couverture | Macro couverture | Position ouverte isolée | Gestion spécialisée | Total          |
| <b>Opérations fermes</b>          | <b>26 229</b>    | <b>1 072 000</b> | <b>91</b>               | <b>0</b>            | <b>1 098 320</b> | <b>35 103</b>    | <b>82 918</b>    | <b>273</b>              | <b>0</b>            | <b>118 294</b> |
| Accords de taux futurs            | 0                | 0                | 0                       | 0                   | 0                | 0                | 0                | 0                       | 0                   | 0              |
| Swaps de taux                     | 22 126           | 1 072 000        | 0                       | 0                   | 1 094 126        | 31 000           | 82 918           | 0                       | 0                   | 113 918        |
| Swaps financiers de devises       | 0                | 0                | 0                       | 0                   | 0                | 0                | 0                | 0                       | 0                   | 0              |
| Autres contrats à terme           | 4 103            | 0                | 91                      | ///////             | 4 194            | 4 103            | 0                | 273                     | ///////             | 4 376          |
| <b>Opérations conditionnelles</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>388</b>              | <b>0</b>            | <b>388</b>       | <b>320 000</b>   | <b>0</b>         | <b>480</b>              | <b>0</b>            | <b>320 480</b> |
| Options de taux                   | 0                | 0                | 388                     | 0                   | 388              | 320 000          | 0                | 480                     | 0                   | 320 480        |
| <b>Total</b>                      | <b>26 229</b>    | <b>1 072 000</b> | <b>479</b>              | <b>0</b>            | <b>1 098 708</b> | <b>355 103</b>   | <b>82 918</b>    | <b>753</b>              | <b>0</b>            | <b>438 774</b> |

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

- Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

| <i>en milliers d'euros</i>                 | de 0 à 1 an    | de 1 à 5 ans   | plus de 5 ans  | 31/12/2009       |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>OPERATIONS SUR MARCHES ORGANISES</b>    |                |                |                |                  |
| Opérations fermes                          |                |                |                | 0                |
| Opérations conditionnelles                 |                |                |                | 0                |
| <b>OPERATIONS SUR MARCHES DE GRE A GRE</b> |                |                |                |                  |
| Opérations fermes                          | 138 320        | 860 000        | 100 000        | 1 098 320        |
| Opérations conditionnelles                 |                | 388            |                | 388              |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>138 320</b> | <b>860 388</b> | <b>100 000</b> | <b>1 098 708</b> |

### 3.2.2.5 Notes sur le compte de résultat

#### Intérêts, produits et charges assimilés

| <i>en milliers d'euros</i>                   | Exercice 2009    |                |                | Exercice 2008    |                |                |
|----------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
|                                              | Charges          | Produits       | Net            | Charges          | Produits       | Net            |
| Opérations avec les établissements de crédit | (39 576)         | 43 809         | <b>4 233</b>   | (60 824)         | 43 819         | (17 005)       |
| Opérations avec la clientèle                 | (138 522)        | 348 146        | <b>209 624</b> | (145 815)        | 353 039        | 207 224        |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | (33 055)         | 23 062         | <b>(9 993)</b> | (15 742)         | 11 351         | (4 391)        |
| Dettes subordonnées                          | (116)            | 2 513          | <b>2 397</b>   | (676)            | 3 041          | 2 365          |
| Autres*                                      | (16 068)         | 9 161          | <b>(6 907)</b> | (198)            | 1 534          | 1 336          |
| <b>Total</b>                                 | <b>(227 337)</b> | <b>426 691</b> | <b>199 354</b> | <b>(223 255)</b> | <b>412 784</b> | <b>189 529</b> |

(\* ) Dont - 6 907 milliers d'euros au titre des opérations de macro-couverture en 2009 et + 1 336 milliers d'euros en 2008

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent 1 477 milliers d'euros (2 149 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La dotation de la provision épargne logement présentée en charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle s'élève à 3 145 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009 (- 3 713 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008).

#### Produits et charges sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Banque Populaire Occitane ne réalise pas en direct d'opération de crédit-bail et de location financière.

#### Revenus des titres à revenu variable

| <i>en milliers d'euros</i>                           | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Actions et autres titres à revenu variable           | 392           | 444           |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 0             | 0             |
| Parts dans les entreprises liées                     | 17 163        | 30 184        |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>17 555</b> | <b>30 628</b> |

## Commissions

| <i>en milliers d'euros</i>                | Exercice 2009   |                |                | Exercice 2008   |                |                |
|-------------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
|                                           | Charges         | Produits       | Net            | Charges         | Produits       | Net            |
| Opérations de trésorerie et interbancaire | (878)           | 959            | 81             | (1 746)         | 1 285          | (461)          |
| Opérations avec la clientèle              | (289)           | 112 493        | 112 204        | (282)           | 109 990        | 109 708        |
| Opérations sur titres                     | 0               | 4 649          | 4 649          | 0               | 11 123         | 11 123         |
| Opérations sur moyens de paiement         | (14 917)        | 41 478         | 26 561         | (16 293)        | 39 824         | 23 531         |
| Opérations de change                      | 0               | 307            | 307            | (8)             | 343            | 335            |
| Engagements hors-bilan                    | (1 899)         | 1 537          | (362)          | (735)           | 2 397          | 1 662          |
| Prestations de services financiers        | (790)           | 7 341          | 6 551          | (130)           | 2 832          | 2 702          |
| Activités de conseil                      | 0               | 0              | 0              | 0               | 0              | 0              |
| Autres commissions (1)                    | 0               | 0              | 0              | 0               | 0              | 0              |
| <b>Total</b>                              | <b>(18 773)</b> | <b>168 764</b> | <b>149 991</b> | <b>(19 194)</b> | <b>167 794</b> | <b>148 600</b> |

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

| <i>en milliers d'euros</i>     | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Titres de transaction          | 0             | 0             |
| Opérations de change           | 219           | 272           |
| Instruments financiers à terme | 0             | 0             |
| <b>Total</b>                   | <b>219</b>    | <b>272</b>    |

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

| <i>en milliers d'euros</i> | Exercice 2009 |                |          |              | Exercice 2008   |                |          |                 |
|----------------------------|---------------|----------------|----------|--------------|-----------------|----------------|----------|-----------------|
|                            | Placement     | Investissement | TAP      | Total        | Placement       | Investissement | TAP      | Total           |
| Dépréciations              | 2 267         | 1 294          | 0        | 3 561        | (9 359)         | 326            | 0        | (9 033)         |
| Dotations                  | (1 241)       | 0              | 0        | (1 241)      | (11 065)        | 0              | 0        | (11 065)        |
| Reprises                   | 3 508         | 1 294          | 0        | 4 802        | 1 706           | 326            | 0        | 2 032           |
| Résultat de cession        | (1 513)       | 0              | 0        | (1 513)      | (2 065)         | 0              | 0        | (2 065)         |
| Autres éléments            | 0             | 0              | 0        | 0            | 0               | 0              | 0        | 0               |
| <b>Total</b>               | <b>754</b>    | <b>1 294</b>   | <b>0</b> | <b>2 048</b> | <b>(11 424)</b> | <b>326</b>     | <b>0</b> | <b>(11 098)</b> |

Les reprises sur dépréciations de titres d'investissement sont relatives aux titres de placement transférés en 2008 en titres d'investissement.

## Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| <i>en milliers d'euros</i>                             | Exercice 2009  |              |              | Exercice 2008  |              |            |
|--------------------------------------------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|------------|
|                                                        | Charges        | Produits     | Total        | Charges        | Produits     | Total      |
| Quote-part d'opérations faites en commun               | 0              | 581          | 581          | 0              | 387          | 387        |
| Refacturations de charges et produits bancaires        | 0              | 0            | 0            | 0              | 0            | 0          |
| Activités immobilières                                 | 0              | 386          | 386          | 0              | 0            | 0          |
| Prestations et développement de services informatiques | 0              | 0            | 0            | 0              | 0            | 0          |
| Autres activités diverses                              | 0              | 0            | 0            | 0              | 0            | 0          |
| Autres produits et charges accessoires                 | (1 197)        | 1 300        | 103          | (1 340)        | 1 495        | 155        |
| <b>Total</b>                                           | <b>(1 197)</b> | <b>2 267</b> | <b>1 070</b> | <b>(1 340)</b> | <b>1 882</b> | <b>542</b> |

La Banque Populaire Occitane a lancé un programme d'immobilier de bureaux (Héliopôle) de cinq bâtiments destinés à la location. Deux de ces bâtiments ont été livrés en juillet et octobre 2009 et sont intégralement loués.

### Charges générales d'exploitation

| <i>en milliers d'euros</i>                     | Exercice 2009    | Exercice 2008    |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Frais de personnel</b>                      |                  |                  |
| Salaires et traitements                        | (70 168)         | (70 999)         |
| Charges de retraite et assimilées (1)          | (10 599)         | (10 844)         |
| Autres charges sociales                        | (29 520)         | (27 586)         |
| Intéressement des salariés                     | (9 749)          | (11 100)         |
| Participation des salariés                     | (8 254)          | (5 707)          |
| Impôts et taxes liés aux rémunérations         | (8 748)          | (9 620)          |
| <b>Total ds frais de personnel</b>             | <b>(137 038)</b> | <b>(135 856)</b> |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>           |                  |                  |
| Impôts et taxes                                | (5 915)          | (7 986)          |
| Autres charges générales d'exploitation        | (80 260)         | (76 542)         |
| <b>Total des autres charges d'exploitation</b> | <b>(86 175)</b>  | <b>(84 528)</b>  |
| <b>Total</b>                                   | <b>(223 213)</b> | <b>(220 384)</b> |

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 415 cadres et 1 900 non cadres, soit un total de 2 315 personnes.

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

### Coût du risque

| <i>en milliers d'euros</i>       | Exercice 2009   |                 |                      |                                     |                 | Exercice 2008   |                 |                      |                                     |                 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------|
|                                  | Dotations       | Reprises nettes | Pertes non couvertes | Récupérations sur créances amorties | Total           | Dotations       | Reprises nettes | Pertes non couvertes | Récupérations sur créances amorties | Total           |
| <u>Dépréciations d'actifs</u>    |                 |                 |                      |                                     |                 |                 |                 |                      |                                     |                 |
| Interbancaires                   | 0               | 0               | 0                    | 0                                   | 0               | 0               | 0               | 0                    | 0                                   | 0               |
| Clientèle                        | (62 635)        | 34 764          | (5 326)              | 718                                 | (32 479)        | (60 324)        | 35 088          | (3 301)              | 782                                 | (27 755)        |
| Titres et débiteurs divers       | 0               | 0               | 0                    | 0                                   | 0               | 0               | 0               | 0                    | 0                                   | 0               |
| <u>Provisions</u>                |                 |                 |                      |                                     |                 |                 |                 |                      |                                     |                 |
| Engagements hors-bilan           | (6 837)         | 2 082           | ////////             | ////////                            | (4 755)         | (4 981)         | 2 994           | ////////             | ////////                            | (1 987)         |
| Provisions pour risque clientèle | (5 509)         | 5 277           | ////////             | ////////                            | (232)           | (2 987)         | 6 494           | ////////             | ////////                            | 3 507           |
| Provisions risques-pays          | 0               | 0               | ////////             | ////////                            | 0               | 0               | 0               | ////////             | ////////                            | 0               |
| <b>Total coût du risque</b>      | <b>(74 981)</b> | <b>42 123</b>   | <b>(5 326)</b>       | <b>718</b>                          | <b>(37 466)</b> | <b>(68 292)</b> | <b>44 576</b>   | <b>(3 301)</b>       | <b>782</b>                          | <b>(26 235)</b> |

dont:

|                                                |         |          |
|------------------------------------------------|---------|----------|
| -reprises de dépréciations devenues sans objet | 42 123  | 44 576   |
| -reprises de dépréciations utilisées           | 9 816   | 10 307   |
| total reprises                                 | 51 939  | 54 883   |
| -pertes couvertes par des provisions           | (9 816) | (10 307) |
| reprises nettes                                | 42 123  | 44 576   |

## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| <i>en milliers d'euros</i>  | Exercice 2009                                |                         |                                              |                 | Exercice 2008                                |                         |                                              |             |
|-----------------------------|----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|-------------|
|                             | Participations et autres titres à long terme | Titres d'investissement | Immobilisations corporelles et incorporelles | Total           | Participations et autres titres à long terme | Titres d'investissement | Immobilisations corporelles et incorporelles | Total       |
| Dotations aux dépréciations | (16 279)                                     | 0                       | ///////                                      | <b>(16 279)</b> | (19)                                         | 0                       | ///////                                      | <b>(19)</b> |
| Reprises de dépréciations   | 345                                          | 0                       | ///////                                      | <b>345</b>      | 52                                           | 0                       | ///////                                      | <b>52</b>   |
| Résultat de cession         | 162                                          | 0                       | (646)                                        | <b>(484)</b>    | 925                                          | 0                       | (364)                                        | <b>561</b>  |
| <b>Total</b>                | <b>(15 772)</b>                              | <b>0</b>                | <b>(646)</b>                                 | <b>(16 418)</b> | <b>958</b>                                   | <b>0</b>                | <b>(364)</b>                                 | <b>594</b>  |

  

| <i>en milliers d'euros</i> | Exercice 2009                                |                         |                                              |                | Exercice 2008                                |                         |                                              |       |
|----------------------------|----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|-------|
|                            | Participations et autres titres à long terme | Titres d'investissement | Immobilisations corporelles et incorporelles | Total          | Participations et autres titres à long terme | Titres d'investissement | Immobilisations corporelles et incorporelles | Total |
| Moins-values de cession    | (478)                                        | 0                       | (1 257)                                      | <b>(1 735)</b> | 0                                            | 0                       | (504)                                        | (504) |
| Plus-values de cession     | 640                                          | 0                       | 611                                          | <b>1 251</b>   | 925                                          | 0                       | 140                                          | 1 065 |

La dotation aux dépréciations de titres de participation dans BP Participations (ex-BFBP) s'élève à 14 590 milliers d'euros.

## Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de la Banque Populaire Occitane. Ils concernent principalement en 2009 :

| <i>en milliers d'euros</i>                            | Exercice 2009 | Exercice 2008  |
|-------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Produits exceptionnels</b>                         | <b>116</b>    | <b>674</b>     |
| Dégrèvement fiscal                                    | 0             | 538            |
| Autres produits exceptionnels                         | 116           | 136            |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                        | <b>(142)</b>  | <b>(1 590)</b> |
| Abandons de créances GIE fiscaux et subvention SOCAMA | 0             | (1 356)        |
| Autres charges exceptionnelles                        | (142)         | (234)          |

## Impôt sur les bénéfices

La Banque Populaire Occitane est membre du groupe fiscal constitué par *BPCE/BP participations/CE Participations*.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros

| <b>Bases imposables aux taux de</b>                                          | <b>33,33%</b> | <b>15,00%</b> | <b>0,00%</b> | <b>Total</b>  |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Au titre du résultat courant                                                 | 87 572        | 186           | 2 949        | 90 707        |
| Au titre du résultat exceptionnel                                            | -26           | 0             | 0            | 0             |
|                                                                              | <b>87 546</b> | <b>186</b>    | <b>2 949</b> | <b>90 707</b> |
| Imputations des déficits                                                     | 0             | 0             | 0            | 0             |
| Bases imposables                                                             | 87 546        | 186           | 2 949        | 90 707        |
| Impôt correspondant                                                          | 29 179        | 28            | 0            | 29 207        |
| + incidence de la quote part de frais et charges sur le secteur taxable à 0% |               |               |              | 49            |
| + contributions 3,3%                                                         |               |               |              | 940           |
| - déductions au titre des crédits d'impôts                                   |               |               |              | -1 959        |
| <b>Impôt comptabilisé</b>                                                    |               |               |              | <b>28 237</b> |
| Provisions pour retour aux bénéficiaires des filiales                        |               |               |              | 0             |
| Provisions pour impôts                                                       |               |               |              | 8 256         |
| <b>TOTAL</b>                                                                 |               |               |              | <b>36 493</b> |

### Répartition de l'activité - Banque Commerciale

| en milliers d'euros         | Total de l'activité |               | Dont banque commerciale |               |
|-----------------------------|---------------------|---------------|-------------------------|---------------|
|                             | Exercice 2009       | Exercice 2008 | Exercice 2009           | Exercice 2008 |
| <b>Produit net bancaire</b> | <b>370 237</b>      | 358 473       | <b>346 897</b>          | 324 889       |

#### 3.2.2.6 Honoraires des commissaires aux comptes

| en milliers d'euros                                                                         | CONSTANTIN ASSOCIES |          | RSM SALUSTRO REYDEL |          | PRICE WATERHOUSE COOPERS |          | KMPG         |          | DELOITTE & TOUCHE |          | ERNST & YOUNG |          | CABINET MAZARS |          | AUTRES       |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------|---------------------|----------|--------------------------|----------|--------------|----------|-------------------|----------|---------------|----------|----------------|----------|--------------|------------|------------|
|                                                                                             | Montant (HT)        |          | Montant (HT)        |          | Montant (HT)             |          | Montant (HT) |          | Montant (HT)      |          | Montant (HT)  |          | Montant (HT)   |          | Montant (HT) |            |            |
|                                                                                             | N                   | N-1      | N                   | N-1      | N                        | N-1      | N            | N-1      | N                 | N-1      | N             | N-1      | N              | N-1      | N            | N-1        |            |
| <b>Audit</b>                                                                                |                     |          |                     |          |                          |          |              |          |                   |          |               |          |                |          |              |            |            |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés       | 0                   | 0        | 0                   | 0        | 0                        | 0        | 0            | 0        | 0                 | 0        | 0             | 0        | 0              | 0        | 0            | 167        | 162        |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes | 0                   | 0        | 0                   | 0        | 0                        | 0        | 0            | 0        | 0                 | 0        | 0             | 0        | 0              | 0        | 0            | 0          | 0          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                | <b>0</b>            | <b>0</b> | <b>0</b>            | <b>0</b> | <b>0</b>                 | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>0</b> | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>167</b> | <b>162</b> |

#### 3.2.2.7 Implantations dans les territoires non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du

blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2009, la Banque Populaire Occitane n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

**3.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels**

**BANQUE POPULAIRE OCCITANE**

~~~~~

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 Décembre 2009

**Banque Populaire Occitane**

**RCS Toulouse 560 801 300**

**33-43 Avenue Georges Pompidou  
31135 BALMA Cedex**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Occitane tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

#### *Provisionnement des risques de crédit*

Comme indiqué dans les notes 2.3.2 « opérations avec les établissements de crédit et la clientèle » et 2.3.3 « titres » de l'annexe aux comptes annuels, la Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### *Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme*

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par la Banque Populaire sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.3 « Titres » précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BP Participations et BPCE et la note 3.4.1 « évolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » de l'annexe les montants retenus. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

#### *Valorisation des titres et des instruments financiers*

La Banque Populaire détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.3 « Titres » et 2.3.9 « Instruments financiers à terme » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment la couverture des pertes de valeurs par des dépréciations individuelles.

### Provisionnement des engagements sociaux

La Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.7 « provisions » et 3.9.3 « provisions pour engagements sociaux » de l'annexe.

**Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.**

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.**

Toulouse, le 3 mai 2010

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**FID SUD AUDIT**  
**Philippe RIU**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Associé Gérant*



**Robert MOREREAU**  
*Commissaire aux Comptes*



### 3.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

***FID SUD AUDIT***  
*Commissaire aux comptes*

*5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse*

***Robert MOREREAU***  
*Commissaire aux comptes*

*10 rue Reyer  
31200 Toulouse*

## **BANQUE POPULAIRE OCCITANE**



### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2009

## **Banque Populaire Occitane**

**RCS Toulouse 560 801 300**

**33-43 Avenue Georges Pompidou  
31135 BALMA Cedex**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE**

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice

SOCIETE	Protocole convention de gestion	Convention agrément collectif
	<i>Frais de gestion TTC</i>	<i>Engagement hors bilan</i>
SOCAMA PYRENEES GARONNE	113 535€	108 936 027€

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Toulouse, le 3 mai 2010  
**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**FID SUD AUDIT**  
**Philippe RIU**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Associé Gérant*

**Robert MOREREAU**  
*Commissaire aux Comptes*

## 4. Déclaration des personnes responsables

### 3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport

Monsieur Alain CONDAMINAS, Directeur Général

### 3.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Alain CONDAMINAS,  
Directeur Général



Date : 3 mai 2010

## 4 Rapport annexe

. Rapport du président du conseil sur l'organisation des travaux du conseil et le contrôle interne

Siège social :  
33/43, avenue Georges-Pompidou  
31115 BALMA Cedex  
Téléphone : 0 821 000 501 (0,12 €/mn)  
Télécopie : 0 821 802 626 (0,12 €/mn)

Société anonyme coopérative de Banque Populaire,  
à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants  
du code monétaire et financier et l'ensemble des textes  
relatifs aux établissements de crédit. Intermédiaire  
en assurance inscrit à FORIAS sous le N° 07 022 714,  
560 801 300 RCS Toulouse.